ESSAY DE L'HISTOIRE GENERALE DES PROTESTANS. DISTINGUEE...

Gabriel Boule, Valenti Gonzaga




BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE
6
39 MF
32

ESSAY
DE L'HISTOIRE
GENERALE
DES PROTESTANS.

DISTINGVEE PAR NATIONS,

&

Recüeillie de leurs Auteurs, ou d'autres qui ſont en leur approbation.

Par G. BOVLE Marſeillois, Conſeiller & Hiſtoriographe du Roy.

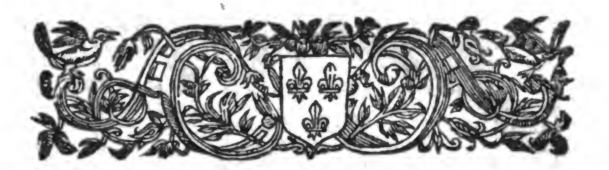


A PARIS,
Chez Antoine Vitré, Imprimeur ordinaire du Roy, de la Reyne Regente, & du Clergé de France: Au College des Lombards.

M. DC. XLVI.

AVEC PERMISSION.

3 9
7



A MONSEIGNEVR,

Monſeigneur l'Illuſtriſſime
& Reuerendiſſime

FRANÇOIS ADEIMAR DE MONTEIL DE GRIGNAN,

Archeueſque d'Arles, Primat & Prince, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils.

MONSEIGNEVR,

CET *Ouurage vous appartient par tant de conſiderations, qu'il y auroit plus d'ingratitude à ne vous le pas offrir, qu'il n'y a de temerité à luy procurer;*

ã ij

l'honneur de vostre protection illustre. Il est vostre, MONSEIGNEVR, *& par l'obligation de celuy qui vous le presente, & par la qualité de son sujet; Et comme ce seroit vn larcin de ne vous point faire hommage du fruit d'vn arbre dont vous possedez les branches & les racines; Aussi ie n'ay point deu chercher d'autre support aux Veritez Catholiques, dont j'entreprens la deffense que l'authorité sacrée d'vn grand Archeuesque, dont le zele extraordinaire enuers l'Eglise est proportionné au rang sublime qu'il tient dans le Corps mystique de cette Espouse de* IESVS-CHRIST. *Mais vous y auez encore vn droit tout particulier; & ie puis dire,* MONSEIGNEVR, *que vous en estes le tuteur en quelque maniere; puis que dans toute la conduite de ce trauail, ie ne fais qu'executer cette methode que vous m'auez fait l'honneur de m'apprendre. Que pour obliger les Protestans de reuenir à l'Eglise Catholique, il*

faut principalement trauailler à les conuaincre par eux-mesmes. J'ay creu, MONSEIGNEVR, *que la force de la Verité pourroit suppléer en cette rencontre à la foiblesse de ma personne; & que la seule justice de la cause dont ie suis le deffenseur, estant capable de me promettre vne victoire infaillible contre des ennemis, qui ne sont armez que d'opiniastreté & de mensonge; les armes que vous m'auez mis en main deuoient augmenter ma confiance. C'est ce qui me fait esperer,* MONSEIGNEVR, *que mon Ouurage seruira esgalement, & pour détromper les Protestans de leurs opinions pernicieuses, & de leurs erreurs inueterées; & pour affermir les Catholiques dans la croyance toute sainte & toute sacrée, qui coule depuis les Apostres iusqu'à nous par le canal d'vne Tradition perpetuelle, si ie suis assez heureux pour ne me point flatter dans cette esperance, & si ie puis me promettre sans vanité, que le*

public ſera ſatisfait de ma conduite, puis que dans vne matiere où d'autres ont accouſtumé de s'attacher au fonds qui eſt contentieux; i'ay choiſi vn ſujet particulier, & aſſez conuenable à la delicateſſe de noſtre ſiecle, ie tireray vn grand auantage de mon entrepriſe; & l'accueil que l'on fera à ce petit eſchantillon, m'obligera de le faire ſuiure de la piece entiere, & de ne conſiderer ce prelude que comme vn gage public d'vn trauail plus conſiderable que ie me diſpoſe de mettre au jour. Certes, MONSEIGNEVR, *vous prononcerez abſolument ſur la qualité de mon deſſein; & mon Liure n'aura pas ſujet d'apprehender le jugement des plus doctes, quand vous luy aurez donné voſtre approbation. Chacun ſçait que la netteté de voſtre Eſprit n'eſt pas moindre que la ſolidité qui le rend recommandable, & que vos lumieres ſont ſi pures, qu'elles peuuent ſeruir de regle à tous les autres. Mais ces qualitez intellectuelles ſont re-*

haussées en vostre Personne par tant de vertus Chrestiennes & Hierarchiques, vostre prudence extraordinaire est accompagnée d'vne pieté si rare, vostre douceur est assaisonnée d'vne grauité si meure, & la force de vostre Zele est addoucie par tant de moderation, que vous estes le spectacle continuel des peuples, le modelle des grands hommes, & l'admiration de tout le Clergé. Ces perfections, MONSEIGNEVR, *ont esté l'vnique source de toutes les charges illustres, de tous les emplois glorieux, & de toutes les commissions honorables qui vous sont tousiours venu chercher, au lieu que d'autres les recherchent auec passion; vostre merite a esté consommé deuant l'aage; & le Ciel a rendu justice à vne vertu qui a fait paroistre la maturité de ses fruits, en mesme temps qu'elle produisoit des fleurs. Mais ie n'ay pas entrepris de faire vn outrage à l'humilité qui vous est si chere, en rendant vn tribut à vos autres perfections; Ie vous*

fais vne priere, & non pas vn Panegyrique, & ie ne dois rien pretendre que la permission de me dire auec vn veritable respect, & vne parfaite soûmission,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant seruiteur,
G. BOVLE Marseillois.

AV LECTEVR CVRIEVX.

AYANT trauaillé depuis quelques années à la tranſlation de cette grande & excellente Hiſtoire de Monſieur le Preſident de Thou, & eſté obligé de la conferer ſouuent auec les Auteurs dont il ſe ſert; i'ay rencontré en ceux qu'il cotte d'entre les Proteſtans, pluſieurs choſes curieuſes dont les Hiſtoriens qui ont eſcrit d'eux, font fort peu ou point de mention. Et parce qu'elles concernoient la rupture arriuée en ce dernier temps au fait de la Religion, ie fus ſoigneux d'en dreſſer des Memoires. Voyant qu'ils groſſiſſoient de jour à autre i'y pris gouſt, & me mis à voir encor d'autres Auteurs des leur, ſans excepter leurs Theologiens, aux Prefaces & Vies deſquels ie rencontray tout plein de ſingularitez, concernant l'Hiſtoire & les affaires de leur temps. Mais ſur tout ie me picquay de voir leurs Epiſtres, pour eſtre des pieces ſecrettes & curieuſes, où ils ont confidemment

escrit à leurs amis les choses qui se passoient ou chez eux, ou ailleurs. Comme ces materiaux alloient en augmentant, & considerant qu'auec le temps on en pourroit bastir vn Corps d'Histoire separée; de mesme qu'on a fait en plusieurs autres sujets, ie me mis à rechercher curieusement toutes les pieces manuscrites de leurs affaires qui me pouuoient tomber entre les mains. Mes soins ne furent point inutiles, ayant recouuré insensiblement diuers Registres de leurs Assemblées Politiques & Ecclesiastiques, tant Synodales que Consistoriales; plusieurs Relations, Memoires, & Diaires; tout plein de Lettres publiques & particulieres, outre les Iournaux que i'ay dressez des affaires que i'ay apprises, veuës ou gerées pendant trente années que i'ay esté parmy eux en charge publique. Ie n'ay fait aucun doute d'adjouster à tous ces preparatifs certaines pieces faites en leur faueur, ou qui sont autrement de leur goust, comme sont les Edits de Pacification, auec diuers tesmoignages d'Erasme, de Monsieur de Thou, de l'Histoire du Concile de Trente, & d'autres, quoy que Catholiques. Apres auoir ajusté tous ces tesmoins, parlant sans passion des affaires Protestantes, i'ay mis la main à l'œuure, & dressé *L'Histoire generale*

des Proteſtans, diſtinguée par Nations, ſuiuie par années, & autoriſée de leurs propres teſmoins. Il eſt vray que quelques-vns ont trauaillé ſur ce meſme deſſein; mais ſans leur faire tort, ny emprunter choſe quelconque du leur; on ne me refuſera point que mon trauail n'ait quelques attraits qui ne luy donneront pas peu de debit, attendu que quant au fonds ie remarque des choſes fort ſecrettes; & que pour la certitude, tout mon Oeuure eſt tiré de ceux-là meſmes dont ie parle. Quant à la maniere d'eſcrire toutes mes expreſſions ſont ſans aigreur, & il n'y a auſſi rien de perſonnel dont on ſe puiſſe offenſer; ce qui me perſuade que mon trauail en ſera moins odieux, & plus vtile à ceux qui y ont plus d'intereſt; veu que lors qu'on rencontre des termes offenſifs, & qu'on produit pour teſmoins ceux qui ſont nos parties; il eſt certain que ceux qui en deuroient plus profiter, donnent du pouce à la fueille, & la paſſion qu'ils y rencontrent leur engendre vn ſoupçon de calomnie. Mais auparauant que cét Oeuure viſt le jour, i'en ay voulu eſtaller vn Eſſay, comprenant le but, le ſommaire, & le fruit du total, afin d'en donner vn Auantgouſt, & faire voir à l'œil, ſi en cette rupture touchant la Religion, on y rencontre le ſceau

de Dieu, qui eſt le mouuement du S. Eſprit, & vn vray Charactere & methode Apoſtolique en ſes Autheurs & fauteurs. Ce n'eſt qu'vn eſchantillon du grand Ouurage, en l'attente duquel ie demeureray aux eſcoutes, & derriere le tableau, pour apprendre quel iugement en feront les mieux entendus. Que ſi quelqu'vn s'en picque iuſques à ce poinct, que de prendre les ſiens meſmes à partie, & choquer les veritez qu'ils ont publiées : en ce cas ie le prie de n'vſer d'aucune preterition en mes productions ; & de ne s'amuſer point à mon ſtil, puis que tous mes ſoins ne ſe rapportent qu'à la verité du recit, pluſtoſt qu'à l'ornement du diſcours. Adieu.

CATALOGVE DES AVTEVRS, tant publics que Manuſcrits, produits en cét Eſſay.

SLEIDAN. *de la premiere Edition Latine de l'an* 1555. *& de la verſion Françoiſe de Robert le Preuoſt, de l'an* 1556. *&* 1563. *attendu que la Latine de l'an* 1557. *a eſté alterée.*

Louïs de la Popeliniere.

I. Caluin, *ſpecialement en ſes Opuſcules & Epiſtres.*

L'Hiſtoire du Concile de Trente, *de Paulo Sarpio Veneto, publiée ſous le nom de Pietro Suaue Polano, tiré des lettres du vray nom; & c'eſt de la tranſlation Latine de Londres, plus aſſeurée que la Françoiſe de Geneue.*

A. Bucholcer *en ſon Indice Chronologique.*

Conſenſus Orthodoxus, *traittant du different des Lutheriens & Zuingliens ſur le poinct de la Cene.*

D'Aubigné, *qui pourroit eſtre appellé l'Abbreuiateur de l'Hiſtoire de Monſieur de Thou, s'il l'euſt touſjours entenduë.*

Monſieur le Preſident de Thou, *des dernieres impreſſions de Geneue, des années* 1620. *&* 1626. *auec les Additions.*

Eraſme, *appellé* le Precurſeur de Luther *par de Beze en ſes Illuſtres, & par Bucholcer, ſur l'an* 1536.

Theodore de Beze, *en ſes Illuſtres & Epiſtres, & en la vie de Caluin en Latin plus diffuſe que la Françoiſe; & en ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique.*

La Planche *en son Histoire sous François II.*

I. Crespin *en son Histoire des Martyrs.*

Liturgie Angloise *imprimée à Londres.*

Girard Leslé, *en la Reprehension des Patriarches, contre la Hierarchie & les Ceremonies Angloises, & les Consistoires Protestans.*

Responses personnelles des Vaudois de Vaureas, *tirées d'vn Manuscrit de l'an* 1300. *estant aux Archiues de l'Euesché de Vaison.*

Le sieur Blondel, *en sa Declaration de la sincerité des Eglises Reformées.*

Le sieur Spanheim, *in sua Geneua restituta.*

Iean de la Placo *President en la Cour des Aydes en son Histoire.*

Iournal *manuscrit de* Iaune Arnaud de Montbrun, *de l'an* 1561.

Registre du Consistoire *de Taulignan, dés l'an* 1561.

Recueil *des Edits de Pacification.*

Iunius *en sa Vie.*

P. du Mont *en ses Additions, sur la Description du Païs-bas de L. Guicciardin.*

S. Goulard *en la continuation du Chronique de Carion.*

Present Royal *du Roy de la grand' Bretagne.*

Lettre *des Ministres & Professeurs de Geneue du* 12. *Aoust* 1631. *escrite au Synode National des Ministres de France, tenant à Charanton audit an.*

I. de Serres, *en son Apparatus ad Fidem Catholicam, imprimé à Paris chez P. Mettayer l'an* 1607. *par les soins de feu Monsieur le President de Thou.*

Phil. Melanchton *en ses Epistres de l'an* 1534. *à Messire Guillaume du Bellay, imprimées & jointes auec ledit Apparatus, & autres Lettres des princi-*

paux Docteurs Proteſtans du meſme temps, par les meſmes ſoins.

Le ſieur de la Nouë *en ſes Diſcours Politiques & Militaires.*

Relation *manuſcrite de l'an* 1623. *des opinions du ſieur de Laleu de la Rochelle, dreſſée ſur le rapport du ſieur de Cray Miniſtre de Manoſque, & Deputé de Prouence à l'Aſſemblée de la Rochelle, l'an* 1622.

Recueil *manuſcrit, contenant les Raiſons de part & & d'autre, ſur la queſtion, Si le Bapteſme doit eſtre adminiſtré auec la Predication, ou aux Prieres publiques ſeulement.*

Actes *du Synode National de l'an* 1623. *tenu à Charenton Saint Maurice lez Paris.*

Le docte Daniel Chamier, *duquel on peut dire le prouerbe des Hebreux;* Cum doctus errat, doctè errat.

Marſeille ſans miracles, *du ſieur* Rolin *Miniſtre de Veyne en Dauphiné.*

La Diſcipline Eccleſiaſtique, *c'eſt à dire, l'ordre par lequel les Egliſes Proteſtantes de France ſont conduites & gouuernées.*

Actes *du Synode National de Gap en Dauphiné, tenu l'an* 1603.

Actes *du Synode National tenu à Saint Maixant, l'an* 1609.

Actes *du Synode National tenu à Caſtres, l'an* 1620.

I. de l'Eſpine, *lequel fut vn des Miniſtres qui aſſiſterent au Colloque de Poiſſy, tenu l'an* 1561.

Le ſieur du Moulin.

Le ſieur Daillé *Miniſtre de Charenton, en ſon Examen des moyens d'accord du ſieur de la Milletiere, imprimé l'an* 1637.

Iugement *du Synode National de Dordrecht au païs-bas, tenu l'an* 1618. *&* 1619. *auec le Canon dressé au Synode National d'Alez tenu l'an* 1620. *pour approuuer ledit Iugement contre la doctrine des Arminiens.*

Apologetique *publié en faueur des Ministres, l'an* 1616. *contre les accusations & plaintes que leurs Eglises faisoient contr'eux, pour le sujet des affaires politiques & militaires.*

Declaration *de l'Assemblée de la Rochelle, publiée l'an* 1621.

SOMMAIRE DE CET ESSAY.

Projet de l'Autheur de ne traitter que la Question de fait, dont les parties conuiennent.

PREMIERE PARTIE.

Des vrays motifs de Luther, lors de la rupture de la Chreſtienté.

SECONDE PARTIE.

Des Moyens auec leſquels la Religion Proteſtante a eſté eſtablie en diuers Eſtats.

e

TROISIESME PARTIE.

Des fruits de cét establissement; & notamment des guerres intestines entre les Protestans mesmes pour leur doctrine.

DERNIERE PARTIE.

Des Remedes aux susdits maux.

PERMISSION.

IL eſt permis à Antoine Vitré, Imprimeur ordinaire du Roy, de la Reyne Regente mere de ſa Majeſté, & du Clergé de France, d'imprimer vn Liure intitulé, *Eſſay de l'Hiſtoire generale des Proteſtans, composé par G. Boule, Marſeillois.* Auec defenſes à tous Imprimeurs, Libraires, ou autres, de l'imprimer ou faire imprimer, à peine de cinq cens liures d'amande & de priſon. Fait à Paris ce 19. Iuillet 1646.

D'AVBRAY. BONNEAV.



ESSAY DE L'HISTOIRE generale des Proteſtans.

IE ne preten point de m'engager dans les conteſtations eſpineuſes de la *Controuerſe* eſmeuë en ce dernier ſiecle ſur le ſujet de la Religion, autrement appellée la *Queſtion de droict*; puis que le monde eſt tellement remply des Liures de cette nature, que la multitude en a cauſé le dégouſt, la familiarité l'a jettée dans le mépris, l'aigreur qu'on y a meſlé en a engendré le deſdain, & les chicaneries que l'on y apporte ont cauſé tous troubles, tous mal-heurs & toute irreligion. Il eſt vray que pour ſes opinions nouuelles la Controuerſe en ſon commencement, & comme eſtant encor en ſes jeunes années, auoit tant d'atraits, que ce n'eſtoit pas eſtre au rang des Doctes ſi on ne s'en rendoit amoureux. Depuis, cét amour ayant coëffé les Eſprits de la pluſpart du monde d'vne extréme paſſion flatée du nom de zele, on maintenoit ſa cauſe au peril du fer & du feu auec des repriſes touſjours plus animeuſes. Mais enfin ceſte Maiſtreſſe eſtant deuenuë à demy vſée, & n'ayant plus ce teint, ceſte allure & ces douceurs de

ſa jeuneſſe ; l'on s'en eſt ennuyé les parties ayant veu les tragedies qu'elle auoit cauſé, tellement qu'on l'a renuoyée aux eſcoliers, & aux eſcrimes des plumes & des langues où les hommes de lettres y ont vſé ſans fruit toute leur intelligence & leur ſubtilité. Enfin eſtant deuenuë ridée, & comme reduite aux abois, elle s'eſt renduë ſi contemptible que les plus judicieux de ceux qui la fauoriſoient voudroient luy auoir fait ſes honneurs funeraires. Ce grand procez, à l'enfourner, comme c'eſt la couſtume, auoit eſté demené auec vne extreme ardeur ; les pourſuittes en ont eſté faites auec tiedeur ; mais enfin il a eſté pendu au croc en l'attente de quelques moyens de paix à laquelle les plus ſages des Proteſtans ſont touſiours auec les oreilles ouuertes. Ces conſiderations m'ont obligé de m'arreſter ſeulement au ſujet hiſtorique qu'on appelle la *Queſtion de fait*, en recitant les choſes aduenuës au fait de la Religion ſommairement, en attendant vne plus longue narration en l'Hiſtoire vniuerſelle des Proteſtans. Ceſte matiere eſt hors de Controuerſe, puis qu'elle eſt aduoüée par les Proteſtans meſmes, dont les depoſitions ſont miſes en auant ; & que les Catholiques les produiſent contre leurs parties. Par ce moyen les vns & les autres eſtant d'acord en fait, il eſt bien certain que les productions qui ſont faites en ceſte Preface tendent à diſpoſer les Eſprits à douceur par vne conuiction des Proteſtans

tirée de leurs propres Autheurs, ou d'autres non suspects.

1. Certes j'auois tousiours creu, attaché à l'opinion du vulgaire des Protestans, & auois fait tous mes efforts pour le persuader aux autres, que lors que Luther commença de partager la Chrestienté, il auoit esté meu d'vn bon zele de maintenir la grace Euangelique, concernant la gratuite remission des pechez au Sang de IESVS-CHRIST contre le pretendu trafic des Indulgences données de son temps par le Pape Leon X. Cela me faisoit croire que tous ceux qui soustenoient le contraire n'en parloient que pour leur interest & auec passion. Mais m'estant départy de toute preocupation, & ayant pesé ce que les Autheurs non suspects en ont recité franchement, i'en ay eu vne toute autre creance, ayant verifié quels furent les motifs qui le pousserent à son entreprise. Le fait est tel. C'estoit vne ancienne coustume (nous dit l'Autheur de l'Histoire du Concile de Trente) au pays de Saxe, que lors que les Papes y enuoyoient des Indulgences, la commission de les publier en estoit adressée aux Augustins. Les Questeurs qui en deuoient retirer les deniers que le peuple en bailleroit volontairement, apprehendans que ces Religieux, pour estre trop stylez en ces matieres, ne leur rendissent pas compte de Clerc à Maistre, donnerent cét employ aux Iacobins. Voila l'affaire reduite entre ces deux Ordres

Histoire du Concile de Trente, Liure 1.

qui y employerent les plus Doctes qu'ils eussent. Luther estant Augustin, se mit le premier sur les rangs pour choquer ses Aduersaires, comme estant Professeur en Theologie en l'Vniuersité de Wittemberg en Saxe, assisté de ceux de son Ordre, & particulierement de Iean Staupice qui en estoit Vicaire general. D'autre costé, Iean Tekel de l'Ordre des Iacobins se mit aux champs contre Luther, au pays de Brandebourg, ayant eu pour defenseurs les plus Doctes Dominicains, & entre autres Siluester Prieras, Iacques Hocstrat, Ambroise Catarin & le Cardinal Caïetan. Luther du commencement auoüoit l'autorité du Pape, le Purgatoire, & toute la doctrine des Catholiques. Il ne choquoit point non plus les Indulgences, se contentant alors de les appeller fraudes pies; mais seulement les abus des Predicateurs & des Questeurs; attendu que les Prescheurs des Indulgences en haussoient la vertu iusques à vn tel excez qu'ils publioient qu'elles estoient efficaces à la remission des pechez les plus énormes, quand mesmes l'on auroit eu à faire auec la B. Vierge; suiuant le recit que Luther en fait. D'autre part les Questeurs qui recouuroient les deniers qui en prouenoient, commettoient, selon tous les Historiens plus asseurez, des abus intolerables, tant en l'exaction qu'en l'employ d'iceux. Luther picqué de l'interest general de son Ordre, & poussé par sa vehemence eut vn beau champ pour

Caluin. ad Præcent. Lugdun.

Sleidan, Liure 13.

decrediter ses Antagonistes ; ayant tout le peuple pour Approbateur de ce qu'il leur mettoit sus. Son commencement n'en estoit alors qu'en ces termes, & c'estoit encor beaucoup d'auoir eu la hardiesse de contre-luiter ceux qui auoient en main le pouuoir de le foudroyer par les Censures qui leur estoiént commises. Ce que dessus est confirmé par la Popeliniere, qui auoüe que Luther fut poussé *par le feu d'vn corroux ambitieux, allumé par l'indiscrette auarice de certains Questeurs, accreu par les injurieuses contredites de tels & autres siens Aduersaires.* Ce ne fut donc pas par vn dessein premedité, moins par vn mouuement du sainct Esprit, mais fortuitement & par vn mouuement de sa passion qu'il s'engagea en ce combat. Ie ne sçay donc comme la Popeliniere luy ose attribuer en suitte vn zele de remettre les plus simples au chemin qui luy sembloit le meilleur, si ce n'est pour flater le dé ; puis qu'il est incompatible auec vn courroux ambitieux. En effet Luther ne dit rien de tel, au contraire il declare ; *Qu'il ne sçauoit pas mesme ce que vouloit dire le mot de Pardons, & que ne se trouuant alors autre que luy qui eust le courage de choquer les Indulgences ; & d'ailleurs ses escrits courans par toute l'Allemagne, & estans leus soigneusement pour les plaintes que chacun faisoit de ces Predicateurs & de leurs Pardons ; cette petite gloire* (dit-il) *m'agreoit pour lors.* A quoy Sleidan adjouste, *que du commencement que Luther enseignoit touchant*

La Popelin. Liure 1. fol. 9. b.

Sleidan. Liure 13.

L. 16. sur la fin.

les Pardons, il ne sçauoit où cela tendoit comme il le confesse luy-mesme. Ce qui est confirmé par Caluin, qui adjouste, *Qu'alors Luther n'estoit esclairé que d'vne estincele d'vne obscure lumiere, ayant franchement mis en auant ce qu'il sçauoit, qui estoit vn peu plus que rien. Ne sçachant pas encor que les Indulgences auoient tiré leur source d'vne bien profonde cloaque. Et sans doute il seroit demeuré bien plus long-temps en ce bourbier, s'il n'eust esté esueillé par la folie des autres. En effet, il dit fort à propos en vn certain endroict; Que ses Aduersaires le contraignoient de deuenir plus sçauant de iour à autre, en despit qu'il en eust; n'ayant jamais auparauant douté des Mysteres du Pape.*

Caluin. ad Præcent. Lugdun.

2. Quel zele, quel esprit le pouuoit mouuoir en cette entreprise, puis que n'ayant autre but que de choquer ses Emulateurs, il „ offrit par plusieurs fois de se taire, à condition „ qu'on imposast aussi silence à ses Aduersaires? „ Adjoustant qu'il portoit vne si grande reue„ rence à la saincte Eglise Rom. que s'il auoit „ dit quelque chose qui ne fust conforme à sa „ creance, il ne pretendoit nullement de le „ soustenir, ains s'en remettoit du tout à son „ jugement. Resolu au reste de ne remuer „ plus rien en ces matieres, d'en receuoir l'in„ struction du Pape, & en somme de faire que „ par quelque exposition ce qu'il auoit enseigné „ se peut concilier auec les Indulgences, com„ me n'ayant jamais eu intention de les abolir, „ ny non plus l'autorité du Pape, enuers lequel

Sleidan sur l'an 1518.

il supplia le Cardinal Caïetan de vouloir faire " sa paix. Reconnoissant ingenuëment d'auoir " failly lors qu'il en auoit parlé auec trop d'ai- " greur, & moins de reuerence qu'il ne deuoit, " dont il imputoit la faute aux Questeurs, & " en demandoit pardon, sous promesse d'estre " plus retenu, & de satisfaire au passé par ses " Sermons sans jamais plus parler des Indul- " gences; à condition neantmoins que mesme " loy fust imposée à ses Aduersaires, consentant " que pour mettre fin à tout cét affaire sans " bruit, la cognoissance & la decision en fust " renuoyée au Pape. Ce qui monstre qu'il eust bien voulu se retirer doucement de ce mauuais pas où il s'estoit porté à la volée, moyennant que son honneur n'y eust point esté engagé, pour laquelle consideration il ne s'estoit jamais voulu sousmettre à vn dédit formel; quoy qu'il ne fust pas tousiours si renchery en changeant souuent d'opinion en d'autres choses. Car tantost il improuuoit la guerre des Chrestiens contre le Turc, & apres se retractant & la trouuant fort juste. Autrefois il condamnoit absolument l'vsage des armes pour le sujet de la Religion, & en autre temps il auoüoit franchement d'auoir ignoré que la guerre defensiue en cette occasion fust licite. Et quant à sa doctrine touchant l'Eucharistie, nous verrons cy-apres ses inegalitez, ausquelles il estoit poussé par vne pertinacité indomptable, & vne hautesse d'esprit de ne vouloir ceder à qui que fust; à

Sleidan sur l'an 1524. *&* 1542. *idem sur les années* 1525. *&* 1531.

Caluin. ad Præcent. Lugdun. Epist. ad Melancht. *du 25. Iuin* 1545.

cause dequoy quelques-vns luy ayans donné le tiltre de *dernier Elie*, Caluin l'improuue tout à fait. Quoy qu'ailleurs, il le qualifie le „ Pericles Alleman foudroyant auec insolence, „ & abusant de sa vehemence pour entrepren- „ dre tout ce qui luy venoit en phantasie, par „ où il donnoit vn exemple de tyrannie bien „ dangereux en la renaissance de l'Eglise à me- „ sure qu'on luy laissoit faire tout ce qu'il vou- „ loit. Certes Erasme fut contraint de luy escri- „ re, Qu'il se gardast de rien faire ou dire auec „ arrogance, ou par faction, & qu'il se gardast „ de tout courroux, passion & vaine-gloire, „ laquelle dresse d'ordinaire des embuches aux „ plus gens de bien. Qu'en ses escrits il y auoit „ des choses aigres, & qui ne sentoient pas tant „ la douceur d'vn esprit Euangelique. Qu'il ne „ deuoit pas rendre injure pour injure, mais „ plustost s'en abstenir tout à fait, puis qu'il fa- „ loit manier l'Euangile auec vne benignité „ Euangelique, sans faire chose aucune auec tumulte. Comme en effet ayant comparu aux Estats generaux d'Allemagne assemblez à Wormes l'an 1521. il auoüa en face de l'Empereur & des Princes de l'Empire qu'il auoit esté par trop vehement en ses Liures contre ses Aduersaires qui l'auoient outragé.

Buchol. Chronol. ad an. 1519. & 1521.

Buchol, an. 1522.

3. Ceste Confession se trouue verifiée par trois Exemples remarquables, qui tesmoignent que Luther, sans consideration ny retenuë aucune, se laissoit transporter à vne fureur démesurée, plustost qu'auoir pour but la gloire

de Dieu & l'auancement de ſa cauſe. Le premier regarde André Bedenſtein Caroloſtad Docteur, ſon Precepteur, lequel Melanchton ſouloit appeller l'Alphabet, ou l'Abecedaire à cauſe qu'il faiſoit ſa ſignature par les ſeules premieres lettres de ſon nom en cette ſorte A, B, C, D. Pendant que Luther banni par les Eſtats de l'Empire tenus à Wormes l'an 1521. ſe tenoit caché à Bartbergt Chaſteau prez d'Iſenac appartenant à l'Electeur de Saxe ſon Protecteur, Carolſtad qui eſtoit pour lors à Wittemberg fit abattre les images des Egliſes. Luther marry apres ſon retour à Wittemberg que cela euſt eſté fait pendant ſon abſence & ſans ſon ſceu, en fut ſi fort picqué qu'il fit en façon que Carolſtad fut banni par l'Electeur, dont il tira ſa raiſon par diuers Liures qu'il mit au iour contre Luther. Deux ans apres, ſçauoir eſt l'an 1524. s'eſtans rencontrez tous deux à Iene en Turinge, ils paſſerent vne conuention mutuelle le 22. Aouſt, laquelle fut bien extraordinaire. Elle portoit vn pacte ſolemnel d'vn perpetuel défy de ſe faire la guerre l'vn à l'autre en eſcriuant des Liures. En confirmation dequoy Luther touchant à la main à Carolſtad, luy bailla vn eſcu d'or en gage pour mereau de ſa reſolution inuiolable. Le ſecond exemple regarde les procedures inegales dont il vſe enuers Henry VIII. Roy d'Angleterre. Henry VII. ſon pere ayant deux fils Artus & Henry, auoit deſtiné à la ſucceſſion de ſa Couronne ſon aiſné, & Henry pour eſtre vn

Buchol. an. 1524. Conſenſ. Orthod. cap. 1.

iour Archeuesque de Cantorbie & Primat d'Angleterre; & à ces fins l'auoit fait estudier. Estant neantmoins paruenu à la Couronne apres le decez de son pere & de son frere il fit response au liure que Luther auoit publié l'an 1521. de la captiuité Babylonique; à cause dequoy Leon X. luy bailla le tiltre de *Defenseur de la Foy.* C'estoit à la verité vn grandissime honneur à Luther, qu'vn Roy si puissant eust daigné entrer en lice auec luy, & d'auoir à faire auec vne plume couronnee, & auec vne main accoustumee à porter le Sceptre: Ces considerations estoient plus que suffisantes pour l'obliger à traicter ce Prince auec tous les respects & ciuilitez imaginables, sans aucun prejudice de sa cause. Mais au rebours, pour ne degenerer de soymesme, il luy repliqua auec autant de mespris & d'aigreur, qu'il souloit faire à l'endroict des petits Maistres d'Escole, iusques à luy parler en ces termes: *Venez-ça Sire Henry, il faut que ie vous enseigne. Ie ne fais non plus d'estat de vostre Couronne que d'vn estron.* Aduint quatre ans apres qu'il tint enuers ce Roy vne methode toute contraire, sur l'aduis qu'il receut de la part du Roy de Dannemark, que Henry auoit quelque bonne opinion de sa doctrine: car soudain il luy escriuit,

Histoire du Concile de Trente, Liure 1.

D'Aubigné, Tome 1. Liure 2.

Sleidan, Liure 4.

„ Qu'il aduoüoit franchement de l'auoir grandement offensé, dont il luy demandoit par-
„ don, sous promesse de luy en faire vne satisfa-
„ ction publique, par vn liure exprés, auquel

il n'oublieroit pas d'exalter ses vertus. Mais il » se trouua bien loin de son conte; veu que le Roy d'Angleterre, par sa responce, se mit à le blasmer pour sa legereté & inconstance, adjoustant qu'il ne s'estonnoit pas s'il parloit mal des viuans, puis qu'il osoit mesdire des Saints. Qu'au reste il n'entendoit aucunement que la Lepre de son Heresie fist aucun progrez dans son Royaume. Luther bien estonné de cette responce, & marry tout ensemble des sousmissions dont il auoit vsé enuers ce Prince; fut contraint de lascher la bride à ses ressentimens, & dire qu'il auoit fait le traict d'vn homme imprudent, lors qu'il s'estoit imaginé de pouuoir rencontrer quelque pieté en la Cour des Princes; IESVS-CHRIST où le diable domine, & Iean Baptiste parmy la pourpre. Du depuis, escriuant à Melanchton le 22. Auril 1541. il luy disoit: *Aux Epistres de Caluin.* Que les Henris, (entendant parler du Roy d'Angleterre & du Duc de Brunswik) les Euesques, voire le Turc, & le diable mesme, fassent tout ce qu'ils pourront, nous sommes les enfans du Royaume, qui seruons & attendons nostre Sauueur, quelque descraché & crucifié qu'il soit par ces Henris.

4. Le troisiesme exemple de cette legereté & vehemence de Luther paroist en la *Sleidan.* procedure qu'il tint à l'endroict du Pape Leon X. Du commencement qu'il mit ses propositions en auant, il les luy dedia auec l'exposition d'icelles en l'an 1518. luy declarant, Que «

„ comme il ne les auoit publiees que par forme
„ de diſpute, il les ſouſmettoit, voire ſoy-meſ-
„ me, à ſon bon plaiſir, ſous promeſſe de rece-
„ uoir comme vn Oracle tout ce qui viendroit
„ de ſa part, ne plus ne moins que ſi Iesvs-
„ Christ luy-meſme parloit, ne refuſant
„ point de ſouffrir la mort, en cas qu'il l'ordon-
naſt ainſi. Outre quoy, il luy demanda par-
don à Auſbourg, entre les mains du Cardi-
nal Caïetan, comme nous auons deſia touché.
Et parce que lors il fut menacé par ce Cardi-
nal de la foudre d'excommunication, en cas
qu'il ne ſe deſdiſt formellement, il appella de
luy au Pape. Il eſt vray que ſur vne Bulle du
9. Nouembre de la meſme annee 1518. il in-
terjetta vn ſecond appel, du Pape au Concile;
mais voyant les pourſuittes que le Pape fai-
ſoit contre luy l'annee ſuiuante enuers l'Ele-
cteur de Saxe, il luy eſcriuit en ces termes.
„ Qu'il auoit eſté preſſé de ſe deſdire, & qu'il s'y
„ ſeroit reſolu s'il en deuoit reuenir quelque
„ honneur ou auantage à l'Egliſe Romaine.
„ Que les Queſteurs & les Predicateurs par
„ leur auarice & leurs Sermons remplis d'excez
„ luy auoient plus fait de mal que luy. Qu'il
„ auoit vne ſi grande deuotion enuers l'Egliſe
„ Romaine, qu'il ne voudroit pas ſeulement
„ auoir penſé de rien entreprendre à ſon preju-
„ dice; tant pour la grandeur de ſa puiſſance,
„ que parce qu'apres Iesvs-Christ on ne
„ ſçauroit rien trouuer de plus excellent en tout
„ le monde. Qu'il ſupplioit donc ſa Saincteté de

n'adjouſter point de foy à ſes Aduerſaires, re- "
ſolu de ne parler plus des Indulgences moyen- "
nant qu'on leur impoſaſt auſſi ſilence. Qu'au "
contraire en ſes Sermons il feroit des remon- "
ſtrances au peuple de rendre à l'Egliſe Ro- "
maine tout honneur & toute reuerence, ſans "
ſe charger de l'auarice & temerité des autres. "
Comme auſſi de n'auoir eſgard au mauuais "
exemple qu'il leur auoit donné lors qu'il auoit "
parlé auec moins de reſpect qu'il ne deuoit; "
pour y auoir eſté pouſſé par vn juſte reſſenti- "
ment contre ſes ennemis. Qu'en ſomme il "
n'obmettroit rien pour faire que le tout ſe cal- "
maſt; n'ayant iamais eu autre intention que de "
deſcharger l'Egliſe Rom. des fautes d'autruy, "
& empeſcher que le peuple ne fuſt abuſé par "
quelque fauſſe doctrine. Depuis ayant eſté entrepriſe en la meſme année 1519. vne diſpute à Leipſik, il ne voulut iamais que par contrainte qu'on miſt ſur le Bureau la queſtion touchant l'autorité du Pape, ayant fait vne expreſſe proteſtation que c'eſtoit vn argument chatoüilleux & odieux. Mais il teſmoigna encor plus de reſpect & de ſouſmiſſion au Pape en la lettre qu'il luy eſcriuit l'année ſuiuante 1520. Elle portoit que nonobſtant l'ap- "
pel qu'il auoit interjetté de luy au Concile, il "
n'auoit deſiſté de prier Dieu pour luy. Qu'il "
eſtoit marry qu'on luy euſt fait entendre qu'il "
euſt mal parlé de luy & de ſon autorité. Qu'en- "
cor qu'il euſt eſté violent & rude, neantmoins "
ſes Liures rendroient bon teſmoignage com- "

„ me il en auoit parlé & escrit fort honorable-
„ ment. Qu'il deploroit la condition de luy Pa-
„ pe, de ce qu'il estoit obligé de sejourner en la
„ Cour Romaine ainsi qu'vn agneau parmy les
„ loups, Rome estant indigne d'estre gouuer-
„ née par des gens de bien comme luy. Qu'au-
„ tresfois sainct Bernard auoit deploré de mes-
„ me la condition du Pape Eugene. Quant à son
„ entreprise il auoit resolu de s'en departir afin
„ de jouïr de repos, mais que ses Aduersaires
„ l'auoient contraint de la continuer. Que le
„ Cardinal Caïetan n'estoit point sans coulpe,
„ puis qu'il auoit eu en main le moyen de cal-
„ mer toutes choses. Que pourueu qu'on im-
„ posast silence à ses parties, & qu'il ne fust obli-
„ gé à vn formel dédi, il feroit tout ce que l'on
„ voudroit, comme estant ennemy de toutes
„ contentions. Qu'il ne feroit point muet en cas
„ qu'on l'assaillist auec injures. Qu'il estoit au
„ pouuoir de sa Saincteté de faire la paix, se re-
„ tenant la connoissance de cette affaire, & en
„ imposant silence aux deux parties. Que ce-
„ pendant il le supplioit de se garder des fla-
„ teurs, & d'agreer le Liure qu'il luy dedioit,
„ de la liberté Chrestienne. Mais tous ces res-
pects & toutes ces deferences s'en allerent bien-tost en fumée, n'ayans seruy que pour cacher sa bile, laquelle se descouurit peu de temps apres. Le Pape ayant le 16. Iuillet de la mesme année fulminé contre luy & ses adherans vne autre Bulle d'excommunication, ce fut vn tocsein qui luy fit reprendre le frein

aux dents, & ſe precipiter en vne rupture totale, en laquelle il perſiſta du depuis. Veu qu'il interjetta vn ſecond appel au Concile, auquel il chargeoit le Pape de tyrannie, d'impieté & de reſverie, & l'appeloit formellement temeraire, ſuperbe, contempteur de l'Egliſe & Antechriſt. Comme auſſi en la Preface de ſon Liure de la Captiuité Babylonique, il diſoit, Que du commencement n'ayant pas beaucoup profitê en la doctrine de l Eſcriture, il auoit compoſé vn Liure des Pardons auec beaucoup de reſpect, à cauſe qu'il eſtoit fort ſcrupuleux, & reueroit grãdement la tyrannie Romaine. Mais qu'à preſent il auoit tout vn autre ſentiment; attendu qu'à force d'auoir eſté agacé par ſes ennemis, il auoit appris que la Papauté n'eſtoit autre choſe qu'vn Royaume Babylonique en la puiſſance de Nemrod robuſte veneur. Et parce que le Legat, aſſiſtant au couronnement de l'Empereur à Cologne, voulant executer le contenu en ladite Bulle, fit bruſler certains liures de Luther. Au reciproque Luther en eſtant picqué iuſqu'au dernier point, fit aſſembler le 10. Decembre tous les Eſcoliers & Docteurs de l'Vniuerſité de Wittemberg, bruſla publiquement luy-meſme cette Bulle auec le Droict Canon, & le lendemain, en vne Leçon, approuua cette ſienne procedure, non ſans diuerſes injures contre le Pape. Comme auſſi reſpondant à Ambroiſe Coterin, il dit: Que la tyranie Papale eſtoit depeinte bien au vif au Liure de

Daniel, & que tout ce que ce Prophete auoit dit de l'Antechrist conuenoit à la Papauté. Pour toutes ces considerations, la Popeliniere dit, Qu'vn certain desir d'honneur, eschauffé d'vn deuoir d'esclaircir, suiuant sa charge, l'Escriture Sainte (ce qu'il dit pour dorer la pillule) le rendit si resolu & opiniastre, par les picques animeuses de ses Aduersaires, qu'il fit deslors ouuerte banqueroute à la doctrine Catholique Romaine. Ie n'ay pas beaucoup de raisonnemens à faire pour la fin de cette premiere partie, puis qu'ils se representent d'eux-mesmes assez à l'esprit du Lecteur, lequel void clairement si en ceste entreprise de Luther il y apparoist quelque trace de l'esprit Apostolique duquel les fruicts sont l'amour de Dieu, la douceur, la charité, la moderation, la regeneration; ou plustost si on n'y void pas au contraire, que feu & flamme, interest, courroux, ambition, violences, contradictions, fougues & inegalitez, qui sont autant de prejugez contre sa cause & les autres. N'estant point imaginable que Dieu contre sa coustume employast de tels instrumens pour le restablissement de son Euangile & la Reformation de son Eglise, lesquels n'ont eu rien moins à cœur que cela. Voyons s'il y a eu quelque chose de meilleur aux moyens employez en suitte en l'establissement de la Religion Protestante.

Liure 1.

Ces *Moyens* ont esté de deux sortes, les vns moderez, qu'on peut appeller d'*Insinuation*, & les

les autres violences qu'on peut nommer Moyens d'*Intruſion*; les vns & les autres ayant ſenty la terre, non le Ciel, & ayant operé tãtoſt ſeparément, tantoſt conjointement, ſuiuant le temps & les occaſions. Au premier rang, nous mettrons l'employ d'vne tres-grande quantité de *Liures* mis au iour d'abord par Luther & ſes partiſans chacune année, dont l'impreſſion ſe faiſoit facilement en diuers endroits d'Allemagne, & particulierement à Straſbourg d'où ils eſtoient commodément ſemez par la France, les Pays-Bas, & la grand' Bretagne; de meſme que puis apres à Geneve, autre frontiere de la Gaule Narbonnoiſe, & de l'Italie; à cauſe dequoy le Pape en eſcriuit au Senat de Straſbourg auquel il en fit plainte. Par ce moyen preſque toute la Chreſtienté ſe veid bien-toſt remplie de leurs Liures. Eraſme eſcriuant à Luther le 30. May de l'an 1519. luy marquoit que ſes Liures auoient vn grand cours, & applaudiſſement parmy les plus Doctes du Pays-Bas & d'Angleterre. Ce qui en augmentoit le debit, c'eſtoient en partie les reſponſes de leurs Aduerſaires, leſquels ſans y penſer y cooperoient pour n'eſtre pas verſez en cette ſorte de combat, & n'auoient en main que l'Ariſtote, le Maiſtre des Sentences, Saint Thomas, ou Leſcot; & autres Docteurs; en lieu que les Proteſtans mettoient en jeu la Bible auec le ſens, qui d'abord paroiſſoit aux teſmoignages qu'ils en produiſoient, ſans que les Catholiques s'en

Eraſme Ep. Liu. 5. Epiſt. 4.

fussent encor vtilement seruis pour en tirer le sens naturel & conforme à la doctrine de l'Antiquité. D'ailleurs ils s'attachoient aux personnes de leurs Aduersaires, & par mesme moyen ils picquoient Luther auec des injures, ausquelles estant sensible iusques au dernier point, il auoit d'autant plus de matiere d'escrire, & parmy ses interests particuliers debiterent ceux de sa cause: joint que les Protestans y meslans les belles lettres dont ils n'estoient pas ignorans, faisoient facilement glisser dans les esprits leur doctrine auec vn grand progrez. Vous voyez qu'à l'imitation de *Reuchlin* leur Maistre, & grand Docte qui prit le surnom de *Capnio* en Grec, qui signifie le mesme que Reuchlin, à sçauoir *fumée*, Philippe changea son surnom de *Schvvarzerde*, & en prit vn semblable en Grec, à sçauoir *Melanchton*, c'est à dire, *terre noire*. Iean *Hausschain* translata son surnom aussi en Grec, se nommant *Oecolampade*, ou *Lampe de la Maison*. Paul Iovè n'a pas obmis à la fin de ses Eloges des hommes doctes d'entre les Suisses & les Allemands, d'y mettre Oecolampade, Zuingle, Melanchton & autres. En effet Zuingle commença quatorze mois apres que Luther se fut mis aux champs, sçauoir est le premier iour de l'an 1519. d'émouuoir les troubles dans le pays des Ligues, ayant moyen de faire courir ses œuures par l'impression de Basle. Quant à la France, ces Liures Protestans y furent tost receus, & sur tout aux Vniuersitez

Monsieur de Thou, Liure 26.

Buchol. ad an. 1482.

où il y auoit des Profeſſeurs Allemands qui eſtoient bien aiſes de faire connoiſtre le ſçauoir & la doctrine de ceux de leur Nation, pour eſtre dans vne plus grande eſtime. Le Roy François entretenoit vne intelligence fort eſtroitte auec les Princes de l'Empire, ce qui donnoit vn accez fort libre aux Eſcoliers Allemands dans les Vniuerſitez de France, où ils portoient quant & eux leur doctrine & leurs Liures, & taſchoient de l'inſinuer dans les eſprits des François. Marguerite de Valois Reyne de Nauarre & ſœur du Roy, eſtant grandement verſée aux belles lettres, & aymant par meſme moyen auec paſſion les hommes doctes, auoit attiré en l'Vniuerſité de Bourges (ayant pour ſon appanage le Duché de Berry) entre autres Melchior Wolmar Allemand, pour y enſeigner les langues Grecque & Latine. Ceſtuy-cy ne fut negligent à faire gliſſer ſous ce pretexte la doctrine Proteſtante dans les Eſprits des jeunes gens, leſquels partants de ſes mains pour aller aux offices de Iudicature tous imbus de ſes enſeignemens, il y auoit bien peu de ſieges de Iuſtice où il n'y euſt quelque Officier Proteſtant en ſon cœur. Wolmar eut entre autres diſciples, Caluin & Beze, & fut enfin contraint pour cette doctrine de ſe retirer à Tubinge où eſt l'Vniuerſité du Duché de Wirtemberg. Iacques le Fevre natif d'Eſtaples petite ville en Picardie, eſtimé le Reſtaurateur des ſciences en l'Vniuerſité de Paris, en fut expulſé en ces commence-

De Beze en ſes Illuſtres, & en la vie de Caluin.

Le ſieur de la Planche en ſon Hiſtoire de François II. pag 647.

D'Aubigné, Liure 2. c. 7.

De Beze en ſes Illuſtres, Caluin en ſon Epiſtre à la Reyne

mens pour les opinions nouuelles, à la pourſuitte de la Sorbonne. La Reyne de Nauarre qui les fauoriſoit le recueillit à Nerac, quoy que ceſte Reyne ſur la fin de ſa vie ſe deſpartit de ceſte doctrine. Il y auoit auſſi en l'Vniuerſité de Thoulouze vn fameux Profeſſeur en Loix nommé Iean de Caturce du lieu de Limoux, lequel enſeigna quelques années ſous ombre de ſa profeſſion en droict, mais en fin il fut bruſlé. Il y eut meſme des Eccleſiaſtiques qui ſe laiſſerent gaigner par la lecture de ces Liures, & pour auoir aupres d'eux des perſonnes qui en eſtoient perſuadez. De Beze dit qu'en l'an 1523. lors que ceſte doctrine parut en France par le moyen des Liures de Luther qu'on y apportoit, Guillaume Briçonnet Eueſque de Meaux fut le premier qui oſa la preſcher, ayant defendu à ces fins aux Religieux de monter en Chaire. Il appella pour ce ſujet aupres de ſoy quelques doctes Theologiens diſciples de Iacques le Fevre, mais en fin il ſe retracta & abandonna ſon deſſein. Il laiſſa neantmoins beaucoup de gens abreuuez de ces opinions ; & entre autres vn Iean le Clerc de la meſme ville, lequel ayant leu quelque choſe de la Bible tournée lors tellement quellement en François, & de quelques petits Liurets, oſa appeller le Pape Antechriſt, & meſme l'eſcrire en vn billet, qu'il attacha à certains Pardons qu'on auoit mis aux portes de la grande Egliſe ; à cauſe dequoy il eut du foüet par la ville. D'où s'eſtant retiré à Mets en

de Nauarre. M. de Thou, Liu. 6. n. 2.

De Beze en ses Illuſtres.

Et Iacques Pauanes. Bucholcer ſur l'an 1523.

De Beze en ses Illuſtres.

l'annee 1523. eſtant allé abbattre de nuict les images d'vne Chappelle qui eſtoit hors la ville, où tout le peuple deuoit aller le lendemain en deuotion, il fut enfin executé à mort. Iacques Pauanes vn de ceux dont l'Eueſque de Meaux s'eſtoit ſeruy, s'eſtant retiré à Paris, y fut bruſlé pour cette meſme doctrine l'an 1525. lequel fut appellé par de Beze, pour ce ſujet, le premier martyr de IESVS-CHRIST, de noſtre temps. Entr'autres Liures, les Proteſtans furent curieux de faire courir la Bible tranſlatée (comme nous a dit de Beze) tellement quellement enuiron ce meſme temps par vn Pierre Robert Oliuetan parent de Caluin, & qui luy donna les premiers Principes de ceſte doctrine, lors qu'il eſtoit ſur le point d'ambraſſer la iuriſprudence.

Ibid.

Beze en la vie de Caluin, & en ſes Illuſtres.

6. Il eſt bien certain que du commencement, comme nous auons dit, les Catholiques n'auoient pas des hommes de ſçauoir qui peuſſent aller de pair auec les Proteſtans, & qui fuſſent verſez en l'Eſcriture ſainte pour leur reſpondre, comme ils en ont eu depuis en grande abondance par toute la Chreſtienté; ce qui eſtoit cauſe qu'on les traittoit tantoſt auec des railleries, & tantoſt auec injures, pour rendre & eux & leur cauſe contemptible & odieuſe, & leurs Liures auec. Dés l'annee 1521. les Docteurs de Sorbonne ayant condamné les Liures de Luther; d'abord Melanchton refuta leur cenſure; mais Luther y ayant mis la main, ce ne fut pas ſans vſer de beaucoup de

Sleidan.

brocards. Il traitta de mesme le Roy d'Angleterre, comme nous auons veu cy-dessus, parlant du Liure que ce Prince auoit fait, auquel quelque temps apres, ayant esté inseree vne Preface par Gabriel de Saconay Precenteur de l'Eglise de Lyon, Caluin ne manqua pas de se railler de luy, quoy qu'auec plus d'aigreur & moins de grace que de Beze son disciple, en son Passauantius qu'il escriuit en response au President Lizet, lors qu'il estoit Abbé de sainct Victor. Henry Estienne n'obmit rien en ce genre d'escrire contre les Catholiques en son Apologie d'Herodote; ausquels nous deuons joindre le sieur de saincte Aldegonde, qui par ses bouffonneries a soüillé tout à fait les matieres Theologiques, quelque pretexte qu'il prenne sur l'exemple d'Elie qui a esté extraordinaire & sans suitte entre les Prophetes & les Apostres. On n'oublia pas de composer diuerses Poësies, Chansons & Anagrammes de mesme farine, au grand mespris des gens d'Eglise, de la Messe & des autres Mysteres de la Foy, dont il se trouue encor à present quelques pieces dignes d'estre jettées au feu. On doit mettre en ce mesme rang vn grand nombre de Peintures, Emblemes, & Medailles faites pour lors à ce mesme dessein, lesquelles n'ont peu contribué à aliener les esprits de la doctrine Catholique, & des personnes Ecclesiastiques. Ie sçay vne Medaille de ce temps-là où l'on void d'vn costé la face du Pape auec sa triple Couronne, laquelle

Caluin en ses Opusc.

Aubigné, Liu. 3. ch. 1.

tournant deſſus deſſous repreſente la teſte d'vn diable auec ſes cornes, y ayant tout à l'entour ſans conſtruction, *Malus coruus malum ouum.* De l'autre coſté, vous y auez la figure d'vn Cardinal auec ſon Chapeau, laquelle eſtant tournée deſſus deſſous repreſente vn fol auec ſa marote, y ayant tout à l'entour; *Et ſtulti aliquando ſapite*, Quant aux injures, ie conjure les plus equanimes de vouloir dire leur ſentiment de celles qui ſe trouuent à tout bout de champ dans les œuures de Luther & de Caluin; leſquels ſeront contraints de m'auoüer qu'en tous ceux qui ont eſcrit auparauant eux, il ne s'en trouue pas plus qu'en ces deux ſeuls de leurs Docteurs, & qu'ils ont eſté les plus riches en cette maniere d'eſcrire Satyrique. Certes de Beze en ſa Preface ſur les Opuſcules de Caluin, taſche de deſcharger Caluin de cette tache par certains exemples de l'Eſcriture & de l'Antiquité. Mais chacun void que les humeurs bilieuſes de quelques Docteurs ne doiuent point eſtre flatées, ſous pretexte des vocations extraordinaires, & qu'on ne doit rendre frequent ce qui eſt rare & ne procede que d'vn mouuement ſingulier du ſainct Eſprit. Les Proteſtans ſe plaignent au contraire des rigueurs que les Catholiques exercent contr'eux; mais à vray dire ils ſe les attiroient eux-meſmes par leurs eſcrits ſanglants & outrageux iuſques au dernier point. En l'an 1520. Luther publia ſon Liure de la Captiuité Babylonique, qui eſmeut toute la

Bucholcer. Chrestienté, & celuy de la liberté Chrestienne qui fit dresser les oreilles aux Rustiques d'Allemagne contre leurs Seigneurs & Magistrats, & notamment contre les Euesques; l'an suiuant, celuy de l'Abolition de la Messe, & puis celuy des vœux Monastiques qui reduisit l'an 1525. plusieurs Monasteres en Hermitages. Item celuy de l'Abomination du Canon de la Messe, & pour abreger il mit au iour l'an 1545. vne autre piece auec ce tiltre; Contre la Papauté Romaine establie par Sathan, y ayant mis au frontispice vne figure horrible. En France nos Protestans firent certains placarts en l'an 1534. lesquels ils afficherent non seulement par tous les Carrefours de Paris, mais mesmes iusques à la porte de la Chambre du Roy François I. ils auoient esté faits contre le sacrifice de la Messe; mais auec tant d'outrages & si sanglans, que quand leur cause eust esté la meilleure du monde, elle se rendoit, par ces injures, entierement odieuse. En effet cela attira vne grande persecution sur eux, laquelle a fourny de matiere à leur Histoire des martyrs. Qui n'eust esté picqué voyant qu'à chaque bout de champ on rencontre en leurs escrits de tels ou semblables Eloges d'honneur contre la creance, & les Pasteurs des Catholiques; appelans la Messe, vn sacrilege, & vne comedie; le Purgatoire, vn trafic; la Consecration, vne magie; l'Hostie, vn Dieu de pain; l'Adoration, vne idolatrie; la Confession, vne bourrelerie des con-

Sleidan, Liure 16.

1. Crespin en son Hist. des martyrs.

ſciences ; les Ordres ſacrez, la marque de la Beſte ; l'Egliſe Catholique, la Paillarde Egypte, Sodome, la Synagogue Papale, Babylone, le regne tyrannique de l'Antechriſt; le Pape, Antechriſt meſme; par article de foy dreſſé l'an 1607 au Synode national de Gap; les Cardinaux & Eueſques, ennemis de l'Egliſe; les autres Eccleſiaſtiques, Preſtres de Baal; les Theologiens, Sophiſtes; les Religieux, Sauterelles ſorties du puits de l'Abyſme; & generalement tous les Catholiques, Aduerſaires, Philiſtins, Superſtitieux & Idolatres. Que ſe peut-il rencherir au delà de ces beaux termes empruntez de l'eſprit de meſdiſance & de diſcorde, pluſtoſt que de celuy de charité Chreſtienne & de paix : ô ! que cela ſert à la reformation Chreſtienne, & à la reünion de l'Egliſe, laquelle il ſemble qu'on cherche tous moyens d'empeſcher encor auiourd'huy. Certes ie n'ay iamais peu trouuer du gouſt à ces tiltres factieux qu'on a mis en certains Liures de noſtre temps, comme ſont, le Myſtere d'Iniquité, ou l'Hiſtoire de la Papauté, la Nouueauté du Papiſme, la Chaſſe de la Beſte Romaine; conformité du Papiſme auec le Iudaïſme, Paganiſme & hereſies anciennes, & autres de meſme eſtoffe; puis qu'ils ne tendent qu'à augmenter la playe de la Chreſtienté, & rendent les Chreſtiens plus odieux entr'eux qu'auec les Iuifs & les Turcs.

5. Caluin contre le Precenteur de Lyon en la p. 434. de ſes Opuſc.

7. Pluſieurs abreuuez de cette teinture, ſe ietterent en campagne venans d'Allemagne,

de Suisse & de Geneve, & s'escarterent par diuers Estats de la Chrestienté, y ayant fort peu de bonnes villes, & notamment en France où il n'y eust secretement quelque Ministre, tenant des assemblées la nuict pour enseigner sa doctrine. Moyennant qu'ils criassent contre Messire Iean de Curé, ou contre la vie des personnes Ecclesiastiques, c'estoient les plus bonnes gens du monde. Tout le sçauoir de la pluspart de ces Emissaires consistoit en cela; car les plus doctes demeurans dans des pays asseurez, hazardoient aux lieux perilleux des cardeurs, & autres artisans poussez d'vn zele sans beaucoup de science. Alexandre Canus Normand, ayant oüy prescher à Geneve Guillaume Farel natif de Gap en Dauphiné, fut le premier Ministre de Lyon, où enfin il fut condamné & puis executé à Paris l'an 1534. Iean Masson d'Angers fut le premier Ministre qui osa prescher secretement dans Paris l'an 1555. où il continua iusques à ce que la chose fut descouuerte, ce qui arriua l'an 1557. pour leur prescher vn tumulte en la ruë sainct Iacques. Leur nombre deuint si effrené, que le 28. May de l'an 1559. ils tinrent leur premier Synode national secretement au faulx-bourg S. Germain, auquel presida Fr. Morel Ministre; où furent arrestez 42. articles de leur discipline Ecclesiastique. Ce qui cooperoit puissamment auec les Presches, estoient les Prieres tant publiques que priuées, lesquelles ils se mirent à faire en langue vulgaire, dont les peu-

De Beze en ses Illustres.

Bucholcer.

Monsieur de Thou.

Sieur de la Place, Liure 1.

ples eſtoient du tout rauis, n'ayans pas accouſtumé d'oüir prier Dieu en leur langue. Sur tout ſujet & à chaque bout de champ ils mettoient les genoux à terre, & compoſoient des Prieres tirées des cauſes generales des pechez, de la miſericorde de Dieu, de la mort & Paſſion de IESVS-CHRIST, des promeſſes faites aux repentans, des actions de graces des benefices receus, ſur tout d'auoir eſté eſclairez de la lumiere de l'Euangile, auec des demandes de perſeuerance en icelle, & d'autres graces ſpirituelles & temporelles, ſpecialement pour la famille où ils eſtoient receus; & la ſauuegarde de Dieu, durant la nuict ou le iour, ſuiuant l'heure qu'ils faiſoient ces Prieres; lors notamment qu'il eſtoit queſtion de reſoudre vn malade agoniſant, ils ne manquoient, ny de belles remonſtrances, ny de Prieres, ce que les Preſtres ne ſouloient pas faire; ſeruans par ce moyen enuers le monde de luſtre aux Miniſtres duits à cela plus qu'à leurs Sermons. Par ceſte belle apparence, ils gagnoient autant les eſprits que par aucuns Liures ou Predications; & bien plus efficacement quand toutes ces choſes cooperoient enſemble. Pour y mieux paruenir, s'eſtant rencontré qu'enuiron ce meſme temps, Clement Marot du pays de Quercy auoit mis en poëſie Françoiſe le tiers du Pſautier, ils furent curieux de l'acheuer du tout, & le faire mettre en Muſique auec tant de fruict, & notamment à cauſe que par ce moyen ils deſcrioient l'vſage des

Chansons profanes; que se l'estant approprié; au lieu qu'auparauant on en vsoit indiferemment en Cour, on le quitta apres pour n'estre soupçonné de participer à la doctrine Protestante. De cela proceda le tumulte arriué l'an 1558. au pré aux Clercs, les Protestans ayans osé chanter tout publiquement vn soir ces Pseaumes, & attiré vn grand monde à eux pour ce sujet. A l'imitation de nos Protestans François ceux des autres Nations mirent le Psautier en rhime, & sur le mesme chant, & notamment en Allemagne ceux de la Confession de Zuingle, qui appellent leur Psautier *Lobvvasser* du nom d'vn Iurisconsulte nommé Ambroise LobWasser du pays de Prusse qui le mit en poësie, lequel deceda l'an 1555. à Cuningsberg en la Prusse Ducale. On n'a pas obmis de mettre aussi en poësie Italiene les Pseaumes sur le mesme chant, lesquels les Italiens chantent encor auiourd'huy dans Geneve, auec quelque contrepoint de Musique à quatre parties, auquel plusieurs maistres Musiciens les ont mis, & notamment Claudin le jeune plus heureusement que tous les autres, pour contenter ceux d'entre les Protestans qui sont amoureux de ceste agreable science. Mais ie leur diray en passant deux aduertissemens pour se garder de deux escueils qui s'y rencontrent où plusieurs d'entr'eux ont accoustumé de faire naufrage. L'vn est qu'ils se seruent contre leurs ennemis particuliers, ou contre les Catholiques auec vne passion vitieuse, des im-

Monsieur de Thou.

Bucholcer. ad an. 1555.

precations qui ſe rencontrent frequentes dans les Pſeaumes, dictées par le ſainct Eſprit, & prononcées prophetiquement contre les ennemis des Iuſtes, ſans aucun reſſentiment de la chair. L'autre eſt qu'au Pſeaume XLIX. on fait parler Dauid comme s'il n'euſt point creu l'immortalité de l'ame. I'ay veu vn Aduocat Conſul de Gap ces années dernieres, qui en auoit ceſte entiere creance, ſe fondant ſur ces termes où il eſt parlé de ceux qui s'enyurent dans leurs honneurs, en cette ſorte.

Ains periront du tout ces groſſes teſtes,
Et s'en iront ſemblables à des beſtes;
Et ſur la fin
Il n'eſt plus homme, ains aux beſtes reſſemble
Deſquelles meurt ame & corps tout enſemble.

8. Deux autres choſes ſeruirent grandement à l'eſtabliſſement de la Religion Proteſtante; la bonne vie de ceux qui la profeſſoient, & leur conſtance à endurer toutes ſortes de rigueurs pour le maintien de leur cauſe. Ce qui rendoit leur vie d'autant plus exemplaire, eſtoit que celle de la pluſpart des gens d'Egliſe ne l'eſtoit point, ayant fort degeneré de leurs reglemens; tellement qu'au lieu de monſtrer aux autres par bons exemples le chemin à la pieté & à toute autre vertu, ils eſtoient deſbordez à des continuels ſcandales. Leurs mœurs ne ſeruoient pas ſeulement de luſtre à celles des Miniſtres, mais auſſi de matiere pour deſcrier leur doctrine par les perſonnes, à

cause dequoy le peuple estimoit que la Religion de ceux-là ne pouuoit estre bonne, qui menoient vne vie si mauuaise. Et au contraire les bons exemples de leurs ennemis faisoient facilement croire que leur doctrine ne pouuoit estre que bonne; nonobstant que la consequence qu'on tire de l'vne & l'autre vie ne soit point concluante contre ou en faueur de la doctrine. En effet la vie exemplaire des Protestans ne fut pas de longue durée, ains ayant degeneré, ils passerent aisément d'vne extremité à l'autre, comme c'est la coustume, sur tout depuis les guerres ciuiles, comme a remarqué Mr de la Noüe. On en void de grandes plaintes dans les Epistres de Caluin, où il paroist qu'on ne pouuoit point establir de discipline en la pluspart de leurs Eglises, où on se contentoit pour toute Reformation d'auoir secoüé le joug de l'autorité du Pape, & de se saisir des biens Ecclesiastiques. Hedio vn des Doctes Ministres de Strasbourg en vne sienne Epistre escrite à Messire Guillaume du Belay l'a. 1534. en confirmation de celle que Melanchton luy auoit escrite touchant les expediens d'accommoder les deux Religions, de laquelle nous parlerons en la suitte de ce discours, disoit ce qui suit. Il est arriué à nos Eglises où plusieurs se vantent de la foy, que ceste foy n'est point suiuie de vertu, ny la vertu de connoissance, ny la connoissance de temperance, de patience, de pieté, de charité fraternelle, de dilection, & de la chesne de semblables vertus. Il est certain

Monsieur de la Noüe en ses obseruations sur les premiers troubles.
Syrckius in Epist. Caluini, *du 12. May* 1541.

qu'vn *Certes* eſtoit alors leur plus gros jurement; & à preſent les plus grands renieurs de Dieu ſont ſouuent tenus pour les plus grands Zelateurs, & les plus forts piliers de l'Egliſe Proteſtante. Rien aujourd'huy ne les fait tant eſtimer que d'eſtre ennemis du Pape & de la Meſſe, quelque licence qu'on ſe donne d'ailleurs. I'en allegueray vn exemple bien particulier, lequel je ne dois paſſer ſous ſilence. Philippe Landgraue de Heſſen, eſtant de ſa complexion grandement ſpermatique, tellement que ſa femme ne pouuoit endurer ſes trop frequents abords; apres en auoir conferé auec ſes Miniſtres, il ſe ſeruit encor d'vne concubine, du conſentement de la Princeſſe ſa femme. Apres ſa mort, ſon corps ayant eſté viſité par les Medecins, y furent trouuez trois teſticules. Ie vien à ceſte conſtance ou pertinacité (ſelon I. de Serres en ſon *Apparatus ad fidem Catholicam*) à ſouffrir les rigueurs auec leſquelles les Politiques les traitoient du commencement preuoyans bien qu'ils feroient vn party dans l'Eſtat, & y cauſeroient des grands troubles: mais ils eſtoient bien loing de leur conte, veu qu'au lieu d'arreſter par ce moyen leur doctrine, ces exemples fortifioient & eſchauffoient les plus chancelans & refroidis, qui ſe promettoient autant de cœur que leurs compagnons, dés qu'vne fois ils s'eſtoient perſuadez d'eſtre aſſiſtez de Dieu, duquels ils pretendoient de maintenir la cauſe. Attendu qu'vne fois ceſte opinion eſtant

Monſieur de Thou, Liure 16. n. 3.

D'Aubigné, Liure 11. c 7.

Monſieur de Thou en ſa Preface.

encracinée dans l'esprit, on se chatoüille de fort belles esperances, & n'y a rien dont nostre desir ne se flatte pour se promettre auec certitude ce qu'il a conceu. Or quoy que pour la disparité du zele on ne doiue rien croire de pareil de ceux de nostre temps ; si est-ce que ie dois au public quelque remarque sur l'Histoire que I. Crespin a recueillie de ses martyrs, afin de détromper ceux qui seroient si faciles de croire tout ce qu'il y a mis, attendu qu il est hors de toute apparence que tant de pauures idiots qui souffroient la mort pour la Religion Protestante, ayent tenu les discours qui leur sont attribuez ; puis que Luther ny Caluin n'en auroient sceu tenir de plus doctes. Il y a vne fort grande vray-semblance que l'Autheur se soit dispensé d'y adjouster ces instructions, comme souuent les Historiens le font en matiere de Harangues, mettans en auant tant ce qui s'est dit, que ce qui se pouuoit dire. Il y a aussi dans ceste Histoire d'autres pieces sujettes à caution, & notamment lors qu'il est dit qu'vn certain George Baynam ayant esté mis dans le feu l'an 1532. comme le feu luy eut fait fondre la ceruelle, & l'a luy eust fait descendre par les nazeaux, il l'essuya de ses deux mains liées, & parla encore apres au peuple, ce que d'Aubigné a osé confirmer.

D'Aubigné, Liure II. *c.*8.

9. Ils n'obmirent point de se couurir du manteau de l'Antiquité, soit pour la cause, soit pour la conformité des calomnies, & de l'issuë de leurs ennemis, semblable à celle des

Persecuteurs

Perſecuteurs de l'ancienne Egliſe. Mais (ſuiuant d'Aubigné) ces rencontres paſſoient pour miracles, ſoit qu'ils les fuſſent, ou ſoit que les Spectateurs fuſſent incapables d'y trouuer des cauſes naturelles. Et quant à la conformité de leur cauſe auec celle des Anciens Chreſtiens, ils oſoient hardiment promettre & offrir par deputé, duquel (dit d'Aubigné) ie puis reſpondre, qu'ils regleroient leur creance & leurs ceremonies à toutes les Conſtitutions eſtablies iuſques dans le cinquieſme ſiecle. Mais ſans nous arreſter beaucoup à vne telle vanterie, nous nous contenterons d'en faire voir la vanité par le recit de la Conference de Fontainebleau faite l'an 1600. entre Monſieur le Cardinal d'Evreux, & le ſieur du Pleſſis Mornay, concernant ſa fidelité en l'employ qu'il faiſoit des Peres & autres Docteurs moins anciens, en ſon Liure de l'Euchariſtie, où aſſiſta Monſieur le Preſident de Thou, duquel nous l'auons recueilly. Il fut donc dit par Monſieur le Chancelier, de l'aduis des Deputez d'vn & d'autre party en ceſte Conference; Que du « Pleſſis auoit tronqué deux paſſages qu'il auoit « alleguez de ſainct Chryſoſtome, & vn de ſainct « Hieroſme contre l'inuocation des Saincts. Que « celuy qu'il attribuoit à ſainct Cyrille contre « l'adoration de la ſainte Croix ne ſe trouuoit en « aucun endroit de ſes œuures. Que la conſti- « tution de Theodoſe & Valentinian auoit auſſi « eſté tronquée de quelques mots. Qu'il auoit « confondu deux paſſages de ſainct Bernard en «

Hiſtoire des martyrs.

Caluin. contra Præcent. Lugdun.

D'*Aubigné, Liure* 11 c 8. & 9.

Ibid. *ch.* 5.

Monſieur de Thou, Liure 131. n. 5.

„ vn seul, pour faire voir que la B. Vierge n'e-
„ stoit point nostre Mediatrice enuers Dieu. Que
„ Theodoret sur le Pseaume CXIII. ne parloit
„ point des images des Chrestiens, mais des Si-
„ mulachres des Gentils. Finalement qu'aux
„ citations qu'il auoit faites, & de Lescot & de
„ Durand concernant la transsubstantiation, il
„ auoit pris les objections pour les decisions.
„ Cét eschantillon tiré d'vn des plus fameux Pro-
„ testans, duquel la pluspart des autres emprun-
tent, ayant esté verifiée en l'vne des plus ce-
lebres Conferences qui ayent esté faites en
semblable sujet, ceste pretenduë conformité
auec les Anciens dont les Protestans osent se
vanter. Ie puis asseurer auec toute verité qu'à
la seule ouuerture des anciens Conciles, & des
Peres, on trouue le caractere de la Religion
que les Catholiques d'aujourd'huy professent,
sur tout aux choses essentielles concernant la
doctrine, les ceremonies, & la Hierarchie Ec-
clesiastique, à l'exclusion de celle des Pro-
testans, en confirmation du peu de foy des
Protestans en la citation des Peres, ie tou-
cheray en passant vn des manquemens du
sieur Rolin Ministre de Veyne en Dauphiné
sur ce sujet, lequel en la page 27. *de la Mar-
seille sans Miracles* ose asseurer, qu'ancienne-
ment les Nonains se pouuoient marier quand
„ bon leur sembloit, ce qu'il pretend prouuer
„ par le tesmoignage de Gregoire le Grand Pa-
„ pe, disant qu'en son Homelie 38. sur les Euan-
„ giles il recite, que ses trois sœurs (ou plustost
„

ſœurs de ſon pere) s'eſtans renduës Nonains, «
l'vne d'icelles (nommée Gordiana) ſe maria «
à celuy qui auoit arrenté ſes terres. Mais on ne peut conclure de là qu'elle ſe mariaſt ſans auoir failly, & que ſainct Gregoire en die mot aucun. Au contraire il adjouſte (& c'eſt ce que le Miniſtre a tronqué, ou celuy de qui il l'a pris.) *Ayant mis en arrriere toute crainte de* «
Dieu, toute pudeur & reuerence, & ne ſe «
ſouuenant plus qu'elle auoit eſté conſacrée, elle «
eſpouſa peu apres le fermier de ſes biens. Et peu auparauant il auoit dit, que Gordiana ſe voyant ſeule apres le deceds de ſes deux ſœurs, *ſa meſchanceté vint à s'augmenter, ayant accomply par vne meſchante action le deſir qu'elle auoit tenu caché dans ſon cœur.* Et non ſeulement il condamne ſa procedure, mais il l'exclut meſme du ſalut pour ce ſujet, en luy appliquant par deux fois le dire du Sauueur *beaucoup d'appellez & peu d'eſleus.* Et apres auoir parlé d'vn Religieux qui eſtoit mort auec vne grande reſignation, il adjouſte; *Voila mes freres comme Gordiana dont i'ay parlé cy-deſſus s'eſt precipitée*
de l'excellence de l'habit de Religieuſe, à la peine; «
& ce frere duquel j'ay fait le recit, eſtant en l'arti- «
cle de la mort eſt retourné à la vie eternelle. Qui «
de-là peut auec quelque front conclure, «
qu'anciennement les Nonains ſe pouuoient marier quand bon leur ſembloit?

Et puis que ie ſuis ſur cette matiere le public a vn notable intereſt d'eſtre deſtrompé en paſſant, & en attendant vne cenſure exacte de

l'Histoire d'Aubigné, de peu de candeur que cét Auteur tesmoigne au recit qu'il fait de la conference de Fontainebleau. Ceste Histoire a eu dés son commencement vn tres-grand debit, mesmes dans Rome, tant pour les points du stile que pour la generalité des matieres; lesquelles il a presque toutes desrobées à Monsieur de Thou, duquel il est le diminutif, sans l'auoir bien souuent entretenu, comme nous ferons voir en son temps; en quoy il a manqué de suffisance aussi bien que d'equanimité pour estre extremément passionné aux intentions des Protestans, & sur tout de foy requise en vn Historiographe qui ne doit rien dire de faux, ny taire non plus le vray, comme il a fait en la conference dont nous parlions: car voyant que tous les auantages estoient du costé des Catholiques, il s'en est deschargé pour n'estre cette matiere de sa profession, & par vn renuoy aux escrits qui en ont esté publiez par les parties. Mais si du Plessis eust gagné la partie, il y eust employé toute sa Rhetorique, comme il n'a pas obmis de s'estendre au long au recit de la Conference de Poissy, nonobstant sa profession; & de renuoyer les Lecteurs au dire des parties qui sont appointées contraires au lieu de reciter franchement ainsi qu'vn vray Historien comme l'affaire s'est passée, c'est vne marque d'vne mauuaise foy & d'vne extréme passion, à cause que c'est au desauantage de sa cause. Ie reuien au fil de mon discours. Au moins (disent-

Tom. 3. Liure 5. ch. 7.

Tom. 1. Liu. 2. ch. 23 & 24.

ils) on ne nous peut oster la conformité auec les Vaudois qui parurent dans le douziesme siecle : mais il est tres-vray que les Vaudois ayans du commencement esté excommuniez par l'Archeuesque de Lyon, ils en appellerent au Pape, duquel partant ils reconnoissoient pour lors la puissance, lequel les declara heretiques au Concile de Latran. Du depuis quelques-vns d'entr'eux de la ville de Vaureas au Comtat Venessin ayans esté apprehendez l'an 1300. ils declarerent par leurs responses personnelles, qu'ils s'assembloient de nuict au bas du Fort de Monseigneur le Dauphin, auec vn Lapachon qui estoit son Baylé. Qu'ils ne croyoient autre Purgatoire que les trauaux de ce monde; mais que neantmoins il faloit faire du bien pour le soulagement de ceux qui estoient en Enfer. Ce que Ponts Chabacy dit auoir enseigné aux autres Vaudois, mesme depuis que l'Inquisiteur l'auoit fait croiser cy-deuant pour leur doctrine. Qu'ils croyoient qu'en nul cas il n'estoit permis de jurer au nom de Dieu ou de IESVS-CHRIST, ny de mentir non plus, ny de tuer. Qu'apres sainct Pierre, il n'y auoit eu aucun Pape qui eust eu vne si grande puissance que luy. Qu'vn Vaudois estant homme de bien & viuant de son trauail, pouuoit mieux confesser & absoudre que le Pape, l'Euesque, ny le Prestre. Que le Pape n'auoit la puissance de lier ou deslier s'il n'estoit aussi sainct que sainct Pierre. Qu'il y auoit beaucoup de bons freres Vaudois qui

Monsieur de Thou, Liure 6. n. 5.

» auoient abandonné tous leurs biens pour aller
» par le monde prescher leur Religion, ayans
» leur retraicte chez vn Marchand d'Auignon;
» chez lequel il en estoit arriué deux, dont l'vn se
» nommoit frere Iacomin, & l'autre frere An-
» dré, qui auoient dit à Peyronne Gilles (respon-
» dant alors en personne) que pour sauuer son
» ame elle doit quitter le monde, & suiure la
» pauureté Vaudoise. Que le Pape lors viuant
» (c'estoit Boniface VIII. qui commença cette
» année d instituer le Iubilé centenaire) ne pou-
» uoit donner des Indulgences pour n'estre aussi
» sainct que S. Pierre. Adjoustant ladite Peyronne
» qu'elle s'estoit vne fois confessée audit frere
» André, & vne autre fois à vne femme de Vau-
» rens faisant des bources nōmée Ieanne, & qu'ils
» luy auoient ordonné pour penitence de jeusner
» au pain & à l'eau durant trois Vendredys pour
» auoir juré. Que la nuict du Vendredy auant le
» Caresme, hommes & femmes estans assemblez
» en la maison de Rixande Chabaude, pour reci-
» ter la vie & doctrine des Vaudois, & se forti-
» fier de plus en plus en leur secte; comme ladi-
» te Chabaude eut commencé le discours, le Sei-
» gneur Euesque de Vaison seroit suruenu auec
» le Vicaire de l'Inquisiteur qui s'en seroient sai-
» sis, lors que ladite Chabaude leur preschoir.
» Ayant Ponts Gilles frere de ladite Peyronne
» declaré, qu'il auoit appris de Ieanne de Bordes
» bonne femme Vaudoise plusieurs Prieres,
» dont l'vne commençoit, *A hore Dieu lou pairé*
» *tot poderos*, &c. l'autre; *S'enhors Barons, plus vos*

auuir vna raſon quieu vos vuelh dir, &c. Item le *Miſerere mei Deus*, le *Credo in Deum*, & le *Salue Regina*. La pluſpart de ces Confeſſions font clairement voir ſi la conformité des Proteſtans auec les Vaudois eſt telle qu'ils s'imaginent. En effet Sleidan dit, qu'auant Luther, les Vaudois auoient quelque pureté de doctrine, & qu'apres ils profiterent en connoiſſance: Quant aux Huſſites dits Calixtins que les Proteſtans mettent de leur coſté, il eſt bien certain que hors la Communion ſous les deux eſpeces, ils n'eſtoient en rien diferents de l'Egliſe Romaine. Partant le Pape Gregoire IX. parlant de telles ſectes, auoit ſujet de dire, qu'elles eſtoient comme attachées enſemble par les queuës pour quelque conformité en certains articles, mais qu'au reſte leurs faces eſtoient toutes diuerſes. Venons aux *moyens d'Intruſion* & de violence.

Liure 16.

Hiſtoire du Concile de Trente, p. 4.

Monſieur de Thou, Liure 6. n. 5.

10. On ne me deniera point que ſoudain qu'il arriue dans vn Eſtat quelque changement, tant petit ſoit-il, au fait de la Religion, il ne s'y forme vn leuain & vn germe d'alteration, & finalement de trouble non ſeulement ſpirituel ou Eccleſiaſtique, mais auec le temps ciuil & temporel. Tous les exemples font pour la fermeté de ceſte maxime tenuë pour indubitable par les plus grands hommes en ſçauoir & en experience. Il eſt impoſſible d'en excepter que la ſeule vraye Religion Chreſtienne preſchée par les Apoſtres, laquelle auoit pendant trois cens ans remply tout l'Empire Romain iuſques

aux charges ciuiles & militaires, sans auoir iamais fait Party, quelques griefues persecutions que les anciens Chrestiens eussent souffertes, quoy que leur nombre, leur zele, leur vnion, & par mesme moyen leurs forces les y peussent conuier pendant trois siecles entiers, neantmoins leur reputation de ce costé-là est si entiere, qu'ils ont tousiours fait retentir par tout que leur profession les obligeoit d'endurer, non de faire endurer; de n'auoir point de crainte, & de n'en donner point. Mais aussitost que les Protestans ont commencé de faire nombre dans quelque Estat, en leur commencement, ils ont eu leurs pensées à s'establir en donnant par là de la consideration à leurs Aduersaires plus passionnez, quelques grands qu'ils fussent, tellement qu'au lieu que du commencemẽt ils se tenoient dans les cachots & redoutoient les supplices, ils ont entrepris de se rendre redoutables. Ce qui les y a plus incitez, a esté lors qu'ils ont veu qu'il y auoit des Grands de leur creance qui leur enfloient le cœur, & leur estoient comme des enseignes ausquelles ils auoient leurs yeux tournez, & sous lesquelles ils s'aloient rendre pour s'encourager & eschauffer respectiuement. Deslors leur Religion est deuenuë vn *Party* qui s'est formé dans tous les Estats où elle s'est rencontrée, lequel ne s'est pas contenté simplement de dogmatiser sa creance; mais de chercher tous autres moyens de se fortifier contre leurs ennemis, les choquer, & finalement

de venir les Maistres par tout où ils l'ont peu, à l'oppreſſion de leurs contraires, & à l'exemple de leurs Confreres des Nations voiſines. Ces deux choſes, la Religion & le Party ont eſté tellement connexes qu'il a eſté impoſſible de les ſeparer, non pas meſme les diſtinguer par operation de l'entendement. Ie me ſouuien du trait de fineſſe dont vſa le ſieur de Genlis, vn des principaux chefs Proteſtans, lors qu'il veid le train que prenoient leurs affaires aux premiers troubles de l'an 1562. comme leur Armée eſtoit plantée deuant Paris, veu qu'apres s'eſtre retiré dans ſa maiſon, il fit entendre à ſes compagnons par vne diſtinction bien delicate, *Qu'il quittoit le Party, mais non pas la Religion.* Mais l'experience a fait voir qu'on ne peut ſe partager ainſi ſoy-meſme, & ſeparer la Religion d'auec ſes intereſts mondains, ſans eſtre mis au rang des deſerteurs, tiedes, temporiſeurs, & demy-traitres à ſa cauſe. Lors donc que l'intereſt des Grands s'eſt trouué enueloppé dans celuy de ce Party, ſoit que cét intereſt fuſt ſimple & purement pour la Religion, ou mixte & attaché à la ſubſiſtance de leurs maiſons, & à la ruïne de leurs ennemis; en quelque façon qu'on le conſidere, il eſt bien certain que le particulier & le public ont eſté ſi fort enchaiſnez enſemble, & tellement deuenus communs, que la cauſe de la Religion a eu pour appuy celle des Princes qui l'auoient embraſſée, & la cauſe des Princes celle de la Religion. Il n'y auoit autre difference, ſinon que la Reli-

D'Aubigné. Tom. I. Liure 3. ch. 13.

gion estoit la cause generale & apparante pour faire branler tout le Party ; & l'interest des Grands estoit la cause particuliere & interieure. Quiconque eust separé ces interests, en des-interessant les vns ou les autres, il semble qu'il en seroit fort aisément venu à bout. Ceste Communion doncques d'interest les a insensiblement & facilement portez à chercher tous les moyens imaginables de se garentir des desseins de leurs ennemis, qui se sont aussi souuẽt rencontrez l'estre de l'vne & de l'autre cause. Apres ils ont changé la defensiue en l'offensiue, & partant où ils l'ont peû, la condition de persecutez en celle de persecuteurs, & de deuenir la teste, où ils n'estoient que la queuë. Ils ont commencé par des assemblées secrettes, continué par des Ligues, poursuiuy par des entreprises, & finalement se sont mis ouuertement en campagne auec des armées, commencé des guerres, donné des batailles, & fait tout ce que leurs propres Histoires nous en representent, comme si ce leur estoit vne chose glorieuse, ausquelles ie renuoye les Lecteurs. Ie ne touche pour le present, & qu'en sommaire quelques violences dont les Protestans ont vsé pour establir leur Religion en diuers Estats auparauant que d'en venir aux guerres ouuertes, lesquels sont vn gibier de nostre Histoire generale des Protestans.

11. Comme les Allemans auoient esté les premiers à troubler le repos de l'Eglise par vne nouuelle doctrine; ils furent aussi les premiers

à alterer le repos des Estats, & commencer par celuy de l'Empire par les moyens que nous auons touché; & en monstrerent le chemin à leurs partisans des autres Nations comme la suitte nous fera voir. En voicy le sommaire recueilly de l'Histoire de Sleidan de qui tous les autres Historiens Protestans l'ont pris. Apres qu'on eut tasché inutilement de remettre Luther dans la connoissance de son deuoir dont il s'estoit retiré, pour le sujet que nous auons dit, dés la fin de l'an 1517. Enfin par l'Edit de Wormes de l'an 1521. qui fut le premier contre les Protestans, fait d'vn commun consentement de l'Empire, Luther & ses Sectateurs furent mis au ban, & ses Liures condamnez au feu. Mais cét Edit solemnellement fait en vne Diete où estoit le nouueau Empereur Charles d'Austriche, auec les Princes de l'Empire; fut peu à peu modifié & comme morfondu par les Recez des Dietes des années suiuantes, par où les Protestans commencerent à paroistre, à cause de la longue absence de l'Empereur occupé aux guerres hors l'Allemagne, par plusieurs années, & pour le besoin qu'il eut des Allemans, tant contre les François que contre les Italiens, & mesme contre le Pape. Pendant ces troubles des Monarques Chrestiens, il y eut vn grand nombre de Princes & de Villes de la Germanie qui embrasserent auidement la doctrine de Luther, ce qui donna de fortes considerations aux Princes Catholiques, tant

Ecclesiastiques que Seculiers, joint les troubles causez par les paysans & les Anabaptistes contre leurs Seigneurs & Magistrats, sous pretexte de l'Euangile, & les contraignit de s'assembler l'an 1524. à Ratisbonne pour se garder d'oppression, & notamment pour faire maintenir l'Edit de Wormes dans leurs Prouinces, & les preseruer de tout trouble & changement. Quoy que cette resolution ne touchast en rien les Protestans ny les Estats, si est-ce qu'ils ne laisserent de faire vn projet d'vne Ligue, laquelle leur fut proposée par l'Electeur de Saxe, & le Landgraue de Hesse en l'an 1526. pendant qu'on tenoit la Diete de Spire. Le fruit en parut l'an 1528. lors que ces deux Princes sous le pretexte d'vne fausse alarme firent vn gros armement contre les Catholiques, lequel ayans esté enfin contraints de dissiper pour ne sçauoir contre qui s'en prendre, ils en firent neantmoins payer cent mil escus pour les frais, aux Euesques de Mayence, de Wirtzborug & de Bamberg qui en auoient le moins donné de sujet. Cette leuée de bouclier leur ayant reüssi, & enflé le cœur, aduint l'année suiuante 1529. que la Diete de Spire ayant confirmé vne partie de l'Edit de Wormes, ils protesterent à l'encontre, dont depuis est venu le nom de *Protestant*; Ils ne manquerent soudain d'enuoyer des Deputez à l'Empereur pour luy rendre raison de leur protestation, & pour releuer l'appel qu'ils auoient interjetté pardeuant luy. Mais

ayans appris qu'il auoit donné les Arreſts dans leurs logis de plaiſance, où il eſtoit alors, à leurs Deputez, ils ne manquerent de tenir vne aſſemblée ſur la fin de l'année à Smalkalde aux frontieres de la Turinge, en ſuitte des reſolutions qu'ils en auoient priſes peu auparauant en celles qu'ils auoient tenuës à Norimberg & à Suabach pour le ſujet du ſuſdit Decret de Spire. Ce fut donc alors que leur Ligue, qui depuis fut ſurnommée de Smalkalde, commença à prendre quelque forme plus reglée, laquelle fut continuée & augmentée depuis d'an en an. Car l'année ſuiuante 1530. ils s'aſſemblerent à Norimberg où ils ſe preparent, afin de ſe trouuer, & faire leurs propoſitions comme ils firent en la journée d'Auſbourg la meſme année, en laquelle enfin l'Empereur retourné en Allemagne ſe trouua. Ils oſerent en pleins Eſtats luy preſenter leur Confeſſion de foy, laquelle du depuis a eſté nommée la Confeſſion d'Auſbourg, & requerir libre exercice de leur Religion par tout l'Empire; ce qui leur fut deſnié par l'Edit qui y fut fait. Picquez d'auoir eſté refuſez de la ſorte, ils retournent s'aſſembler à Smalkalde, où ils confirment leur premiere Ligue, & à la ſolicitation de l'Electeur de Saxe fut arreſté qu'on ne conſentiroit point à l'eſlection de l'Archiduc Ferdinand frere de l'Empereur, pour Roy des Romains. En l'année 1531. voulans mettre leur Ligue en meilleur eſtat, ils s'aſſemblerent au

mesme lieu en Mars, où apres l'aduis des Iurisconsultes, ils arresterent d'vser de la voye des armes pour la defense de leur Religion. Tout d'vne temps ils dresserent vn estat des contributions que chaque Prince & chaque ville Imperiale de leur Party deuoit fournir, soit en hommes, soit en argent, à quoy le Roy de Dannemark fut receu pour les belles terres qu'il possede dans les confins de l'Empire. C'estoit Frideric premier qui auoit, à l'aide de ceux de Lubek chassé de son Estat Christierne second son nepueu, & beau-frere de l'Empereur, lequel encor il prit prisonnier l'année suiuante 1532. Furent encor receuës en cette Ligue plusieurs villes aux assemblées qu'ils tinrent à Francfort sur le Mein és mois de Iuin & de Decembre de la mesme année 1531. Cependant l'Empereur pressé par Soliman qui faisoit d'estranges rauages en Hongrie & en l'Austriche, ayant inutilement demandé du secours du costé de France, d'Angleterre, & des Suisses; & d'ailleurs voyant que la Ligue protestante deuenuë redoutable, luy en refusoit en toutes les Dietes, s'il ne luy accordoit vn Edit de liberté de conscience, fut contraint de s'y laisser porter l'an 1532. par la necessité de ses affaires, laquelle estant sans loy, fait neantmoins tousiours la loy n'y en ayant point de pire que la sienne. C'est là le premier Edit fait en faueur des Protestans, extorqué par la loy de necessité, lequel fut appellé l'*Edit de Norimberg* où il fut

concerté, quoy qu'il fuſt ratifié par l'Empereur à Ratiſbonne peu de iours apres en la Diete qu'il y tenoit. Les Proteſtans n'ayans manqué de fournir ſoudain pour la guerre contre le Turc, il fut contraint de ſe retirer; mais neantmoins quelque auantageux que cét Edit leur fuſt, ils ne laiſſerent de continuer leurs Aſſemblées, & donner des extremes jalouſies à l'Empereur. Car en celle de Smalkalde de l'an 1535. ils ſe laiſſerent mugueter à ſon prejudice aux Roys de France & d'Angleterre; & augmenterent de plus fort leur Ligue de pluſieurs Princes & villes en celle de Francfort de l'an 1536. de Smalkalde de l'an 1537. & de Brunſwik & d'Iſſenac en 1538. Toutes ces menées faiſans juſtement apprehender aux Catholiques leur entiere oppreſſion, les contraignirent de faire la *ſaincte Ligue* à Norimberg en la meſme année 1538. de laquelle eſtoient chefs pour la haute Allemagne le Duc de Bauiere, & pour la baſſe Henry Duc de Brunſwic, afin de ſecourir les Eueſques qui ſont en bon nombre dans ce departement. Et parce que l'Empereur ſe faiſoit entendre par ſes Ambaſſadeurs qu'il en eſtoit le chef auec ſon frere le Roy Ferdinand, il y eut diuers Proteſtans qui en voulurent eſtre, & notamment la ville de Norimberg dont Caluin ſe plaint en ſes Epiſtres. La Diete de l'année ſuiuante 1539. preuoyant que ces Ligues ne pouuoient produire enfin que des grandiſſimes mal-heurs y voulut remedier, ayant defendu

Caluin. Epiſt. ad Farell.

1539.

aux deux parties d'y receuoir plus personne. Les Protestans qui se sentoient les plus forts ne tinrent compte de ce Recez, mais s'estans assemblez à Arnstet en Turinge, augmenterent la leur, & deputerent au Roy d'Angleterre, qui leur promit conjonction & contribution, suiuant le rapport que leurs Deputez en firent en leur Assemblée de Smalkalde, de l'an 1540. pendant laquelle n'ayant rien pû estre aduancé pour la paix de la Religion, ny en la Diete de Haguenaw, ny en la Conference des Theologiens tenuë à Worms. Enfin l'Empereur forcé par les grands progrez de Soliman qui auoit pris Bude, la Capitale de Hongrie, par le dessein de faire vne puissante diuersion du costé d'Alger, où neantmoins il fut mal-heureux, & pour la guerre éminente du costé de France & du Duc de Cleues, fut contraint de confirmer l'Edit de Norimberg en la Diete de Ratisbonne de l'an 1541. & en celle de Spire de l'année suiuante, où l'Electeur de Brandebourg fut creé General contre le Turc; & luy fut decerné du secours par celle de Norimberg tenuë en Iuillet de la mesme année. Nonobstant ces confirmations de l'Edit de paix, les Protestans ne laisserent de continuer leurs assemblées à Smalkalde l'an 1543. où ils fortifierent leur Ligue par la conjonction de diuers Princes, de l'Euesque de Munster, & notamment du Roy de Suede. C'estoit Gustaue ayeul du dernier Roy de Suede, lequel auoit estably le Luteranisme

dans

dans ſes Eſtats. Enfin l'Empereur pour le beſoin qu'il auoit encor de ſecours contre la France & le Turc, donna tout contentement aux Proteſtans l'an 1544. en la Diete de Spire, ce qu'il ratifia en celle de Wormes de l'année ſuiuante. Il ſembloit bien que deſormais ils ne deuoient plus penſer qu'à iouïr en repos de ceſte paix tant de fois confirmée; mais dés le commencement de l'an 1546. ils s'aſſemblerent pour les affaires de leur Ligue à Frankfort, où ils arreſterent de la continuer, & meſmes y receurent l'Electeur Palatin, & fut dit qu'on feroit des pourſuites enuers l'Empeur pour vne confirmation nouuelle de l'Edit de paix, & ſur tout pour le changement de la Chambre Imperiale, à ce que les Iuges fuſſent my-partis. Deſlors les ſoupçons commencerent de ſe jetter dans les eſprits des vns & des autres, ceſte Aſſemblée ayant donné de fortes conſiderations à l'Empereur; D'ailleurs les Proteſtans ſe doutoient qu'à la ſollicitation du Pape l'Empereur ne fiſt des leuées ſecrettes, pour les contraindre à s'aſſujettir au Concile mandé à Trente; quoy qu'il fiſt tenir en meſme temps vne Conference Theologique à Ratiſbonne, interrompuë par le départ des Proteſtans. Ces ombrages les ayant portez de s'aſſembler à Wormes en Auril, où ils augmenterent encor leur Ligue, ils ſe ſeparerent ſur les aſſeurances que l'Empereur auoit baillées au Landgraue à Spire; mais enfin l'apoſtume creua; car les Proteſtans aſſeu-

rez des leuées de l'Empereur, & instruits par ses Agents en la Diete de Ratisbonne en Iuin, qu'elles ne se faisoient que pour chastier les rebelles, & maintenir son autorité du tout aneantie par leurs monopoles, le preuinrent, & prirent leur rendez-vous à Vlme sur le Danube au 21. du mesme mois, enleuerent diuerses places en Iuillet, contraignirent l'Empereur n'estant encor en estat de quiter Ratisbonne, & se retirer à Lanzets en Bauiere, où ils luy enuoyerent des lettres de Defy en Aoust, à la fin desquelles ils luy declaroient, comme ils renonçoient à la foy & au deuoir qu'ils luy deuoient, & mirent l'adresse, à *Charles se portant pour Empereur*. Apres cela ils l'allerent saluër à grands coups de Canon dans ses tranchées deuant Ingolstad, luy offrirent la bataille en Septembre, faillirent de le prendre en Octobre, estant allé reconnoistre leur Camp, & le contraignirent de passer tout l'Hyuer sous les armes. Ce fut ce qui luy fit voir la fin heureuse de ceste guerre dans moins d'vne année, ayans pris mesme les deux Chefs de ses ennemis prisonniers, & humilié tout le Party, ce qui luy fit dire tout haut apres vne si grande victoire, *Seigneur mon Dieu auec quelle façon esmerueillable auez-vous conduit ceste guerre!*

Sleidan, Liure 17. & 18.

Bucholcer an. 1547.

12. Toutes ces choses estant sans contredit, ie ne sçay comme le sieur Blondel, vn des plus vniuersels en sçauoir des Ministres de nostre temps, a osé dire : *Qu'il ne se trouuera point que*

Blondel en la Declaration de la sincerité des Egl. Ref. pag. 188. &c.

les Proteſtans en Allemagne ayent iamais leué les armes pour depoſſeder leur Empereur, & le priuer de ſes droicts. Cela ne peut eſtre dit ſans condamner d'injuſtice les armes de l'Empereur. Que ſi elles ont eſté juſtes, les procedures des Proteſtans portent quant & elles leur condamnation. Repreſentons-nous ce grand Empereur Charles V. tout comblé des Lauriers qu'il auoit emportez de toutes les Nations du monde, ayant eſté dans l'Allemagne eſtably Prince ſouuerain & legitime, où il eſtoit d'ailleurs puiſſant en Eſtats, en amis, & en forces, & redoutable à toute la terre; contre lequel cependant deux Princes fondataires de l'Empire dreſſent vne Ligue dans l'Allemagne, meſme des deux tiers des Princes & des villes Imperiales, laquelle ils fortifient par la jonction de diuers Roys voiſins; ſous pretexte d'vne Religion rejettée par pluſieurs fois par les Eſtats de l'Empire, des années 1521. 1529. & 1530. & par meſme moyen au prejudice des Edits ſe maintiennent de leur propre force, & en depit de l'Empereur, auquel ils refuſent toute aſſiſtãce & contribution pour repouſſer les ennemis communs du nom Chreſtien rauageans les confins, voire les terres meſmes de l'Empire, s'il ne leur accorde des Edits à leur phantaiſie. Ils font ſans ſa permiſſion & pendant ſon abſence de puiſſants armements, dreſſent des Eſtats, des ſommes, & des hommes que chacun des Liguez doit contribuer, ſe ſaiſiſſent des biens Eccleſiaſtiques dans

leurs terres, font contribuer les Euesques qui ne sont de leurs iurisdictions; & maintiennent à main armée les villes de Minde, de Goslar, & de Brunswik, attaquées par Henry Duc de Brunswik pour auoir chassé les gens d'Eglise, saisi leurs Temples, brisé les Images, & rauy leurs biens. Ils courent sus à ce Duc, luy enleuent son pays, le prennent & le detiennent prisonnier auec son fils, ne les veulent eslargir à la requisition mesme de l'Empereur; parce que ces villes estoient de leur Ligue. Il ne se trouuera iamais qu'vne si puissante Ligue ait esté faite dans vn Estat & à l'exclusion du Prince souuerain, & notamment pour le sujet de la Religion, & contre les Edits faits dans le mesme Estat, qu'elle n'aye donné des justes jalousies à vn tel Prince. Cependant l'Empereur l'a souffert durant plus de vingt années, luy a accordé diuers Edits de liberté de conscience dont elle a joüy; au prejudice dequoy elle a fait tous les ans de nouuelles demandes, refusé de contribuer pour les Iuges de la Chambre Imperiale, s'ils n'estoient partagez, & disposé des Eueschez à sa phantasie; n'ayant iamais l'Electeur de Saxe voulu admettre Iules Pflug pour Euesque de Naumbourg, quoy qu'esleu par les Chanoines, & y ayant fait mettre en son lieu par Luther, Nicolas Ambsdorff l'an 1542. Apres toutes ces choses bien pesées, qui pourra dire auec verité qu'vn Empereur à qui ceste Ligue tient le pied sur la gorge, ne soit priué de ses droits,

que ſon autorité ne ſoit aneantie, & qu'il ſoit Empereur, ſinon de nom & en peinture? Qui oſera dire qu'vn tel Empereur n'aye eu juſte ſujet de chercher tous moyens de ſe redimer d'vne ſi grande captiuité, par laquelle ſa ſouueraineté eſtoit entre les mains de ſes Vaſſaux, & ne luy en demeuroit que l'ombre & le droict? Il eſt vray que pour mieux couurir ſon deſſein, & diuiſer ce grand Party comme il fit, il ſe ſeruit du pretexte de la Rebellion, & pour auoir des troupes auxiliaires de celuy de la Religion; mais en effet c'eſtoit là les deux ſujets pour leſquels il auoit occaſion legitime de ſe mettre en eſtat. D'ailleurs les Proteſtans tirans toutes leurs troupes, & les moyens de leur ſubſiſtance du ſein de leurs terres & Prouinces, à cauſe dequoy ils ſurprirent l'Empereur qui auoit eu juſte ſujet d'apprehender d'en eſtre accablé, ceſte preuention les met en leur tort comme toute la procedure qui s'en enſuiuit; au lieu que l'Empereur faiſoit venir ſes troupes d'Eſpagne, d'Italie & du Pays-Bas, & de ſemblables Eſtats eſloignez, ce qui le fit tenir du commencement ſur la defenſiue, & dans la patience, laquelle luy donna vn double droict, qui luy acquit finalement vne belle victoire. Et quant à ce que le ſieur Blondel adjouſte, *Que les Proteſtans ſe ſont armez pour le maintien de leur Religion & de leur liberté, conformément aux loix de leur Nation qui donnent à chaque ville Imperiale, & à plus forte raiſon à chaque Prince, le*

droict de l'espée, comme beneficiaire de l'Empire; contre toute oppression & force illegitime; & declarent nul tout ce qui choque les resolutions communes des Estats. On accepte fauorablement sa declaration contre les Protestans mesmes; pour auoir employé les moyens d'Intrusion pour l'establissement de leur Religion; sans que iamais ils ayent eu aucun sujet de se plaindre que la liberté ciuile fust inegale, si ce n'est dans leurs terres pour les violences dont ils ont vsé, priuans de biens & de liberté ceux qui n'embrassoient leur creance. N'estant non plus vray qu'on vsast enuers eux d'aucune oppression, ou force illegitime, qui les obligeast d'employer le droit de l'espée contre les Euesques, ou leurs Confederez, ains l'oppression & la force illegitime venoient de leur costé. Et partant puis que les loix de l'Empire declarent nul tout ce qui choque les resolutions communes des Estats, qu'elle apparance y auoit-il, que leur Ligue & leurs armes prises au prejudice des Edits tant de fois confirmez, fussent legitimes?

13. Au pays des Suisses, la Reformation de Hulrik, Zuingle y commença quatorze mois apres celle de Luther en Allemagne: Zuingle Chanoine de Zurik, le premier en rang des 13. Cantons, commença à prescher dans cette ville ses nouuelles opinions le premier iour de l'an 1519. comme nous auons dit; il fut grandement assisté par Leon Iuda fameux pour ses deux versions de la Bible en Latin &

en Alleman. Comme tous ces Cantons tiennent vn Gouuernement purement populaire, aussi la pluspart du peuple donna le branle auec tumulte au changement en la Religion arriué en ce pays-là. On y proceda auec quelques disputes legeres du commencement, mais les principaux & plus puissans moyens pour l'establir, furent la sedition & la guerre. Dés l'an 1522. l'Euesque de Constance, dont *Zurik* depend, n'ayant rien pû auancer enuers le Senat & le Chapitre de ceste ville; pour les affaires Ecclesiastiques & en la Dispute assignée l'année apres, aucun n'ayant voulu contester verbalement contre Zuingle, le Senat commença deslors d'employer son autorité dans l'estenduë de ses terres pour le changement de la Religion: Et parce qu'ils assignerent encor vne autre Dispute publique pour l'année 1524. l'Assemblée qui se tint à Lucerne, apres auoir ordonné que la Religion ancienne seroit maintenuë, leur escriuit, comme aussi leur Euesque, sur le sujet des troubles qu'apportoit dans leurs Estats le changement qu'ils auoient fait en l'ordre Ecclesiastique, aux ceremonies & autres choses. Ils firent si peu d'estat de cela, qu'au contraire ils se mirent à enleuer & brusler toutes les Images qui estoient dans l'estenduë de leur Seigneurie, dont ils se voulurent justifier l'an 1525. & en suitte abolirent publiquement la Messe & toutes les ceremonies anciennes. En ce mesme temps vous auiez d'autres Prescheurs

Sleidan, Liure 4.

Beze en ses Illustres.

en ce pays-là publians la mesme doctrine, & faisans des grands progrez. Iean Oecolampade preschoit à Basle, Ambroise Blaurer à Constance; & Sebastien Hoffmeister Cordelier à Schafouse, nonobstant la Dispute faite à Bade l'an 1526. où Zuingle ne se voulut trouuer, & où fut arrestée la maintenuë de la Religion ancienne. A *Berne*, le plus puissant de tous les Cantons preschoient aussi la doctrine de Zuingle l'an 1527. Berthoul Haller Chanoine, & François Koll Religieux, où ayant aussi esté assignée vne Dispute au commencement de l'an 1528. enfin la Messe, les Autels, & les Images y furent abolies, comme aussi à Constance, d'où les Chanoines furent contraints de desloger. A *Basle*, où pour lors demeuroit le grand Erasme, & qui est fameuse pour son Vniuersité, ceste nouuelle reformation fut faite par les armes du peuple, voyant les delais que le Senat y apportoit, estans montez en la grande Eglise au mois de Feurier de l'an 1529. & l'vn d'eux ayant fait tomber vne Image auec sa pique, soudain toutes les autres qui y estoient furent aussi jettees par terre & brisees: ce qui fut continué en toutes les autres Eglises, par la conniuence du Senat, & en mesme temps la Messe y fut abolie par tout. Le troisiesme iour apres, qui se rencontroit estre celuy des Cendres, toutes les Images furent destinées à estre reduites en cendres, ce qui neantmoins n'arriua pas sans desordre; car ces bons mesnagers ayans pro-

cedé au partage d'icelles pour en faire du feu, & n'en eſtans pû tomber d'accord, ils en vinrent aux mains.

Enfin elles furent par deliberation commune miſes en neuf monceaux au deuant de la grande Egliſe, où elles furent reduites en cendres auec de grandes riſées & reiouïſſances. Ceſte procedure fut approuuée le 12. du meſme mois de Feurier par le grand Conſeil. Eraſme s'eſtant trouué dans Baſle, & ayant apprehendé que tous ces beaux remuëmens de meſnage ne le fiſſent ſoupçonner d'y auoir contribué, & preuoyant d'ailleurs vne guerre Heluetique, ſe retira au mois d'Auril ſuiuant à Fribourg en Briſgoye. C'eſt ce qui l'obligea de dire en quelque ſiennes Epiſtres, *Qu'il auoit paſſé les feſtes de Paſques de cette année ſans Alleluia, mais non point ſans des laituës ameres.* Pour teſmoigner le deplaiſir qu'il receut d'vn tel deſordre, il mit au iour au mois de Nouembre ſuiuant, vn Liure qu'il intitula; *contre certains qui ſe vantent fauſſement d'eſtre Euangeliques*; où il dit entre autres choſes: Ie te monſtreray qu'vn grand nombre « d'Euangeliques ſont à preſent encor pires « qu'ils n'eſtoient, ils ont abbatu les Images des « Egliſes; à quel profit, puis qu'ils ne laiſſent « pour tout cela de venerer dans leurs cœurs les « Poles des vices? Ie ne voy point qu'on aye « fait vne telle demolition auec vne ſi grande « ardeur, que pour leur ſeruir d'vn Symbole de « conſpiration. Cependant on prend pour pre- «

Buchol. an. 1529.

Eraſme Ep. Liure 19. Epiſt. 32. & 59.

texte l'horrible crime d'idolatrie : mais qui
" est celuy à present si hebeté, qui croye
" qu'il y ait quelque sentiment aux pierres, &
" au bois ? si dauanture il y en auoit quelques-
" vns, il n'y auroit pas grand peine de leur en-
" seigner, comme les Images n'ont esté ordon-
" nées que pour instruire les ignorans. Neant-
Sleidan, Liure 5. & 8. moins dés la mesme année, ceux de Zurik & de Berne auoient commencé de prendre les armes contre les cinq petits Cantons Catholiques, pour des occasions assez legeres, & notamment pour s'estre alliez auec l'Archiduc Ferdinand, à dessein disoient-ils d'oprimer leur Religion, laquelle ils ne s'estoient pas contenté d'establir dans leurs terres par les voyes que nous auons veu, mais encor aloient-ils dresser aux Catholiques vne querelle du loup auec la brebis, puisque le seul Canton de Berne est plus puissant que les cinq susdits. Quoy que ce petit feu fust aisément esteint en son commencement par les soins de leurs voisins, si est-ce que Zurik & Berne n'eurent point de repos iusques à ce qu'en l'an 1531. ils s'allerent saisir des lieux forts, & passages par où l'on va vers ces petits Cantons, & se mirent par mesme moyen à leur couper le commerce des viures l'onziesme Iuin. L'Ambassadeur de France & quelques autres voisins n'ayans peu reüssir pour les mettre d'accord, & d'ailleurs les cinq petits Cantons se voyans reduits à la faim, le desespoir les contraignit de se jetter à l'impourueu le 9. Octobre sur

mil hommes que ceux de Zurik tenoient en ces lieux forts des frontieres. Ils firent ſi bien qu'ils les mirent en pieces, & tout d'vn temps ils déſirent le ſecours enuoyé de Zurik dans les deſtroits des montagnes. Ce fut là où Zuingle demeura ſur le carreau, non en qualité de Miniſtre exhortant & faiſant prieres, comme Moyſe pendant que Ioſué combatoit contre Hamalek, mais en qualité de ſoldat, & comme il eſcrimoit aux premiers rangs. Le 24. ceux de Zurik en ayans voulu tirer leur reuanche, furent encor ſurpris & battus, quoy que le gain fuſt cher aux victorieux; ce qui en fin les fit tomber d'accord auquel ils ont depuis veſcu. La mort de Zuingle auança celle d'Oecolampade aduenuë ſur la fin de Nouembre ſuiuant pour l'extreme faſcherie qu'il en receut. On a remarqué que le corps de Zuingle ayant eſté bruſlé & reduit en cendres par ſes ennemis, ſon cœur demeura incombuſtible, ce que ſes Sectateurs attribuerent à miracle. Mais ſuiuant la remarque que Monſieur de Thou a faite; il eſt conſtant qu'il y a « certains corps auſquels ſe trouuent des parties « qui ne ſont point ſujettes au feu, ainſi que l'on « eſcrit du corps du Roy Pyrrhus, lequel eſtant « bruſlé & reduit en cendres, ſuiuant l'ancienne « couſtume, iamais le gros artueil de ſon pied « droit ne le peut eſtre. Tellement qu'il arriue « bien ſouuent aux eſprits dés qu'vne fois ils « ſont preocupez d'amour ou de haine (choſe « ordinaire lors qu'il s'agit de la Religion) «

Monſieur de Thou, Liu. 1.

» qu'on interprete semblables rencontres su-
» perstitieusement & auec aduantage. Mais puis qu'il n'est pas necessaire de recourir aux causes surnaturelles pendant qu'on en trouue des naturelles, c'est chose asseurée, & les Spagyriques nous le font voir tous les iours, que dans tous les corps mixtes il y a du sel, sans lequel ils ne pourroient subsister, aussi bien que du soufre & du mercure. Et comme il y a des corps ausquels il y en a plus grande quantité qu'en d'autres, estant reduit par la force du feu à quelque certaine partie, comme il est de sa nature exempt de sa violence, sans en pouuoir iamais estre consumé, il conserue de mesme la partie où il se trouue auec vne quantité proportionnée. Ie ne quitteray point le pays des Ligues sans passer par *Geneve* leur aliée, & toucher quelque chose de la nouuelle reformation qui y fut introduite en ce mesme temps, & à l'imitation de leurs voisins, auec tumulte, sang, & sedition. L'ignorance & la corruption du Clergé qui y estoit ayans esté, aussi bien que par tout ailleurs, Les premieres dispositions à faire receuoir la doctrine de Zuingle de proche en proche; les premiers fondemens en furent jettez par deux Dauphinois, Guillaume Farel & Antoine Froment, sous pretexte d'instruire la jeunesse. Mais ce qui causa enfin l'abcez & la crise, fut le conflict de Iurisdiction interuenu entre Pierre de la Baume leur Euesque & le Senat.

Spanhemius in sua Geneua restituta.

En l'année 1532. certains placarts mis par les

carrefours de la ville en faueur de la doctrine Proteſtante, ayant partagé les Citoyens, ils en vinrent d'abord & par plusieurs fois aux armes. Farel en ayant eſté expulſé, les Proteſtans de haute lutte firent preſcher Froment le premier iour de l'année ſuiuante en la place du Moulart, nonobſtant les defenſes que le Senat en auoit deſia faites. Froment fut pour ce ſujet chaſſé hors la ville, & les defenſes de s'aſſembler furent renouuellées. S'eſtans opiniaſtrez à continuer leurs aſſemblées ſecretement, & ayans commencé de faire la Cene qui leur fut adminiſtrée la premiere fois par vn Guerin, artiſan ; le Senat interpoſa encor ſon authorité, & fit mettre Guerin auec d'autres hors la ville. Les Proteſtans piquez contre le Clergé leur ennemy; ſe mirent en armes le 28. Mars, dont aduint vne grande ſedition ; mais celle du ſixieſme May fut encore plus grande, vn Chanoine y eſtant demeuré ſur le paué, & vn des Syndics y ayant eſté bleſſé. Ceſte occurrence fit entrer l'Eueſque & le Senat en conteſtation, chacun en voulant prendre connoiſſance. Le peuple ayant pris le party du Senat, l'Eueſque quitta la ville le 15. Iuillet pour n'y rentrer iamais plus, & cependant le Senat condamna vn des meurtriers du Chanoine. Farel & Froment eſtans rentrez ſecrettement dans la ville, aſſiſtez de P. Viret en l'an 1534. ils ſe mirent non ſeulement à preſcher dans des maiſons particulieres, mais encore à ſouſtenir vne Diſpu-

te publique ordonnée par le Senat, en Feurier, assistez des Bernois, contre vn Predicateur de Montmeillan, ce qui donna lieu à vne autre sedition. Le peuple s'estant en suitte saisi de l'Eglise des Cordeliers, Farel commença d'y prescher le premier iour de Mars, & apres on y abatit les Autels & les Images qui furent iettées dans vn puits le 25. auec tous les autres ornements d'Eglise. Enfin en l'an 1535. par les moyens des entreprises de l'Euesque contre la ville, estant arriué que la cause des Protestans, & celle de la liberté publique estoient enchaisnées ensemble, les Protestans, le peuple & le Senat estans joints se trouuerent les plus forts, & se mirent à mettre la ville en bonne defense, raser les Monasteres, fondre les cloches & en faire des Canons, & bailler publiquement des maisons aux Ministres l'11. d'Auril. Il est vray que le Senat interdit à Farel de prescher en l'Eglise Parrochiale de la Magdelaine; mais en reuanche, à la grande instance du peuple, auquel il y a appel de Senat, il fut prescher le 8. Aoust dans l'Eglise Cathedrale de sainct Pierre; où le mesme iour la jeunesse de la ville, sans aucune autorité de Senat, se mit en tumulte à briser, & reduire en cendres toutes les Images, tableaux, & ornements qui y furent trouuez. Le Senat interuint deux iours apres, qui ordonna que l'vsage de la Messe seroit sursis, & que les reuenus des Monasteres & du Chapitre seroient saisis; & fit brusler deuant le Palais l'Ima-

ge de la B. Vierge, & finalement le 27. eſtablit l'exercice public de la Religion Proteſtante à l'excluſion de la Catholique. Cela obligea enfin tous les Eccleſiaſtiques & leurs partiſans d'en deſloger priuez de leur Religion, Egliſes & reuenus. En memoire de ce changement, le Senat fit battre vne nouuelle monnoye auec cette inſcription *poſt tenebras lux*, au lieu qu'auparauant ils mettoient, *poſt tenebras ſpero lucem*. Les Miniſtres n'y furent pas pourtant entierement paiſibles, veu que l'année ſuiuante 1536. Farel ayant arreſté à Geneve Caluin, qui y paſſoit alors pour aller à Baſle, ou à Straſbourg; ils en furent tous deux chaſſez par Arreſt du Senat l'an 1538. apres mille conuices, & qu'on eut affiché des placarts injurieux à leurs portes. Neantmoins trois ans apres ceſte expulſion, Caluin y fut rappellé de Straſbourg où il auoit cependant fait ſa demeure, & s'y eſtoit marié auec la vefue d'vn Anabaptiſte. Il eſt certain que du depuis Geneve a eſté la Metropolitaine d'vn grand nombre d'Egliſes Proteſtantes, tant pres que loing, en diuers Eſtats; vn aſile des refugiez des autres Nations, pour leur creance, & vn autre cheual de Troye dont ſont ſortis tout plein d'Emiſſaires, & vn nombre infiny de Liures pour ſemer tout par tout leur doctrine, & notamment par la France, à cauſe de la commodité de ſa ſcituation & du commerce.

De Beze en la vie de Caluin.

14. Ie vien maintenant en noſtre France, de laquelle ie ne touche que legerement & auec

regret les maux que nous a causé l'establisse-ment de la Religion Prostante depuis le deceds du Roy Henry II. iusques aux premieres guerres ciuiles de l'an 1562. dont ie ne parle point, pour estre le sujet d'vne plus grande Histoire. Lors que le Roy Henry II. fut blessé en vn Tournoy le penultiesme Iuin de l'an 1559. il auoit fait espouser la Bastille à certains Conseillers du Parlement, qui auoient opiné en la Mercuriale, à la moderation des suplices exercez pour lors contre les Protestans. Cét exemple de seuerité, en suitte des Edits rigoureux que ce Prince auoit faits contr'eux, les faisoit contenir dans leurs assemblées secretes; quoy qu'ils fussent accreus en vn tres-grand nombre, & qu'ils eussent des Ministres quasi par toutes les bonnes villes, en toutes les Prouinces, & notamment dans Paris où ils oserent en ce temps tenir leur premier Synode national secrettement, comme nous auons dit cy-dessus. Le Roy donc ayant esté blessé au cerueau par vn esclat de lance qui luy entra dans l'œil, il en receut vne si forte attainte, que le test en derriere en fut feslé, & le cerueau si estonné qu'il s'y engendra vn abcez. Ayant sur le champ perdu beaucoup de sang, il se mit d'abord à chanceler sur son cheual, d'où il le falut porter iusqu'à son logis des Tournelles. Neantmoins de Beze a escrit, que nonobstant vne si rude blessure, il parla, disant, *Qu'il craignoit d'auoir fait tort aux prisonniers de la Bastille*. A quoy Monsieur de Thou

De Beze au commencement des affaires de l'Eglise sous Henry II. Monsieur de Thou, Liure 22. n. 6.

Thou replique fort iudicieuſement, Que ſui- «
uant les doctes Medecins, dés qu'vne fois le «
cerueau eſt offenſé, ſoit par ſecouſſe, ou par la «
rupture de quelque veine, & par vne grande «
effuſion de ſang, ou qu'il eſt affaiſſé par la «
cheute de la duremere; cette partie eſt ſi de- «
licate, qu'il eſt hors de doute qu'auſſi-toſt on «
perd la parole. Surquoy l'Aphoriſme eſt clair: «
Quibus cerebrum aliqua ex cauſa concuſſum eſt, eos repente mutos fieri eſt neceſſe.

François II. ſon fils luy ayant ſuccedé le 10. Iuillet, n'eſtant encor âgé que de quinze ans & demy, & ſe trouuant peu agiſſant, & ſous la conduite de la Reyne Catherine ſa Mere, les Proteſtans commencerent à leuer le nez, & halener des grands deſſeins par le moyen de leurs chefs, qui eſtoient Antoine de Bourbon Roy de Nauarre, & Loüis de Bourbon Prince de Condé, auſquels ils ſouſtenoient que l'adminiſtration des affaires du Royaume appartenoit par leur naiſſance, à l'excluſion des eſtrangers. Le Roy, lors de ſon aduenement à la Couronne, l'auoit baillée au Duc de Guiſe & au Cardinal de Lorraine, oncles maternels de la Reyne regnante, leſquels ſe voulans maintenir contre les Princes de Bourbon & le party Proteſtant, ils ſe fortifierent des Catholiques, en faiſant continuer les rigueurs des Edicts contre les Sectaires. Voila deux intereſts qui commencerent de ſe rendre inſeparables, le particulier des Princes & celuy du Party: trauailler pour l'vn, c'eſtoit trauailler

Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la Republique, que de la Religion, ſous le Regne de François II. citee par M. de Thou, ſous le nom de Louys de Reynier, ſieur de la Planche; duquel tous les Hiſtoriens ont pris, & notamment les Proteſtans.

pour l'autre, & le retardement ou l'auancement de l'vn portoit coup pour ou contre l'autre. Pour ces sujets, & sous ce Regne, commença le prologue des tragedies arriuées en France sous les Roys suiuans. Du commencement on publia diuers escrits contre le gouuernement des estrangers, & sur les rigueurs extraordinaires exercées contre les Protestans par ceux de Guise. Ils escriuoient à mesmes fins quelques lettres à la Reyne Mere, où ils mettoient certains mots de menace, en cas que ces rigueurs continuassent. En l'vne d'icelles ils disoient, Qu'en cas qu'on attentast plus outre, il y auroit grand danger de troubles & émotions, & que les hommes pressez par vne trop grande violence ne ressemblassent aux eaux d'vn estang, duquel la chaussée estant vne fois rompuë, elles n'apportoient par leur impetuosité que ruïne & dommage aux terres voisines. La Reyne Mere se souuint fort bien de ces menaces apres l'execution de l'entreprise d'Amboise, ayant souuent dit, Que les Protestans estoient gens de parole. Leur premier essay fut contre la personne du President Minard vn de leurs plus aspres aduersaires, & executeur des desseins des Lorrains, lequel, vn soir reuenant du Palais, fut tué d'vn coup de pistolet le 18. Decembre de la mesme année 1559. dont Stuart Escossois & Protestant fort passionné fut soupçonné, croyant pouuoir par ce moyen empescher l'execution d'Anné du Bourg vn des Conseil-

Pag. 35. &c. & 65.

Pag. 158. & 336.

Pag. 113. &c. La Popelin. Liu. 5. fol. 144 b.

Aubigné, Tom. 1. Liure II. ch. 14.

lers detenus encor en la Baſtille, laquelle neantmoins aduint cinq iours apres. Ce coup d'eſſay fut ſoudain ſuiuy d'vn autre aſſaſſinat arriué en la perſonne d'vn Iulian Fermé, ſur le bruit qui courut qu'il apportoit certains Memoires pour faire le procez aux plus grands & plus riches du Royaume fauoriſans la doctrine Proteſtante; duquel auſſi les Proteſtans furent accuſez. Et de fait (dit le ſieur de la Planche) l'apparence eſtoit grande que pluſieurs de la Religion, comme il auoit eſté predit à la Reyne Mere, ſe faſchoient de la patience Chreſtienne & Euangelique, n'obeïſſans rien moins en cela qu'à leurs Miniſtres. Mais l'entrepriſe d'Amboiſe fit enfin voir le haut deſſein de tout le Party en corps pour s'eſtablir auec la violence, & opprimer les Guiſarts qui les en empeſchoient. Le ſieur Blondel taſche de les en deſcharger delicatement, au moins de la plus grande partie, & dit: Que c'eſtoit vne bonne cauſe, mais tres-mal conduite; en laquelle les Proteſtans n'ont eſté ny plus auant meſlez, ny en ſi grand nombre que les Catholiques. Que les Auteurs mettoient leur innocence au hazard, contre l'aduis de la pluſpart de leurs Eueſques, qui n'embraſſerent iamais en corps leur Party, n'en furent pas meſme à la moitié prés, & que iuſques en l'an 1561. on ne trouue à reprendre en eux que ce qu'on reprochoit aux premiers Chreſtiens, qu'ils faiſoient des aſſemblées ſecrettes pour prier Dieu. Surquoy ayant poſé que le deſſein

La Planche, pag. 114.

Blondel de la ſincerité des Egl. Ref. de France, pag. 317.

s'en alloit contre ceux de la maison de Guise, plustost que contre la personne & la maison du Roy; & qu'il y auoit plusieurs malcontens meslez pour leurs interests particuliers, si ne me peut-on nier que l'entreprise, la fin principale où elle tendoit, les Chefs, la masse & le corps des executeurs ne soient venus des Protestans. Car premierement il est certain qu'vn mois apres la mort du Roy Henry II. & dans le mois d'Aoust 1559. le dessein en auoit esté concerté à Geneve. 2. Ils enuoyerent en Allemagne pour en consulter des Theologiens Protestans & des Iurisconsultes, qui leur firent response fauorable pour l'execution. 3. La Renaudie l'entrepreneur fut à Geneve, où il gagna pour ce sujet plusieurs Gentils-hommes & autres, & notamment ceux qui s'y estoient refugiez pour leur Religion, dont il en sortit iusques à soixante dix. 4. Le Chef Muet, la Renaudie son Lieutenant, les Chefs des Prouinces qui se trouuerent en l'Assemblée de Nantes où l'entreprise fut concluë, & qui deuoient mener des troupes de cheual & de pied pour l'execution estoient Protestans, & mesme l'vn d'entr'eux Ministre. 5. Le premier motif, & le principal but estoit d'arrester les rigueurs qu'on leur faisoit souffrir, les dangers dont leurs Chefs estoient menacez, & pour procurer leur auancement, & par mesme moyen de leur cause. 6. Ceste entreprise deuoit commencer par vne quantité de gens simples & desarmez qui en de-

Caluin en son Epistre à Bulinger du 11. May 1560 Monsieur de Liure 25. n. 3.

Id. & Caluin en ladite Epistre, & en icelle qu'il escrit à Blaurer le 28. May 1560.

D'Aubigné, Liure 11. chap. 15.

La Planche, pag. 124. &c. 639.

La Place, Liure 11. pag. 151.

La Planche,

uoient faire le premier acte, leſquels en ſe preſentans au Roy luy deuoient offrir la Confeſſion de foy Proteſtante, accompagnée d'vne Requeſte tendant aux fins d'obtenir liberté de c nſcience, & en meſme temps, ceux qui ſuiuoient ſe deuoient ſaiſir de Meſſieurs de Guiſe. 7. La Renaudie, pendant que les Chefs des Prouinces eſtoient allez preparer leurs gens au deſpart de l'Aſſemblée de Nantes, ſe rendit à Paris, & ſe logea au faux-bourg ſainct Germain chez vn Aduocat Proteſtant nommé d'Auenelles, chez lequel il tenoit ſes aſſemblées; s'enfermant tous les iours auec le Miniſtre Chamdieu, & vn grand nombre d'autres Miniſtres pour ce ſujet. 8. Il y auoit trois ſortes de gens qui tremperent à ce deſſein, dont les premiers mis en rang ſont ceux qui eſtoient pouſſez d'vn zele de Religion, qui ſe joignirent à ceux qui eſtoient animez d'ambition, & de vengeance, & encor à ceux, qui ou pour neceſſité, ou pour crimes, ne demandoient que remuëments; tous leſquels ſont diſtinguez en Huguenots de Religion & en Huguenots d'Eſtat. 9. La Renaudie haranguant ſon Aſſemblée de Nantes le premier Feurier 1560. leur propoſa pour ſujet la Religion & l'Eſtat, contre Monſieur de Guiſe: ceſte Aſſemblée eſtant qualifiée la premiere que les Proteſtans ont tenuë en France pour le ſujet de la Religion, ou vne Coniuration contre Meſſieurs de Guiſe. 10. Les Lorrains eſtans leurs ennemis Capitaux, il fut arreſté en ceſte Aſſem-

pag. 195. 196. Monſieur de Thou, Liure 24. n. 4. D'Aubigné, Liure 11. ch. 15.

La Planche, pag. 155. Monſieur de Thou. D'Aubigné.

La Planche, pag. 127. & 397. &c.

Monſieur de Thou, Liure 24. n. 3. & Liure 23. n. 2. La Place, Liure 11. pag. 186.

La Planche, pag. 131.

Monſieur de Thou, Liure 120. n. 2.

La Planche, pag. 133. & 217.

blée qu'on bailleroit à la Renaudie 500. Gentils-hommes pour s'en saisir en plaine Cour & à la barbe du Roy; voire qu'en cas de resistance on les tuëroit. 11. Il est aduoüé en termes exprés par le sieur de la Planche, que la plus-part de ceux de l'entreprise auoient rejetté le joug du Pape. 12. Monsieur l'Admiral de Chastillon est vn tesmoin fort receuable en ce fait, auquel la Reyne Mere ayant demandé son sentiment sur l'aduis que l'Aduocat d'Auenelles luy donna en ceste entreprise, il luy dit franchement, Qu'elle procedoit du mescontentement de tous les sujets du Roy; non seulement pour le fait de la Religion; mais aussi pour le maniment des affaires de l'Estat. Que pour y obuier & appaiser la multitude qu'on craignoit, il faloit donner du relasche à ceux de la Religion par quelque Edit qui suspendist la persecution des Reformez, & que l'on s'asseurast qu'il y en auoit plusieurs qui ne vouloient plus endurer les tourmens qu'on leur auoit fait depuis 40. ans, sur tout sous l'autorité d'vn jeune Roy. Que moyennant vn tel Edit, il esperoit de voir vne grande paix & repos au Royaume, qu'autrement il ne sçauoit les moyens d'empescher vne grande sedition, estans tellement accreus, qu'il n'estoit plus question d'y aller par la force pour les penser exterminer. 13. La Renaudie ayant esté tué par le sieur de Pardaillan le 18. Mars, comme il estoit proche d'Amboise pour executer son entreprise, fut trouuée entre ses papiers vne

Monsieur de Thou, Liure 2. n. 4.
La Planche, pag. 159.
Ibid. pag. 161. &c.
Monsieur de Thou, ibid.
D'Aubigné, Liure II. ch. 15.
La Planche, pag. 188.

Remonstrance qui deuoit estre presentée au Roy par les Protestans, auec leur Confession de foy aux premiers Estats generaux, pour auoir quelques relasches des rigueurs que ceux de Guise leur faisoient souffrir ; presumans que lors qu'ils seroient hors d'autorité, la sentence libre des Estats pourroit esteindre les feux allumez contre ceux qui ne vouloient obeïr au Pape. 14. Nonobstant la faillite de l'entreprise, la mort de l'entrepreneur, & l'execution ensuiuie par Iustice de plusieurs de ses complices, Bertrand de Chamdieu frere du Ministre voulut continuer le dessein, donnant aueuglément auec sa troupe au fauxbourg d'Amboise, dit des Bons-hommes, au grand trot auec des escharpes blanches, où il essaya d'enfoncer vne des portes de la ville pour y entrer, les Protestans qui estoient dedans s'estans armez auec certains Capitaines pour l'assister, comme ils eussent fait, si la Mousqueterie du Chasteau où estoit le Roy ne les eust contraint de penser à leur retraite. 15. Le Baron de Castelnau vn des Chefs des Prouinces, ayant esté pris auec sa troupe, à Noizay, à trois lieuës d'Amboise, par Monsieur de Nemours, il aduoüa au supplice, de mesme que plusieurs autres, qu'il mouroit pour sa Religion & pour l'Estat. 16. Monsieur l'Admiral requis apres par la Reyne Mere de la cause de ceste esmotion, luy dit : Qu'elle deuoit donner relasche & estat paisible à ceux de la Religion reformée, en faisant garder les

La Planche, pag. 190. &c.

Pag. 219. & 223.

Pag. 237. &c.

Edits sur ce faits le 11. Mars, lesquels ayans
„ esté sursis, cela ne pouuoit attirer que de mer-
„ ueilleuses confusions & desordres qu'il voyoit
„ preparez de plusieurs, ayans deliberé de ne
„ plus endurer la persecution, notamment sous
„ ce gouuernement illegitime. En suitte dequoy
furent enuoyées des Iussions aux Cours de
Parlement & autres Iuges, à ce qu'ils eussent
à eslargir tous prisonniers detenus pour le fait
Pag. 138. de la Religion. 17. Cét eslargissement fut vn
remede continué encor par ceux de Guise, &
notamment à cause de ce qui aduint du costé
de Tours. Certains prisonniers pour ceste en-
treprise s'estans sauuez des prisons de Blois,
ceux qui estoient aussi prisonniers à Tours en
ayant fait de mesme, escriuirent au Cardinal
de Lorraine vne lettre meslée de raillerie & de
„ menaces. Qu'ayant entendu l'euasion de ses
„ prisonniers de Blois, ils luy donnoient aduis
„ comme ils en auoient receu vn tel desplaisir
„ pour l'amour de luy, qu'ils estoient aussi-tost
„ sortis des prisons pour les aller chercher, le
„ priant de ne se fascher de leur absence, sur l'as-
„ seurance qu'ils luy donnoient de venir tous
„ le reuoir en bref, & ramener ensemble tous
La Planche, pag. 140. &c. ceux qui auoient conspiré sa mort. 18. Apres
tout cela, les Protestans s'estans assemblez de
diuers lieux, enuoyerent encor plusieurs,
tant Gentils-hommes que du tiers Estat, à
Chenonceau pour presenter vne Requeste au
Pag. 341. & 34. &c. Roy, ce que n'ayans peu, ils dresserent diuer-
ses entreprises qui donnerent de grandes con-

ſiderations à la Reyne Mere. 19. Peu de temps apres, ayans publié vn Liure ſur ce ſujet, intitulé *Theophile*, adreſſé à la Reyne Mere, ils luy declaroient, comme enfin il leur « auoit eſté licite de repouſſer la violence par « autre violence, leurs ennemis empruntans les « forces du Roy pour les deſtruire. Qu'eſtans « ſurmontez par impatience, ils ſe preparoient « à marcher comme deſeſperez, jugeans qu'il « leur conuenoit pluſtoſt mourir tous enſemble « en combatant, qu'eſtans pris en leurs maiſons « l'vn apres l'autre, tendre le col à vn bourreau. « Ce que ladite Dame deuoit bien conſiderer, & « penſer en elle-meſme à la conſequence où « pourroient tomber des deſpences entrepriſes, « où l'on joüoit à quitte ou à double. Qu'entre « autres remedes, il faloit appaiſer les troubles « de la Religion en faiſant tenir vn Concile, & « tenir pour certain que le Roy ny elle n'auroient iamais joye au cœur ſi ſon Regne eſtoit « ſoüillé de ſang innocent. 20. Vn certain nommé *Camus*, par qui on auoit fait tenir ce Liure *Pag. 350.* à ladite Dame, enquis du tumulte d'Amboiſe, « dit; Que ceſte entrepriſe ayant mal ſuccedé, « les entrepreneurs n'auoient pour cela perdu « courage; mais qu'ils auoient deliberé la redreſſer plus aſſeurément que iamais en s'emparant d'vne des Prouinces du Royaume, & là ſe fortifier. 21. Bref il eſt certain que ſur le temps de l'execution de ceſte entrepriſe, les Proteſtans la croyans infaillible, ne manquerent de ſe ſaiſir de pluſieurs Egliſes en Dauphi-

Caluin en l'Epiſtre ſuſdite à Blaurer.

né & en la Prouence, & y faire l'exercice public de leur Religion. Il semble bien par toutes ces remarques que le sieur Blondel n'a eu juste raison de vouloir descharger le corps des Protestans de ceste entreprise; puis que le sujet estoit general, & que les executeurs estoiēt venus de toutes les Prouinces, ce qu'il estoit necessaire de verifier bien exactement comme ayant donné le premier bransle de leur establissement en France. Car bien qu'elle auorta, si ne laissa t'elle de donner de fortes impressions de leurs resolutions des especes à la mieux executer vne seconde fois, & fit apprehender vn grand desordre dans l'Estat. Ils estoient asseurez de leurs forces, & animez de zele & par la necessité des supplices; ioint qu'ayans vne fois leué le masque, ils ne s'arresterent pas là, comme nous verrons, ayans agy dans diuerses Prouinces. Que le sieur Blondel, donc, ne die plus, que par vn manifeste abus on charge les Protestans du tumulte d'Amboise; & qu'il ne nous renuoye point par vn abus beaucoup plus manifeste aux Epistres de Caluin & en sa vie, pour sçauoir le nombre des Protestans qui estoient de la partie, & le jugement que les Eglises Protestantes en faisoient. Attendu que Caluin en ses Epistres que nous auons cottées n'en dit autre chose, outre ce que nous en auons allegué, sinon qu'il n'auoit point approuué ce dessein, auquel il sembloit que les entrepreneurs fussent saisis de quelque enchantement. Et quant

à ſa vie, de Beze n'en dit rien en la Françoiſe: & en la Latine qui eſt plus eſtenduë, il dit ſeulement, qu'il n'auoit eſté de l'intelligence, l'ayant improuuée, & de viue voix, & par lettres eſcrites à ſes amis. Cependant il nous faut admirer vn trait de la ſecrette prouidence de Dieu ſur ce ſujet; c'eſt que les premiers troubles pour la Religion ayans commencé à Nantes par la conjuration qui y fut faite; ils furent enfin terminez à Nantes enuiron quarante ans apres par le moyen de l'Edit de paix qui fut paracheué en la meſme ville, & qui en porte le ſurnom. Surquoy j'adiouſteray vne remarque manuſcrite du Docte Chamier qui ſe trouue au commencement du Tome 3. des Oeuures de Monſieur de Thou, de l'Edition de l'an 1609. eſcrite de ſa main, & par luy ſignée, où apres l'Eloge d'honneur rendu à ce grand Hiſtorien, il adjouſte; Qu'eſtant auec luy lors qu'on trauailloit à dreſſer l'Edit, dont la pluſpart des articles auoient eſté faits à Angers, à cauſe dequoy Monſieur de Thou trouuoit bon qu'il fuſt appellé l'Edit d'Angers, & les derniers articles ayans eſté acheuez à Nantes, il le porta à trouuer bon qu'il fuſt nommé l'Edit de Nantes, diſant, Que puis qu'il eſtoit certain que le tumulte d'Amboiſe qui auoit cauſe les guerres ciuiles, auoit pris ſon commencement dans Nantes, il sembloit eſtre bien raiſonnable que les troubles priſſent leur fin en la meſme ville où ils auoient commencé, & que pour ce ſujet cét Edit fuſt appellé

Monſieur de Thou.

Monſieur de Thou, Liure 120. n. 2.

" l'Edit de Nantes. Tout cela sert pour verifier si l'on a peu dire auec quelque front, *que iusques en l'an* 1561. *on ne trouue à reprendre aux Protestans que ce qu'on reprochoit aux premiers Chrestiens, qu'ils faisoient des assemblées secrettes pour prier Dieu*, cela paroistra encor mieux par ce qui suit.

15. Les premiers remuëments pour le sujet de la Religion arriuerent en la Prouence, les Sieurs de Mouuans freres, Gentils-hommes de Castelane y auoient fait prescher la doctrine des Protestans dés le premier iour de l'an 1559. Estant arriué qu ils auoient esté mal traitez à cause d'vn escrit satyrique de leur Ministre, contre vn Predicateur, & n'en ayans eu la justice qu'ils desiroient, ils firent vne bource commune contre la Cour de Parlement d'Aix. Comme donc le Capitaine Chasteauneuf fut de retour de l'Assemblée de Nantes, ayant eu charge de la Renaudie & de ses compagnons d'assembler les Eglises de Prouence pour aduiser qui on enuoyeroit pour l'execution de l'entreprise d Amboise, & aussi à qui on bailleroit la charge de tout conduire cependant dans le pays, auenant qu'il fallust prescher publiquement (attendu qu'ils croyoient ceste entreprise infaillible) ils tinrent pour ce sujet vne Assemblée au lieu de Merindot proche de la Durance, appartenant à l'Euesque de Marseille, bruslé l'an 1545. pour le sujet de leur Religion; Là se trouuerent les Deputez de soixante Eglises de Prouence (reduites à present au quart) où d vn commun

De la Planche, pag 305. &c.

accord le jeune de Mouuans (ſon frere ayant eſté tué par ceux de Draguignan) fut eſleu Chef & conducteur de leurs gens de guerre, lequel ſoudain enroola deux mil Proteſtans, hommes de combat, qui auoient bon moyen de ſe monter, armer & entretenir, outre les Gentils-hommes & Soldats volontaires qui eſtoient auſſi en grand nombre. Ils enuoyerent auſſi des troupes pour l'execution de l'entrepriſe d'Amboiſe, leſquelles ayans eſté deſcouuertes à Roane en achetant de la poudre, y furent arreſtées, & ſe ſauuerent de ce peril par la porte dorée. En meſme temps, le ſieur de Mouuans, de l'aduis du Conſeil qui luy auoit eſté baillé par l'Aſſemblée de Merindot, fut auec ſes troupes attaquer ſecretement la ville d'Aix, où les Proteſtans qui eſtoient dedans l'auoient conuié, aux fins d'y faire preſcher publiquement, croyans qu'à leur imitation les autres villes, & notamment ceux d'Arles, prendroient courage; & que ſe declarans en meſme temps, le Roy connoiſſant par là leur grand nombre ſeroit facilement eſmeu à leur donner quelque relaſche & eſtat paiſible. Mais aduint que ceux de dedans qui auoient promis de ſe ſaiſir d'vne des portes de la ville ayans ſaigné du nez, & la Cour de Parlement ayant promptement depeſché à Monſieur le Comte de Tende Gouuerneur de la Prouince, & à Monſieur le Baron de la Garde leur grand Aduerſaire, Mouuans qui eſtoit venu iuſques à trois ou quatre lieues de la ville auec

La Planche, pag. 240.

ses troupes, fut contraint de s'en retourner. Ne se voulant retirer sans auoir fait quelque exploit memorable, il se mit à courir le plat pays, & à abatre toutes les Images des Eglises ; & quant aux Reliques d'or & d'argent, il les fit fondre, & les bailla apres sous inuentaire aux Consuls des lieux où il passoit, auec tous les ornements sacerdotaux. Chose (dit l'Auteur) non iamais auparauant ny depuis entenduë ny pratiquée. Ayant tiré iusques à Sisteron pour y faire rentrer les Protestans, ausquels, au retour du Presche, ceux de la ville auoient refusé les portes, il se veid le Comte & le Baron sur les bras auec de grandes forces, ce qui l'obligea de se saisir de l'Abbaye sainct André forte d'assiette, sans estre commandée de nulle part, resolu de s'y defendre. A ces fins il la munitionna des viures qu'il fit apporter des autres Abbayes, Prieurez, & Benefices voisins, deliberé d'y attendre des nouuelles de la Renaudie, mais enfin par traité il licentia ses troupes. S'estant retiré à Geneve, sur l'aduis qu'il eut que le Duc de Guise luy en vouloit sur tous autres, pour auoir esté le premier qui auoit pris la campagne, il luy escriuit apres en ces termes de Cauallier. Qu'ils estoient cinquante mil, dont il estoit
» le moindre, qui employeroient leurs vies &
» leurs biens pour luy faire amander ce qu'il
» auoit commis contre tant de bons sujets &
» seruiteurs de sa Majesté (entendant des exe-
» cutez d'Amboise.) Et se pouuoit tenir pour
»

tout asseuré, que tandis que l'vn d'eux viuroit, «
il n'auroit repos ny vie asseurée, ny pareillement toute sa race; puis qu'il auoit tant irrité la Noblesse & peuple de France. Ie ne dois passer sous silence, que les Protestans ont voulu prendre à l'auantage de leur cause, & comme vn fait miraculeux, ce qui aduint aux corps de deux des leur, tuez par ceux de Castelane, lesquels ayans esté enterrez du commencement dans le grauier de la riuiere, comme vne certaine rauine d'eau les eut descouuerts, ils demeurent trois mois sur le grauier sans se corrompre, ny perdre la couleur vermeille de leurs blesseures. Mais cela peut estre arriué par cause naturelle; veu que, selon la remarque que Monsieur le President de Thou a fait par ce rencontre, il est certain que comme le terrain gras & humide cause plus promptement la corruption, au contraire le sablonneux en preserue, ou au moins corrompt plus tard les corps. A quoy nous pouuons adjouster d'autres raisons alleguées par Tertullien sur vn pareil exemple produit par Platon, lequel dit; Que cela peut proceder aussi, ou de la secheresse de l'air, ou de la saleure de la terre, ou de la maigreur du corps, ou du genre de mort qui aura peu faire sortir les matieres corruptibles. En *Dauphiné*, l'exercice de la Religion Protestante s'y faisoit secretement du commencement. Guillaume Farel de la ville de *Gap* ayant esté nourry aupres de Iacques le Fevre, & en suitte presché sous Brissonnet

La Planche, pag. 312.

Monsieur de Thou, Liure 35. sur la fin.

Tertull. L. de l'Ame ch. 51. 5. Camerar. en ses Medit. Histor. Vol. 11. Liure 4. ch. 10.

Spanhemius in sua Geneua, *pag. 32.*

Euesque de Meaux dont nous auons parlé, vint prescher ceste doctrine en sa patrie; où n'ayant peu demeurer long-temps, fut trouuer à Basle Oecolampade. Cependant à *Valance*, on auoit eu pour Ministres successiuement Pierre Bruly de Mets, apres brisé d'vne pierre, & puis bruslé; Gilles Saulas de Montpelier, & vn Lancelot Angeuin, lesquels ayans attiré à eux vn grand nombre de Citoyens, auec les Escoliers de l'Vniuersité, & de plus quelque Noblesse voisine, se mirent à tenir leurs Assemblées dans l'Vniuersité mesme. Leur courage croissant comme leur nombre, ils s'emparerent de l'Eglise des Cordeliers où ils faisoient leurs Presches en plein iour au son de la cloche, & en armes. Et parce qu'ils apprehendoient d'en estre expulsez, ils se logerent dans le Conuent, assistez des Sieurs de Mirabel & de Quint. Ceux du *Montelimar* se contenterent de se saisir de la basse cour des Cordeliers, où ils firent prescher vn certain frere Tempeste en habit de Cordelier durant le Caresme, & puis vn François de sainct Paul, estans soustenus par les Seigneurs des Comps, de Montbrun, de sainct Auban, de Condorcez, de Naucas, de Sauzet & autres Gentils-hommes voisins. Ceux de *Romans* s'emparerent de l'Eglise sainct Bernard pour y faire leurs Assemblées espaulez des Sieurs de Changy & autres Gentils-hommes, sans oublier de rompre les nez, les testes & les mains aux Images de relief & autres qui

La Planche, pag. 287. &c.

y estoient

y eſtoient, dont les veſtiges en font encore foy, & notamment vne bonne partie du Mont-Caluaire, hors les murs de la ville. Toutes ces Aſſemblees ſe tenoient auec vn bon nombre de gens armez. Aduint ſur ces entrefaites l'Edit d'abolition du 11. Mars 1560. ſur la deſcouuerte de l'entrepriſe d'Amboiſe, lequel ayant eſté notifié aux Proteſtans de Valence par le ſieur de Bourjac Vis-Seneſchal de Montelimar & du Valentinois; ils luy firent reſponſe, Qu'ils ne s'en vouloient pas ſeruir, comme n'en ayans pas beſoin; & continuerent à tenir leurs Aſſemblées auec armes chez les Cordeliers. Mais Monſieur de Maugiron ayant vne bonne Commiſſion du Roy les ſurprit; & leur fit licencier leurs gens de guerre forains. Ayant en ſuitte pris leurs Miniſtres auec quelques-vns des Citoyens qui furent executez par Arreſt de la Cour de Parlement de Grenoble, cela fit eſcarter pour vn temps, tant ceux de Romans que ceux de Montelimar. Il eſt vray qu'auparauant on en auoit attrapé ſoixante des principaux de Romans; & ceux du Montelimar eſtans venus en armes au deuant de monſieur de Maugiron, ils l'auoient mis en vn tel deſordre, qu'il euſt eſté de l'eſcot s'il ne les euſt deceus. Le Parlement ayant en ſuitte fait particulierement informer contre les Gentils-hommes qui faiſoient des Aſſemblées auec des gens armez dans leurs maiſons, pour leurs Preſches, Commiſſion fut decernée à Marin Bouuet Preuoſt des Mareſchaux, pour aller

La Planche, pag. 474. &c.

F

prendre le Seigneur de Montbrun, Charles du Puis qui estoit de ce nombre, & le Chef des Protestans de toute la Prouince, lequel, au lieu de se laisser prendre, ayant pris le Preuost auec sa Commission & ses Archers, le Parlement, & le Seigneur de la Motte Gondrin pour lors Lieutenant du Roy en ceste Prouince pour Monsieur de Guise, luy escriuirent des lettres pleines de menaces. Sur ces entrefaites vne occasion se presenta à luy pour agir de la part des Protestans du Comtat Venascin, terre Papale à laquelle il faisoit frontiere. Ils furent le supplier de les vouloir remettre dans leurs maisons, dont ils auoient esté chassez pour leur Religion, à cause de laquelle ils receuoient mille vexations, aussi-bien que luy, en leurs biens & personnes. Ceste participation d'interests, & son grand zele qui ne cedoit point au grand cœur qu'il auoit, luy firent oublier qu'il estoit vn des parents de ce Raymond du Puis, premier Grand-Maistre des Cheualiers de Malte, fils de la niepce du Grand-Maistre Iean Valette Parizot, & neueu, par le moyen de la femme, du Cardinal de Tournon, & de l'Euesque de Grenoble. Il prend donc ceste occasion par le poil pour porter ses armes hors les terres du Roy, & se saisit le 6. Aoust 1560. de Malaussene petite ville à quatre ou cinq lieuës de sa maison; ayant en mesme temps failly Vaison, ancienne ville Episcopale à vne lieuë de là, par vn Alexandre Guillotin Aduocat, qu'on dit auoir esté

Genealogie de la maison des Seigneurs de Montbrun.

de Vaureas au mesme pays (quoy qu'il n'en soit fait aucune mention dans les terriers dudit lieu du mesme temps) lequel auoit esté l'Auteur de ceste entreprise. Monsieur de Montbrun auec mille hommes qu'il auoit, estoit d'ordinaire aux trousses des gens du Vicelegat, qui estoit pour lors le Seigneur Alexandre Guidiccione Euesque de Luques, qui auoit succedé la mesme année à Iacques Maria Sala Euesque de Viuiers, sous la Legation du Cardinal Alexandre Farnese neueu du Pape. Cela obligea le Vicelegat d'appeller les troupes de Monsieur de la Motte Gondrin, auquel de surabondant le Roy en auoit escrit le dix-septiesme Aoust. Par vne telle conjonction d'armes, les affaires furent reduites à vn Traité, portant; Que Monsieur de Montbrun & les siens vuideroient la France, ou iroient à la Messe, sous promesse de n'estre point molestez. Mais ayant appris qu'au prejudice du Traité on prenoit ses gens en détail dans le Comtat; il se remit sur pied, & se saisit d'Orpierre en Dauphiné, terre feodale du Prince d'Orange, où les Prestres payerent la violation de l'accord. Alors la Motte Gondrin, en suitte des lettres du Roy du 22. Septembre, se mit derechef en campagne auec ses troupes, celles du Comte de Suze, & celles du Vicelegat pour luy aller faire vn mauuais party chez luy. Mais Montbrun leur ayant dressé vne embuscade de quatre cens hommes entre Moulans & le Buyx sur le chemin de sa mai-

Archiues du grand Palais d'Auignon.

La Planche, pag. 568.

ſon, ayant l'auantage des valons & des ruiſſeaux, rompit l'Auant-garde de ſes ennemis, & leur oſta l'apetit de paſſer plus auant; s'eſtans arreſtez à Moulans à trois lieuës de Montbrun. Conſiderant neantmoins par ſa prudence que la partie n'eſtoit pas égale, ayant en teſte les forces du Roy & du Pape; il abandonna enfin ſa maiſon le 5. Octobre ſuiuant, & tout traueſty ſe retira auec ſa femme à Geneve, & puis au pays de Berne où il s'arreſta iuſques aux permieres guerres ciuiles. Cependant ſur la nouuelle de ſon départ le Lieutenant de Roy arriue le 6. auec ſes troupes à Montbrun, ayant laiſſé ſes canons à Moulans, fit raſer la maiſon de Monſieur de Montbrun le 25. & ſe retira le 30. ce qui enfin luy couſta la vie l'an 1562. aux premiers troubles, lors que les Proteſtans ſurprirent la ville de Valence, l'ayant trouué en la maiſon où l'on tient à preſent le Preſidial, ils le poignarderent, & apres pendirent ſon corps aux feneſtres. La Tradition porte que le ſieur de Montjoux-Mirabel luy dit, *Tu es la Motte Gondrin*, & ie ſuis
» le bourreau de Dieu pour te pendre, parce
» que tu as raſé la maiſon d'vn Gentil-homme
» qui valoit beaucoup mieux que toy; mais tu
» en mourras. Le Lieutenant de Roy eſtoit autrement vn fort braue homme, & fameux dans les Hiſtoires. Paſſons à Lyon où les Proteſtans firent vne entrepriſe la meſme année 1560. pour ſurprendre ceſte ville, & y conuoquer des Eſtats ſemblables à ceux qu'ils auoiẽt

Iournal manuſcrit de Iaume Arnaud de Montbrun.

La Planche, pag. 170.

tenus à Nantes, ſous pretexte de remettre ſous l'Eſtat du Royaume, & ramener à la raiſon Meſſieurs de Guiſe, qu'ils en appelloient les vſurpateurs, il y auoit deux puiſſans Gentils-hommes freres, ſieurs de Maligny appartenans aux Princes de Bourbon, gens de cœur & de main. L'aiſné, quoy que net de l'entrepriſe d'Amboiſe, auoit eu moyen de faire tenir vne Aſſemblée aux Proteſtans, en laquelle apres la celebration d'vn jeuſne extraordinaire, il auoit eſté deliberé; Qu'attendu le deſeſpoir de leurs " affaires, & leur ruïne imminente dont ils " eſtoient menacez par les deſſeins des Guiſarts, " ils ſe jetteroient entre les bras des Princes du Sang. Pour leur faire entendre ceſte reſolution, & les obliger à prendre ceſte protection, ils deputerent Maligny l'aiſné auec d'autres Gentil-hommes pour leur offrir les biens & les vies de tout le Party, puis que leurs ennemis & leurs perils eſtoient communs du coſté des Lorrains. Les Princes ayans oüy ce qui leur fut remonſtré bien au long, furent grandement confirmez en leurs reſolutions, apres auoir veu que le Mareſchal ſainct André auoit eſté depeſché en Guyene pour les veiller. Le jeune Maligny qui auoit eſté de la partie en l'entrepriſe d'Amboiſe, & s'en eſtoit ſauué ſur vn cheual de Monſieur le Prince, auoit pris vne autre route, & auoit eſté vers toutes les Egliſes Proteſtantes de deça Loire, pour leur faire entendre qu'elles eſtoient à la veille de leur deſolation. Ayant fait vn tour par la Pro-

Pag. 390. 396 & 405. &c.

Le ſieur de la Place ſur la fin du Liure II. pag. 236.

La Place, pag. 390. 491. 570. &c.

uence, le Languedoc & le Dauphiné, & ramassé les debris des troupes de Mouuans & Montbrun, il fit iusqu'à deux mil hommes. Il leur donna si à propos leurs logis par les chemins & dans Lyon, qu'aucun ne s'aperceut de son dessein qui se deuoit mettre à execution le 5. Septembre de la susdite année 1560. Ceste entreprise ayant esté tramée quelque temps auparauant; le Roy de Nauarre en ayant eu aduis auant la tenuë des petits Estats mandez en Aoust à Fontainebleau, auoit escrit à Maligny de la quitter, & de s'acheminer droict à Limoges auec toutes ses forces. Maligny en suitte de cét ordre, faisant vne nuict ramasser toutes les armées qu'il auoit départies par la ville dans des maisons de plusieurs Citoyens qui luy donnoient la main; il y eut vn Portefaix charriant enuiron soixante corcelets, lequel ayant veu des visages de soldats, & tant d'armes rangées, fut en donner aduis à vn des Capitaines de la ville. Cestuy-cy en ayant tout soudain aduerty le Gouuerneur, ils vinrent assaillir ces hostes sur les neuf heures du soir. Maligny ne manqua point de venir au secours de ses gens auec vne quinzaine de Gentils-hommes, & ayant repoussé la garde bourgeoise, r'allie son monde, & se rend maistre du Pont de Saone, & de la ville d'entre les deux riuieres, resolu d'acheuer tout de bon son dessein, dont il tenoit des bons gages, & dont il s'estoit departy à regret. Mais comme les gens de Villes ne sont pas volontiers asseurez au

point de l'execution, aucun des Citoyens qui luy auoient promis ne voulut pas ſeulement mettre le nez à la feneſtre pour continuer vne ſi haute entrepriſe, à demy executée auec cinquante ou ſoixante hommes ſans plus. Maligny ainſi abandonné, fut contraint de ſortir à la faueur de la nuiẛt auec ſes gens tous deſbandez. Il y eut auſſi pluſieurs des habitans qui prirent le meſme party d'apprehenſion, ayant trouué les portes ouuertes par la prudence de l'Abbé de Sauigny Lieutenant du Roy à l'abſence du Mareſchal ſainct André; lequel y fit apres venir les ſieurs de la Motte Gondrin & de Maugiron. Voila comme toutes ces entrepriſes reüſſirent à contrepoil par tout aux Proteſtans.

16. Voyons maintenant ce qui ſe paſſa au reſte de l'année 1560. tant aux petits Eſtats tenus à Fontainebleau, qu'apres, iuſques à l'ouuerture des Eſtats generaux tenus à Orleans en Decembre. La Reyne Mere, de l'aduis de Monſieur le Chancelier d'Oliuier, & de Monſieur l'Admiral, ayant fait trouuer bon de tenir les petits Eſtats compoſez des plus notables Officiers de la Couronne, pour chercher les remedes à tant de troubles dont le Royaume eſtoit agité, & qu'on eſtimoit proceder des perſecutions faites contre les Proteſtans, il fut reſolu de les aſſembler au mois d'Aouſt de ceſte année. Monſieur l'Admiral d'abord fit entendre au Roy & à l'Aſſemblée, Que ſuiuant « la charge que la Reyne Mere luy auoit don- « née dernierement apres l'affaire d'Amboiſe, «

La Planche, pag. 513. 518. &c. 236. &c. La Place. Liure 3.

„ s'estant enquis curieusement dans son Gou-
„ uernement de Normandie de la cause des es-
„ motions & troubles qui estoient dans le
„ Royaume, il auoit appris certainement que
„ le plus grand mescontentement de ses sujets
„ procedoit des grandes & extremes persecu-
„ tions qu'on faisoit souffrir à ceux de la Reli-
„ gion, lesquels à ces fins luy auoient baillé vne
„ Requeste non signée pour presenter à sa Ma-
„ jesté, n'ayant eu moyen de la signer pour n'a-
„ uoir permission de s'assembler; laquelle leur
„ estant accordée, on l'auoit asseuré qu'il se trou-
„ ueroit de la Normandie seulement cinquante
La Plãche, pag. 520. La Place, pag. 298. Monsieur de Thou, Liure 25. n. 3. „ mil personnes pour le moins qui la signeroient,
„ & se presenteroient eux-mesmes à sa Majesté.
Ceste remonstrance sentant les entrepreneurs d'Amboise, Monsieur le Cardinal de Lorraine qui pressentit qu'elle portoit quant soy vne espece de menace, repliqua; „ Que le „ Roy leur en opposeroit vn milion de son opi- „ nion. Ceste Requeste tendoit aux fins qu'il pleust au Roy de faire prendre connoissance de leur doctrine, surseoir les rigueurs de ses Edits, & de leur permettre de s'assembler publiquement en leur ordonnant pour ce sujet quelques temples. Si est-ce qu'eux-mesmes en prenoient de leur autorité la permission auec tumulte & demolition, soit en Normandie où ils s'estoient émancipez de prescher publiquement mesmes dans les villes de Roüen, S. Lo, Caën, & Dieppe; & encor auec plus grande liberté en Poictou, en Saintonge, &

La Place, pag. 301.

La Planche, pag. 323. Monsieur de Thou, Liure 25. n. 4.

en Guiene; ſoit en Languedoc, Prouence & Dauphiné comme nous auons deſia dit, dont naiſſoient particulierement tant de troubles. Il y eut donc en ces petits Eſtats diuers ſentimens & bien hardis ; dont nous auons recueilly quelques traits faiſans à noſtre deſſein, parce que nous ne les auons que de la main des Proteſtans meſmes ; & notamment les deux plus belles Harangues qui y furent faites par le ſieur de Monluc Eueſque de Valence, & le ſieur de Marillac Archeueſque de Vienne qui emporterent le prix. L'Eueſque donc repreſenta entre autres belles choſes, qu'il dit, Que « la doctrine qui auoit diuiſé les ſujets du Roy « auoit eſté ſemée en trente ans, & non en vn, « deux ou trois iours ; & apportée par trois ou « quatre cens Miniſtres diligens & exercez aux « lettres Sainctes auec vne grande modeſtie, « grauité, & apparence de Saincteté. Faiſans « profeſſion de deteſter les vices, & principalement l'auarice, ſans aucune crainte de perdre « la vie pour confirmer leur predication. Qu'ils « auoient touſiours IESVS-CHRIST en leur « bouche, qui eſt vne parole ſi douce, qu'elle « faiſoit ouuerture des oreilles plus ſerrées, & « decouloit facilement dans les cœurs les plus « endurcis. Qu'ayans trouué les peuples ſans « bergers, & des Eueſques & autres Eccleſiaſtiques, qui pour eſtre pareſſeux, & ſeulement « attachez à leurs intereſts s'eſtoient rendus « odieux & contemptibles ; il ne ſe faloit pas eſ- « bahir s'ils en auoient fait leur profit enuers le «

Caluin en ſon Epiſtre à Bulinger du 1. Octobre 1560.

La Place, Liure 3. pag. 248. 250. &c *&* 553.

Caluin, vbi ſupra.

„ peuple ; s'ils auoient esté facilement receus &
„ volontiers escoutez, & s'il y auoit eu vn si
„ grand nombre de gens qui auoient embrassé
„ ceste doctrine publiée si diligemment par
„ tant de Prescheurs, & par tant de Liures. Que
„ les Edits rigoureux, & les executions des Iu-
„ ges, poussez bien souuent par des considera-
„ tions terriennes plustost que d'vn bon zele,
„ auoient esté inutiles pour remedier à ce mal.
„ Que plusieurs de ceux qui auoient receu ceste
„ doctrine sans l'examiner plus auant, s'estoient
„ contentez de sçauoir, qu'il ne faloit point al-
„ ler à la Messe, qu'ils pouuoient manger de la
„ viande en Caresme, qu'ils n'estoient tenus
„ d'aller à Confesse, & pouuoient mesdire des
„ Prestres. Et quand on les auoit voulu ramener
„ au chemin dont ils estoient partis ; ils auoient
„ voulu defendre leur façon de viure auec les
„ armes, & sous le pretexte & manteau de Re-
„ ligion, estoient deuenus seditieux & rebelles,
„ lesquels pourtant ne deuoient estre excusez
„ aucunement : Car s'ils estoient Chrestiens ou
„ Euangeliques comme ils se disent estre, il leur
„ deuoit souuenir que sainct Pierre & sainct Paul
„ nous commandent de prier Dieu pour les
„ Roys, de leur rendre toute sujession & obeïs-
„ sance, & à leurs Ministres, ores qu'ils fussent
„ iniques & rigoureux Qu'és douze persecu-
„ tions de l'Eglise esquelles y auoit eu effusion
„ de sang de cinq cens mil hommes, il ne s'estoit
„ troué vn seul, qui auec les armes se fust vou-
„ lu reuenger, ayans vaincu par leur patience,

& non par les armes, la seuerité des Empereurs. "
Que les dessusdits estoient inexcusables, & "
qu'il auoit esté bien pourueu à l'encōtre d'eux, "
par les Ordonnances faites depuis le tumulte "
d'Amboise. Qu'il y en auoit d'autres qui auoiēt "
receu ceste doctrine, & la retenoient auec tel- "
le crainte de Dieu, & reuerence au Roy & à "
ses Ministres, qu'ils ne voudroient pour rien "
l'offenser, lesquels meritoient d'estre separez "
des autres, & ne deuoient estre traitez comme "
seditieux. Sa conclusion fut, Que le Roy auoit "
bien pourueu par ses Edits pour le sujet des "
Assemblées, lesquelles auoient esté de tout "
temps defenduës pour le danger qui en pou- "
uoit aduenir. L'Archeuesque de Vienne, apres
auoir longuement discouru des moyens spiri-
tuels pour remedier aux troubles qui estoient
suruenus, adjousta; Que le quatriesme prepa- "
ratif, en attendant le Concile, estoit; Que les "
seditieux fussent refusez, en telle sorte qu'ils "
ne peussent alterer la tranquillité & le repos "
des bons. Qu'il faloit tenir cette maxime pour "
indubitable, Qu'il n'estoit permis de prendre "
les armes pour quelque cause que ce fust, sans "
le vouloir, commandement & permission du "
Prince qui en est le seul dispensateur. Ie le dy "
(fit-il) pour les piteux exemples n'agueres ad- "
uenus, & dont de iour à autre en auons des "
nouueaux aduertissemens. D'vne-part s'est "
veu le tumulte d'Amboise, sous couleur de "
presenter vne Confession, au lieu que l'on de- "
uoit venir auec toute humilité. Ainsi de part "

„ & d'autre sous ce masque de Religion, plu-
„ sieurs ont vsurpé l'autorité du Magistrat de
„ prendre les armes, desquelles le Roy est seul
„ dispensateur. Partant celuy se fait Roy qui les
„ prend de son autorité; & n'estant ordonné de
„ Dieu pour tel, il s'ensuit que tout le monde
„ luy doit courir sus comme à celuy qui contre-
„ uient à l'ordonnance de Dieu, qui est l'esta-
„ blissement du Roy. Apres que tous les Conseillers d'Estat eurent dit en suitte leurs aduis; il fut arresté entr'autres choses sur la fin d'Aoust,
„ Qu'il ne seroit plus procedé contre les Prote-
„ stans par la rigueur de Iustice, sinon contre
„ ceux qui s'esleueroient auec armes, & fe-
„ roient les seditieux & perturbateurs du Royau-
„ me. Les Estats generaux ayans aussi esté ordonnez pour le mois de Decembre suiuant à Meaux & puis à Orleans, les Protestans asseurez que le Roy de Nauarre & Monsieur le Prince son frere ne manqueroient de s'y trouuer, ne faillirent de leur aller offrir leur assistance afin d'y estre les plus forts. Ils auoient desia tous leurs gens enroolez par les Prouinces, & mesme le Roy de Nauarre en auoit fait venir des Principaux à Nerac, & notamment Theodore de Beze pour le sujet des Estats. Comme il y alloit, estant arriué à Limoges accompagné desia de sept à huict cens Gentils-hommes bien montez, armez & equipez, ils luy offrirent encor six ou sept mil hommes de pied tous prests à marcher, tant de la Gascogne que des Isles de Marennes & du pays de

La Planche, pag. 600. 603. 604. &c. La Popel. Liure 6. fol. 210.

Poictou, ja enroolez ſous des Capitaines. On luy dit que de Prouence & Languedoc marcheroient trois ou quatre mil hommes, tant de pied que de cheual, de Normandie autant & plus, auec vn grand nombre de Caualerie, leſquels en vn inſtant ſe rendroient ſi forts auec ſa juſte intention, qu'il feroit ſans combat, Dieu aidant, quitter la place & la perſonne du Roy à ſes ennemis; & que ce ſeroit le moyen de ſe ſaiſir de la ville d'Orleans pour y aſſeurer les Eſtats, & de celle de Bourges qui eſtoient deux bonnes retraites. Que chaque homme de cheual & de pied portoit de l'argent pour deux mois; car en ce temps là, les Proteſtans tenoient vn ſi bon ordre qu'ils auoient touſiours leurs gens & argent tout preſt. Veu qu'outre les Miniſtres, Diacres & Anciens, ils vouloient auoir des Surueillans, Dixeniers, & Capitaines pour conduire les freres, en cas de neceſſité, pour la defence de l'Egliſe contre les malins; j'vſe de leurs termes. Les Surueillans & Dixeniers auoient chacun ſa ruë en département, l'Aumoſnier conuoquoit le Conſiſtoire, & le Secretaire auoit charge d'eſcrire toutes choſes neceſſaires pour l'Egliſe. Chaque Dixenier conuoquoit les freres de ſon quartier pour aller aux prieres dans les chambres & ſalles hors du Temple. Et quant aux affaires de la Religion, chaque Egliſe fourniſſoit vn certain nombre de Soldats payez pour tant de mois, & armez de morions; ou bien tenoit la ſolde preſte en

Regiſtre du Conſiſtoire de Taulignan dés le 26. Octobre 1561. eſcrit par P. Demandiere Secretaire.

deniers pour enuoyer où il estoit besoin faire force, pour ne desnuer les Eglises. Que si l'on n'auoit de l'argent prest, ils en empruntoient pour ceux qui n'estoient en pouuoir de payer contant, lors qu'ils offroient de payer à l'amiable & de bon zele. Et par le Synode du 13. Auril audit an 1561. des Eglises de Dauphiné & Lyonnois il auoit esté arresté, que pour subuenir aux affaires communes, il y auroit vne bourse generale en la ville de Lyon. Quelques-vns donc des Principaux Conseillers du Roy de Nauarre qui auoient enuie de toucher les deniers des Protestans, s'en voyans du tout hors d'esperance, lors qu'il fut dit que chacun viendroit tout soudoyé, le diuertirent d'accepter ces offres, & le firent aller aux Estats sans autre train, & licentier ses troupes; sous promesse qu'il leur fit de demander au Roy la grace pour ceux qui l'auoient accompagné iusques-là en armes. Mais il eut bien à faire de l'auoir pour luy, s'estant allé jetter auec le Prince son frere dans les pieges des Lorrains. Les Protestans voyans alors que de ce costé-là toute esperance de resource estoit perduë pour eux, tascherent d'vn costé de faire charger de leurs interests les cahiers des Deputez des Prouinces, & d'autre-part, ils agirent par armes, à leur accoustumée. Car sur le bruit que le Roy enuoyoit des troupes au pays de Bearn contre ceux qui auoient notamment trempé en la faction d'Amboise, ils ne manquerent de jetter en campagne sept ou huict cens che-

La Planche, pag.643.&c. 679. &c. 718.&c.721. La Place, Liure 4.pag. 418. La Popel. Liure 7. fol. 231. b. La Planche, pag. 731. La Popel. Liure 6.fol. 119. b.

uaux, & cinq ou ſix mil hommes de pied auec vne telle diligence, comme ils les tenoient touſiours enrolez, que Monſieur de Termes qui auoit la charge du Roy d'aller en Bearn, ne pouuoit croire qu'en ſi peu de iours il fuſt poſſible d'aſſembler & armer vn tel nombre d'hommes. Enfin François II. eſtant decedé le 5. Decembre de ceſte année 1560. à la veille des Eſtats, & par meſme moyen les Princes de Bourbon ayans eſté élargis, & les Guiſars aucunement décheus, la crainte des Proteſtans s'éuanoüit, & leur courage vint à ſe redoubler.

17. Les Deputez des Prouinces ſe trouuans pour lors à Orleans, on commença à tenir les Eſtats, deſquels Monſieur le Chancelier fit l'ouuerture le 13. du meſme mois, où il repreſenta; Qu'aucuns Proteſtans ſeditieux, nonobſtant les Edits portans ſurceances des rigueurs, & depuis la deliberation priſe à Fontainebleau, n'auoient delaiſſé de faire Aſſemblées, tenir les champs, prendre villes, forcer Chaſteaux, & faire choſes mal-aiſées à ſupporter, il adjouſta encor; L'on dit que la principale cauſe de la ſedition eſt la Religion, choſe fort eſtrange & quaſi incroyable; car ſi ſedition eſt mal; voire ſi comme dit Thucydide, elle comprend en ſoy toutes ſortes & eſpeces de mal; comment eſt-ce que la Religion, ſi elle eſt bonne, engendreroit le mal, & vn effet contraire à ſa cauſe? Dauantage, ſi ſedition eſt guerre ciuile pire que celle de dehors, comment aduient-il qu'elle ſoit cauſée & pro-

La Place, L.3.p.339. & Liu.4. p.370. & 380. &c. La Popel. Liu.6.fol. 213 &c. & Liu.6. fol. 225. &c.

„ duite de la Religion mesme Chrestienne &
„ Euangelique qui nous commande sur tout la
„ paix & amitié entre les hommes? *Non enim*
„ *dissensionis sed pacis auctor Deus*. Et si c'est Re-
„ ligion Chrestienne, ceux qui la veulent plan-
„ ter auec armes, espées & pistolets font bien
„ contre leur profession, qui est de souffrir la
„ force, non la faire. Et en ce, dit S. Chrysosto-
„ me, nous sommes differents des Gentils, qui
„ vsent de force & contrainte; & les Chrestiens
„ de paroles & persuasions. Ne vaut l'argument
„ dont ils vsent, Qu'ils prennent les armes pour
„ la cause de Dieu; car la cause de Dieu ne veut
„ estre defenduë auec armes. *Mitte gladium tuum*
„ *in vaginam*, nostre Religion n'a pris son com-
„ mencement par armes, & n'est retenuë ny
„ conseruée par armes. Si l'on disoit que les ar-
„ mes qu'ils prennent ne sont pour offencer au-
„ cun, mais pour se defendre seulement, ceste
„ excuse vaudroit peut-estre contre l'estranger,
„ non contre le Roy leur souuerain Seigneur.
„ Car il n'est loisible au sujet de se defendre con-
„ tre le Prince, ny contre ses Magistrats; non
„ plus qu'vn fils contre son pere, soit à tort, soit
„ à droict, soit que le Prince ou Magistrat soit
„ mauuais ou discole, ou soit qu'il soit bon. En-
„ core sommes-nous plus tenus d'obeïr au Prin-
„ ce qu'au pere; ainsi ont fait les bons Chre-
„ stiens qui ont vaincu par patience. Tout ce
discours portant des reproches des actions pas-
sées des Protestans; si est-ce qu'ils ne manque-
rent de presenter aux Estats leur Confession de
foy

La Place, Liure 4. pag. 494. 501.

foy, & diuerses requestes aux mesmes fins que les precedentes, sur lesquelles il ne fut ordonné autre chose, sinon la surceance des rigueurs, & l'eslargissement des prisonniers pour la Religion. Tout le reste de leurs demandes fut renuoyé à la continuation des Estats remis à Pontoise, & puis à Sainct Germain, en Aoust suiuant. Nous voicy maintenant arriuez à l'an 1561. que le sieur Blondel nous auoit baillé pour limite de la moderation Protestante; deslors il ne nous en est plus garent. En effet, ne pouuans (dit la Popeliniere) mesnager cette faueur publique (qu'ils auoient receuë des Estats) & taschans par tous moyens de s'esgaler en puissance & en liberté aux Catholiques, puis enfin gagner le dessus, & chasser leur Religion du Royaume par le seul establissement de la leur, firent courir tant de Liurets pleins de viues remonstrances du merite & valeur de leur Religion rapportée au mespris de la Catholique, & en mesme temps prescherent en tant de lieux si diligemment, auec telle apparence de simplicité, eloquence, doctrine & animosité, que tous les François, mesmes les plus grands, furent comme estonnez de voir, oüir & entendre le fruit que faisoient en toutes les villes & bourgades du Royaume les Presches de tant de Ministres qui s'oserent deslors auancer d'annoncer la Parole en public. Or comme le naturel de l'homme n'ayme pas seulement la liberté, mais ne pouuant quelquefois tenir le moyen en l'vsage; aspire à

La Popelin. Liu. 7. fol. 239. & 255. b.

» l'extremité d'icelle; la plusp art non contens
» des graces que le Roy & les Princes de son
» Conseil leur auoient fait, n'eurẽt plustost pres-
» ché à descouuert; que s'imaginans mieux fon-
» dez & plus asseurez qu'ils n'estoient, se dis-
» penserent de manger chair en public, n'ob-
» seruer aucunes festes & telles autres Tradi-
» tions, du mespris & contrauention desquel-
» les, neantmoins, les Catholiques se formalise-
» rent plus que de tout le reste, sur tout, quand
» ils veirent les Reformez courir à la saisie des
» Temples Catholiques pour s'y assembler auec
» plus de commodité. Puis, comme d'vn bien
» permis, on vient à l'autre d'vn desir insatiable,
» ils se resolurent la ruïne des autres Temples
» qui ne leur seruoient à rien; non moins le-
» gitime que la rupture des Autels, Idoles,
» Images, & enfin sac & rauage de tout ce qu'ils
» se persuadoient trouuer en ces lieux publics;
» pour en accommoder, aucuns leurs Temples,
» les autres, leur party; & plusieurs leur particu-
» lier. L'espoir de s'agrandir n'ayant rendu que
» trop de personnes deuotieuses à suiure les tra-
» ces des premiers, Monsieur le Connestable,
» quoy qu'oncle d'alliance de Monsieur le Prin-
» ce, & de Messieurs de Chastillon, fut con-
» traint de se separer d'eux, poussé d'vne passion
La Place, » de Religion, voyant de si nouueaux & hardis
Liu. 5. pag. » portemens des Lutheriens, & mesmemẽt qu'à
545. » la suitte du Roy (c'estoit Charles IX.) & en
La Popel. » temps de Caresme on vendoit publiquement
Liure 7.
fol. 256. » de la chair, que chacun en mangeoit libre-

ment, que les Preſches ſe faiſoient au veu & "
ſceu de tous en la chambre du Prince & de "
l'Admiral, non ſeulement hors du Chaſteau "
de Fontainebleau où le Roy eſtoit, mais en- "
cor dans iceluy. Tous ces troubles eſtoient "
augmentez par autres qui arriuoient par toutes les Prouinces, à cauſe de ces noms factieux de Papiſte & de Huguenot; pour à quoy remedier le Roy par Edit donné à Fontainebleau defendit d'en vſer, & de s'enquerir de ce que chacun faiſoit en ſa maiſon, ou de ſon voiſin (cela concernoit la tolerance des Aſſemblées ſecrettes) puis que par les Edits precedents toutes aſſemblées illicites eſtoient defenduës; il fut derechef enjoint d'eſlargir les priſonniers pour le ſujet de la Religion. Cét Edit fut appellé *l'Edit d'honneſte liberté*, lequel neantmoins fut reſtraint par celuy de Iuillet donné à ſainct Germain, portant defenſes, de toutes Aſſemblées à peine de confiſcation de corps & de biens. Sur cela les Eſtats generaux ayans eſté continuez en Aouſt à ſainct Germain en Laye, pour donner aduis au Roy s'il permettroit telles Aſſemblées ou non; le Deputé de la chambre du tiers Eſtat, conclut à faire ceſſer toutes perſecutions contre les Proteſtans; & à leur permettre de s'aſſembler en public & en plein iour. y aſſiſtant quelque Officier, pour éuiter toute ſedition, & par meſme moyen que l'Edit de Iuillet fuſt reuoqué. Ce fut en ce temps, que ſe tint le Colloque de Poiſſy, lequel fut continué en

La Place, pag. 551. La Popelin. fol. 257.

La Place, Liure 6. pag. 627. La Popelin. Liure 8. fol. 261.

La Place, Liure 6. pag. 690. &c.

& Liure 7. pag 559. La Popelin. Liure 7. fol. 269. &c.

Septembre & Octobre auec si peu de progrez, que les Theologiens de part & d'autre ne peurent pas mesme conuenir d'vn formulaire de mots & expressions qui les peust contenter en apparence, & sauuer les deux creances dans quelque ambiguité des termes touchant la presence du Corps de IESVS-CHRIST en l'Eucharistie, sans iamais estre peu tomber d'accord de la maniere de ceste presence. Si est-ce (dit la Popeliniere) que les Reformez » diligens à faire profit de tout, & conuertir tels » desseins à leur seul auantage, firent par lettres » & discours fort elabourez courir le bruit par » toute la Chrestienté, que les Docteurs Catho» liques ne s'en estoient départis que faute d'ar» mes, ne pouuons parer aux coups qu'on leur » jettoit de toutes parts. En effet ils rimerent sur les noms de ceux qui y auoient assisté; *Boutillier, Salignac, Despence, pour seruir Dieu quittent la pance*, à quoy ils adjousterent certains Anagrammes sur le nom du Roy *Charles de Valois; Va chasser l'Idole; Chasser leur Idole.* Voire mesme ils creurent iusques à vn tel point en courage, & multiplierent si fort en nombre, que sans attendre aucune Ordonnance, ils commencerent peu à peu à prescher publiquement, iusques à se saisir de nouueau de plusieurs temples des Catholiques sans resistance; ou bien les deux partis s'en seruoient à tour de roole, dont neantmoins les Protestans furent contraints se départir par l'Edit du troisiesme Nouembre.

LaPopelin. Liu. 7. fol. 276.

D'Aubigné, Liure 3. ch. 1. La Place à la fin de son Histoire. La Popelin. Liure 7. fol. 278. D'Aubigné, Liure 11. ch. 24.

18. Cependant pour ſatisfaire à la curioſité de la Reyne Mere, les Proteſtans ayans dreſſé vn Eſtat du nombre des Egliſes qu'ils auoient en France, reuenant à 2150. ils preſenterent autre Requeſte au Roy au nom d'icelles pour obtenir des Temples, pendant qu'ils ne ceſſoient de s'aſſembler par tout, & notamment à Paris : car ils auoient vn lieu nommé Popincourt hors la porte ſainct Antoine, & vne maiſon appellée les Patriarches hors le faux-bourg ſainct Marcel au ſceu meſme de la Reyne, laquelle leur auoit permis de preſcher aux iours de feſtes, & pour éuiter tout tumulte, auoit donné charge à vn des Capitaines du Guet d'y aſſiſter auec main forte; ce qui n'empeſcha pas neantmoins qu'il n'y arriuaſt bien du bruit. De Beze ayant preſché en ces deux lieux le lendemain de la feſte de Noël 1561. & encore le matin de la deniere feſte, comme enuiron les trois heures du ſoir le Miniſtre Malot preſchoit au faux-bourg ſainct Marcel, on ſe mit à faire carrillonner les cloches de l'Egliſe S. Medard vis à vis du lieu où il preſchoit, par auenture à deſſein ſur ceſte nouueauté. Les Proteſtans ne pouuans pas meſmes ſe donner la patience de ſouffrir ceſte niche ſans receuoir autre déplaiſir, ſortirent & cauſerent vn tres-grand deſordre. Comme il n'y auoit que la ruë entre deux, ils s'en vont auec le Cheualier du Guet contre l'Egliſe, où les Preſtres s'eſtoient enfermez, enfoncent les portes; & briſent celle-là meſme du clocher, auquel

De Beze en ſon Epiſtre du 30. Decembre 1561. qui eſt entre celles de Caluin.

ils auoient esté contrains se retirer pour sonner le Tocqsin, & auoir du secours. Le peuple y estant accouru, fut repoussé, & en suitte les Prestres empoignez par les Protestans qui se trouuerent les maistres de l'Eglise. Alors ils ne manquerent d'abatre les Images, sans espargner la saincte Hostie. Il y eut en ce combat quarante Catholiques tuez, ou blessez, parmy lesquels se trouuerent pour le moins dix Prestres, qui furent conduits par les ruës liez & garottez iusques dans les prisons du Chastelet. Enfin la Reyne Mere ne pouuant plus tenir bride à la licence effrenée que les Protestans se donnoient, veu aussi la requisition des Estats, fut contrainte de leur relascher ce qu'eux-mesmes prenoient de leur propre autorité. Ayant donc assemblé les plus Notables du Royaume (à l'exclusion de Messieurs de Guise, & de Monsieur le Conestable qui ne s'y voulurent point trouuer, ains firent des remonstrances au contraire) elle leur fit octroyer vn Edit prouisionnel, lequel fut surnommé de Ianuier, pour auoir esté fait le 17. de ce mois en l'an 1562. Ce fut le premier Edit fait en faueur de la Religion Protestante en France; lequel le Roy declare auoir fait pour faire cesser tous *Tumultes, Troubles*, & SEDITIONS aduenuës pour le sujet de la Religion, & accreuës par la *desobeïssance*, *dureté* & *mauuaise intention* des peuples aux Edits
» precedents. Il portoit en substance; Que tous
» ceux de la *nouuelle Religion* qui s'estoient em-

D'Aubigné, Liure II. ch. 24.

Recueil des Edits de pacification.

parez des Temples, ſeroient tenus de les vui- "
der, enſemble les maiſons, biens & reuenus "
appartenans aux Eccleſiaſtiques, & leur ren- "
dre & reſtituer ce qu'ils auoient pris des Re- "
liquaires & ornemens des Egliſes. Auec de- "
fenſes d'abatre ou demolir Croix ou Images, "
ou faire autres actes ſcandaleux & ſeditieux "
ſur peine de la vie. Leur permettant de faire "
leurs Aſſemblées hors les villes ſeulement & "
ſans armes, & de tenir leurs Conſiſtoires & "
Synodes en preſence d'vn Magiſtrat; ſans "
pouuoir faire aucuns enroolemens de gens de "
guerre, ſoit pour ſe fortifier & ayder les vns "
les autres, ou pour offenſer autruy, ny pareil- "
lement aucunes impoſitions & leuées de de- "
niers ſur eux, comme auſſi aux Miniſtres de "
n'vſer d'aucuns conuices contre la Meſſe, & "
les ceremonies receuës & gardées en l'Egliſe "
Catholique. Le 14. Feurier ſuiuant, le Roy "
par ſa Declaration dit, que le tout eſtoit par maniere de prouiſion, & ſans approbation de deux Religions en ſon Royaume. Le Parlement, apres vne ſeconde Iuſſion, declara auſſi par exprez le 6. Mars qu'il verifioit cét Edit pour la neceſſité vrgente du temps, & pour obtemperer à la volonté du Roy, ſans approbation de la nouuelle Religion, le tout par maniere de prouiſion, & iuſqu'à ce que le Roy en euſt autrement ordonné. Mais le Parlement de Dijon ne le voulut iamais verifier. Neantmoins les Proteſtans au lieu de ſe contenter des grands auantages qu'ils receuoient

La Popelin. Liure 7. fol. 285. a.

D'Aubigné, Tom 1. Liure 3, ch. 1.

par cét Edit, eu esgard aux precedents faits contr'eux, ils l'estendirent par delà ses bornes, partageans encor les Temples par heures, auec les Prestres qui y consentoient les vns par crainte, & les autres par ignorance de leurs affaires. Cét establissement public, & non accoustumé, fait par la necessité du temps, ou plustost confirmé par l'Edit, pour auoir esté desia fait par violence; fut tourné en occasion de plus grandes calamitez calamitez que toutes les precedentes; procedées de trois diuerses guerres ciuiles aduenuës auant la S. Barthemy, & de trois autres apres; lesquelles ont causé plus de vingt batailles rangées, plus de cent rencontres notables, beaucoup plus de sieges de toutes façons, plusieurs massacres generaux & particuliers, & enfin la mort d'vn milion d'hommes, & la ruïne & desolation de plusieurs villes & pays entiers. Mais cecy est renuoyé à nostre Histoire generale; passons aux Pays-Bas.

D'Aubigné, Tom. 1. Liure 3. ch. 1.

19. Ceux du Pays-Bas furent des premiers à receuoir la doctrine de Luther, veu que dés l'an 1523. Henry Voez, & Iean Esch Augustins, furent bruslez pour ce sujet à Bruxelles, l'Empereur Charles V. & le Roy Philippes II. son fils auoient fait des placarts ou Edits fort rigoureux contr'eux, voyans que le commerce d'Allemagne & des autres pays voisins rendoit ceste doctrine contagieuse. Mais les guerres qu'ils eurent tout d'vn temps de ce costé là contre la France, leur ayant rendu les troupes

des Lutheriens neceſſaires, ils alloient deſtruiſans peu à peu la Religion en leur pays pour maintenir leurs Eſtats contre leurs ennemis. En l'année 1558. les Cardinaux de Lorraine & de Granvelle s'eſtans abouchez à Peronne jetterent les premiers fondemens de l'extirpation des Proteſtans en France & au Pays-Bas, laquelle fut ſecretement arreſtée l'année ſuiuante lors de la paix entre les deux Couronnes faite à Cateau en Cambreſis. L'on commença en France par la Mercuriale, & en Flandres par l'eſtabliſſement du Concile de Trente, & par meſme moyen de l'Inquiſition. Pour y paruenir, le Roy Philippe enuoya des Inquiſiteurs Eſpagnols, & pour leur faire mainforte, il laiſſa dans le pays des garniſons Eſpagnoles, & eſtablit des nouueaux Eueſques aux principales villes où auparauant il n'y en auoit point encor eu, ayant à ces fins erigé deux Archeueſchez nouueaux à Malines qui tenoit lieu de Primace, & à pour empeſcher toute diſtraction de ſes ſujets qui releuoient, quant au Spirituel, des Archeueſques de Rheims, de Treues & de Cologne. Pour l'execution de ce deſſein, le Cardinal de Granvelle comme Archeueſque de Malines auoit eſté laiſſé pour conſeil à Marguerite d'Auſtriche Ducheſſe de Parme, ſœur naturelle du Roy Philippe, & Gouuernante du Pays-Bas. Les Flamans n'ignorans point cela, ſe reſolurent de l'empeſcher, & d'abord obtinrent le licentiement des garniſons Eſpagnoles, com-

Hiſtoire des Martyrs de Beze en ſes Illuſt. pag. 216.

Monſieur de Thou, Liure 10. & 22.

La Popelin. Liure 11. fol. 7.

Monſiur de Thou, Liure 11. n. 1.

Iunius in vita ſua.

P. du Mont en ſes additions à la Deſcription des Pays-Bas de L. Guicciardin, pag. 41. &c.

me aussi le 3. Aoust 1563. ceux d'Anuers furent deschargez de l'establissement d'vn Eueschê dans leur ville. Mais ils ne s'arresterent pas là, veu qu'ils vserent de voye de fait, à ce qu'on n'executast les Protestans detenus dans leurs prisons, desquelles ils les firent sortir auec violence, croyans d'obtenir vne mesme liberté que leurs confreres de France. Aduint tout d'vn temps que l'introduction rigoureuse du Concile de Trente ayant interessé les Grands du pays, & rendu odieux le Cardinal de Granvelle, le Prince d'Orange, & les Comtes d'Egmont & d'Horne firent tant qu'enfin il fut rappellé, & le Comte d'Egmont enuoyé en Espagne pour faire moderer la rigueur des placarts. Le Roy Philippes voyant à quoy tout cela tendoit, donna ordre, sur la fin de l'an 1565. à la Gouuernante de les faire executer, faire receuoir le Concile, & establir l'Inquisition, à quoy elle trauailla par ses Ordonnances comme les Euesques par le moyen de leurs Synodes. Sur cela voicy des fortes resistances; les Estats de Brabant font refus d'obeïr, & protestent d'en porter leurs plaintes aux Estats generaux du Pays-Bas, & d'implorer leur secours. En mesme temps les Protestans secrets se mettent à publier des libelles, auec des poësies piquantes qu'ils afficherent tout par tout, & font habilement tomber entre les mains de la Gouuernante vne Requeste où estoient representez les moyens auec lesquels les Estats generaux des Prouinces pouuoient resister aux

La Popelin. Liure 11.

Iunius in vita sua. *Monsieur de Thou, Liure 40. n. 2.*

placarts, à l'Inquiſition & aux Decrets des Eueſques, il y auoit des grandes menaces contre ceux qui ſeroient traitres à la Patrie, ou qui par laſcheté abandonneroient la cauſe publique. La Gouuernante eſbranlée, de meſme que les Gentils-hommes des champs par ſemblables menaces furent contraints, à l'inſtigation notamment des Proteſtans, de s'aſſembler à ſaincte Gertrude proche d'Anuers, & y faire vne *Ligue* pour la liberté de la Patrie contre la rigueur des placarts & l'Inquiſition, & dreſſerent vne autre Requeſte à la Gouuernante. Les principaux de ceſte Aſſemblée eſtoient Henry de Brederode Comte de Vienne, deſcendu des anciens Comtes de Hollande, qui eſtoit alors le Chef des Proteſtans, Loüis Comte de Naſſau frere du Prince d'Orange, & les Comtes de Culemburg & de Berghe. S'eſtans rendus apres à Bruxeles dans la maiſon du Comte de Culemburg, furent le 6. Auril 1566. trouuer la Gouuernante, ayant auec eux 400. Gentils-hommes qui les ſuiuoient de quatre à quatre en grand ſilence, tous couuerts d'habits gris & cendrez, portans ſur leurs chappeaux des gobelets de bois, & en leurs cols des Medailles pendües, ayans d'vn coſté l'effigie du Roy, & de l'autre vne foy ſur vne beſace auec ceſte inſcription, *Fideles iuſqu'à la beſace*, qui du depuis furent les armes des Confederez. Eſtant arriuez au Palais, le Comte de Brederode preſenta la Requeſte à la Gouuernante, à laquelle le Comte de Bar-

laimont son fauory dit, Qu'elle ne deuoit pas apprehender ces belistres, parce qu'ils n'estoiẽt que des Gueux en effet, aussi bien qu'en leurs habits. Depuis ce temps là les Protestans de Flandres furent appellez les *Gueux*, comme ceux de France Huguenots. Leur Requeste tendoit aux fins de casser le Concile, l'Inquisition, & les nouueaux Euesques, surseoir les placarts, & leur accorder vne pareille liberté de conscience qu'on auoit en Allemagne. Au defaut dequoy il sdeclaroient ne pouuoir respondre des troubles & seditions qui pourroient arriuer; se rencontrant que la plus grande partie du peuple estoit aussi Protestante, & voyant que le Baron de Montigny & le Marquis de Berghe n'auoient rien auancé en Espagne, & que pour toute moderation des placarts on auoit changé le supplice du feu en celuy du gibet. D'ailleurs estans menacez de la venuë du Roy au pays auec vne puissante armée, ils se resolurent de le preuenir & rompre tout à fait en se jettant aux extremitez. Ils croyoient que leur nombre effrené donneroit vne grande terreur lors qu'ils se declareroient publiquement, & que leur multitude diuertiroit l'orage dont ils estoient menacez. Au prejudice donc des Edits du Roy, & des Ordonnances de la Gouuernante, ils se mirent comme par complot, à faire prescher par toutes les Prouinces, en Iuin de la mesme année, & se mirent en armes pour faire le semblable dans la ville d'Anuers. Tout d'vn temps

La Popelin. Liure 10. & 11.

ils s'aſſemblerent à ſainct Trudon au pays de Liege, & firent alliance auec les Allemans pour en retirer du ſecours; voulurent obliger la Gouuernante à ce qu'elle euſt à receuoir dans ſon Conſeil le Prince d'Orange auec les Comtes d'Egmont & de Horne, & à ne rien deliberer ſans eux; & d'eſtablir par toutes les Prouinces des Gentils-hommes de leur Ligue, moyennant quoy, ils promettoient de quitter les armes. Comme la Gouuernante eſtoit en volonté de leur donner quelque contentement, ils n'eurent pas la patience d'atendre ſa reſponſe, mais ils ſe mirent à ſaccager les Egliſes, & à briſer les Images aſſiſtez de larrons & putains. Ce tumulte arriué de la part du peuple, aduint au mois d'Aouſt par les Prouinces de Flandres, Hainaut, & Brabant, & ſur tout à Anuers; & notamment contre l'Image de la ſaincte Vierge. Apres auoir crié *viue les Gueux*, ils ſe mirent le 19. à demolir auec vn extreme deſordre toutes les Chappelles, ruïner les Autels, abatre les Images, & ſacager les Monaſteres durant toute la nuict. Ceſte fureur cõtinuant le lendemain, ils furent en faire autant aux Egliſes & Monaſteres des champs, où n'ayans peu faire tomber vn grand Crucifix ſurdoré, ils le tirerent auec des cordes & le jetterent par terre. Or quoy que les Predications Proteſtantes contre l'idolatrie euſſent eſchauffé les eſprits du vulgaire à commettre toutes ces inſolences, ſi eſt-ce que quelques-vns des Proteſtans en eſtoient marris;

non tant pour la delimotion, que pour auoir esté faite en tumulte,& parce qu ils apprehendoient que ceste licence ne produisist enfin quelque saccagement de leurs maisons. Ils firent donc rendre plusieurs choses que ces Iconolastes auoient pris, mais cependant ils tenoient leurs Assemblées en quelques Eglises dont ils s'estoient saisis. Cela fut suiuy d'vn exemple general de toutes les autres Prouinces où ces abateurs d'Images coururent, & esmeurent si fort le menu peuple,que la Gouuernante fut sur le point de quitter Bruxelles. Et en effet ils extorquerent enfin d'elle par la crainte prouenante de ce sousleuement general, vne permission prouisionnelle de faire prescher par tout où on auoit presché auant le 22. Aoust, sans armes toutesfois; Qu'il ne se parleroit plus de l'Inquisition, & que tout le passé seroit oublié;aux conditions neantmoins qu'ils poseroient les armes, & se sousmettroient à tout ce que le Roy & les Estats du pays ordonneroient, touchant la Religion. Quant aux Gentils-hommes, qu'ils ne seroient aucunement recherchez pour le sujet de leur premiere Requeste, non plus que de la Ligue qu'ils auoient faite, ou d'autre chose iusques à present. Voila comme la Religion Protestante fut establie par toutes les villes, & en suitte la Noblesse se separa, & se retira chez soy. Mais le Roy Philippes ayant appris tous ces desordres, & que l'on auoit exigé par la force ceste permission, au prejudice de son

autorité, ſe reſolut d'en auoir ſa raiſon, & de faire des grands preparatifs. Deſlors la Nobleſſe commença à ſe deſtacher, pour la pluſpart, des Confederez; mais les Principaux preuoyant l'Orage de loin s'aſſemblerent à Tenremonde le 5. Octobre ſuiuant, où le Prince d'Orange leur ayant conſeillé de preuenir le peril qui les menaçoit, le Comte d'Egmont ne le voulut point croire. Cependant la Gouuernante ayant voulu enuoyer vne garniſon à Valenciennes en Hainaut, ceux de dedans la refuſerent, & tirerent contre ſes troupes, rauagerent diuers Monaſteres, & coururent le Preſtre. Le Baron de Norkermes y eſtant depeſché, les Proteſtans de Tournay qui auoient enuoyé du ſecours aux aſſiegez furent mal traitez, & leur ville priſe le premier iour de l'an ſuiuant 1567. Les Proteſtans réueillez par ces procedures, & notamment du refus que le Roy Philippe leur auoit fait de receuoir trois millions de liures aux fins de leur accorder liberté de conſcience, firent preſenter le 7. Feurier vne autre Requeſte à la Gouuernante par le Comte de Brederode. Elle tendoit aux fins qu'elle euſt à leur declarer ſi elle leur vouloit tenir ce qu'elle leur auoit promis; de licencier ſes troupes, leuer le ſiege deuant Valenciennes, & reuoquer tous Edits contraires à ſes promeſſes; & en cas de refus, ils proteſtoient à ce que les troubles meus & à mouuoir ne leur fuſſent point imputez. La Gouuernante leur ayant reſpon-

Monſieur de Thou, Liure 41. n. 1. 2. La Popelin. Liure 21.

du, Qu'elle leur auoit donné des asseurances suffisantes touchant l'Inquisition ; mais qu'elle n'auoit iamais entendu de leur accorder liberté de conscience ; se plaignant en outre de ce qu'ils auoient fait esmouuoir le peuple contre le Roy, le Clergé & l'Estat ; & concluant par des menaces contre les Rebelles ; ceste responce fut vn tocqsin qui fit resoudre les Confederez à prendre tout ouuertement les armes, faire des leuées, pratiquer tout autant de gens qu'ils peurent, renforcer leur Ligue, fortifier des places en diuerses Prouinces, & faire la guerre aux Ecclesiastiques. Ils prirent les armes, specialement à Anuers, se saisirent de l'artillerie, & fortifierent le Pont de Meer ; mais le Prince d'Orange y ayant esté enuoyé par la Gouuernante, & voulant preuenir les maux qu'il preuoyoit les appaisa, sous promesse de faire cesser toutes Assemblées, & de restablir les Predicateurs Catholiques; & ainsi ils congedierent leurs Ministres. Cependant ce Prince voyant bien que ce remede n'appaiseroit pas les Espagnols, tascha de renoüer la Ligue entre les Grands du pays pour les empescher d'y entrer, dont il fut neantmoins diuerty derechef par le Comte d'Egmont qui se faisoit croire que le Roy Philippes seroit satisfait lors qu'on feroit cesser les Presches, & qu'on chastieroit les briseurs d'Images & les Heretiques. A cause dequoy ce Prince se retira en ses terres d'Allemagne auec quelques Grands qui le suiuirent, la plusspart des autres Gentils-

Gentils-hommes ayans tenu bon dans le pays auec le Comte, & à ſon imitation s'eſtans ſeparez des Confederez. Et parce qu'il courut vn certain bruit, que ſi l'on faiſoit ceſſer par tous les Preſches, & qu'on eſtabliſt la Religion Catholique, le Roy n'enuoyeroit point d'armée dans les pays, on ne faillit de faire l'vn & l'autre, & meſme d'abatre les Temples des Proteſtans; de licencier leurs troupes, & de renoueler les placarts, ce qui en fit retirer vn grand nombre hors du pays, & notamment le Comte de Brederode qui ſe rendit en Allemagne où il mourut. Nonobſtant cela, que l'apprehenſion exigeoit forcément des Temples ſujets à recidiuer au premier caprice, le Duc d'Albe arriua au mois d'Aouſt au Pays-Bas auec vne puiſſante armée, lequel ayant d'abord vſé d'vne grande ſeuerité, defit en ſuitte le Prince d'Orange venu d'Allemagne auec des troupes, & continua ſes rigueurs auec tant d'excez, qu'il fit mourir par la main du bourreau iuſques à dix-huict mil perſonnes, entre leſquels furent les Comtes d'Egmont & de Horne, chaſſa plus de cent mil familles, & fit de grandes confiſcations. Les fugitifs s'eſtans mis à voler les frontieres, & courir la Mer auec plus de ſoixante Nauires de guerre pillans les Marchands Eſpagnols & Flamans; Enfin voyans tout le pays eſmeu contre le Duc pour le dix pour cent qu'il leur auoit impoſé, ſe ſaiſirent de l'Iſle de la Briele le premier Auril 1572. qui fut le commencement de la

Republique Hollandoise par le moyen des guerres qui suruinrent depuis entre le Roy d'Espagne & les Estats du pays pour l'interest d'Estat & de Religion qui se trouuerent conjoints, où nous les laisserons pour passer la Mer, & voir comme les Protestans se sont establis en la Grand' Bretagne.

20. Chacun sçait qu'en Angleterre le schisme commença par amourettes, & continua par vn despit suiuy de violence & d'inegalité; & comme enfin par ces degrez la Religion Protestante y fut absolument receuë. Henry VIII. duquel nous auons desia parlé, ayant du commencement tesmoigné vne grande auersion contre Luther & sa doctrine, iusques à s'estre obligé à l'extirpation d'icelle, lors de la Ligue qu'il fit auec la France l'an 1525. pendant la prison du Roy François, changea soudain, emporté par les plaisirs de la chair. Il auoit espousé en premieres nopces Catherine d'Arragon, tante maternelle de l'Empereur Charles V. mais apres auoir demeuré auec elle enuiron vingt années, & en auoir eu plusieurs enfans, desquels il ne luy estoit resté qu'vne fille, comme il estoit enclin au jeu d'amour, il commença à dedaigner la Reyne, d'ailleurs peu soigneuse de la proprieté & gentillesse ordinaire à ce sexe, & se rendit amoureux d'Anne de Boulan vne de ses Damoiselles. Deux choses luy firent esperer d'obtenir facilement du Pape la Declaration de nullité de son premier Mariage. L'vne, qu'il

La Popelin. Liure 1. fol. 13. b.

Monsieur de Thou, Liure 1. n. 6.
L'Hist. des martyrs, Liure 3 fol. 112.

auoit eſpouſé la relaiſſée de ſon frere Artus, quoy qu'on diſt qu'elle eſtoit encor vierge, & auoit l'approbation de pluſieurs Vniuerſitez en ſa faueur. L'autre, parce qu'il auoit enuoyé du ſecours au Pape ſous Monſieur de Lautrec, pour le retirer de la captiuité en laquelle les troupes de l'Empereur le detenoient l'an 1527. Neantmoins enfin apres des longs delais, le Pape ayant prononcé en faueur de Catherine contre le diuorce, l'an 1534. deux occaſions ayderent grandement pour aliener l'eſprit de ce grand Prince du Pape & de ſa Religion. Veu que d'vn coſté il fut ſi viuement touché de dépit d'auoir eſté fruſtré des eſperances qu'il auoit euës, qu'il ſe jetta dans les extremitez contre le Pape. Et d'autre part, la de Boulan, dont il eſtoit grandement amoureux, eſtant Proteſtante, contribua à ceſte auerſion. C'eſt pourquoy, picqué de ces deux conſiderations, d'abord il abolit l'authorité du Pape dans ſon Royaume, auec des rigoureuſes deffenſes de le recognoiſtre, ny de porter de l'argent à Rome, ny de payer le tribut annuel, appellé le denier de S. Pierre, que toutes les maiſons payoient au Pape depuis l'an 740. que le Roy Ina luy auoit rendu ſon Royaume tributaire ; & enfin pour irriter d'auantage le S. Siege, par vn exemple non iamais oüy, il prit le tiltre de *Chef de l'Egliſe Anglicane immediatement apres* CHRIST. Il fit confirmer ſa procedure à ſon Parlement, & ſe fit preſter le ſerment par les Eccleſiaſtiques d'Angleter-

re & d'Irlande. Et parce que Iean Fischer Eues-que de Rochestre, & puis fait Cardinal en sa prison, & Thomas Morus son Chancelier, ne voulurent iamais approuuer, ny son diuorce, ny son schisme, ny ce nouueau tiltre, il les fit decapiter l'année suiuante. Et quoy que les Protestans fussent bien ayses de sa soustraction, si est-ce que leurs Theologiens ne voulurent point sentencier en faueur de son diuorce, ny aussi approuuer ce fastueux tiltre qu'il auoit pris, lequel du depuis a esté condamné par ceux de nostre temps. Henry ne s'arresta pas là du commencement, mais voyant que par le diuorce & le schisme, il s'estoit attiré la haine du Pape & de l'Empereur, il se voulut fortifier des Protestans d'Allemagne, & à ces fins s'vnir en creance auec eux. Dés l'an 1531. il leur auoit presté l'oreille, & leur auoit donné des approbations generales, par vne response qu'il leur auoit faite; mais apres sa rupture totale, il leur enuoya des Ambassadeurs l'an 1535. entre lesquels estoit l'Euesque de Herfurt, qui leur fit entendre en leur assemblée de Smalkalde: Que Henry les
» affectionnoit particulierement, à cause qu'ils
» trauailloient à donner la vraye cognoissance
» de Dieu aux autres; les croyoit gens de bien,
» & cherchans le moyen d'auancer la gloire de
» Dieu par la Predication de l'Euangile. Qu'il
» auoit vne mesme intention, tesmoin le chan-
» gement qu'il auoit fait dans son Royaume,
» puis que par son commandement desia la plus-
»

Sleidan, Liure 10.

Monsieur de Thou, Liure 1. n. 6.
Girard Leslé en la Reprehension des Patriarches.

Sleidan, Liure 8. & 9.

part des erreurs y estoit abolie, & que par vn commun consentement, la Papauté & les tromperies en auoient esté chassées aussi-bien que du pays de Saxe; Qu'ayant vn mesme desir qu'eux, & vne extreme affection enuers eux, il les prioit de poursuiure leur pointe, & d'estre vnis ensemble en doctrine afin d'entrenir vne paix pour iamais. Que le Pape faisoit tous ses efforts pour l'empescher, & qu'en effet elle ne pourroit estre tant que son empire, sa tyrannie, & sa cruauté dureroit. Que c'estoit l'Idole, & l'Antechrist, forcené à cause que Henry auoit deliuré l'Angleterre de sa vilaine seruitude; & qu'il reconnoissoit bien qu'il ne parloit de conuoquer vn Concile que par feinte, ou pour affermir sa puissance. Que pour restablir le vray seruice de Dieu & le maintenir, il estoit tout prest de se liguer auec eux, comme estant le point principal de son Ambassade. Pour conclusion, il requit l'Assemblée de vouloir nommer des Deputez pour conferer auec les Ambassadeurs Anglois, puis que leur Roy estoit resolu d'employer ses biens & sa vie pour eux, & pour leur Religion. En suitte fut passé vn accord auec eux, portant; Que le Roy d'Angleterre feroit prescher par son Royaume la pure doctrine de l'Euangile, conformément à la Confession d'Ausbourg. Qu'ils la maintiendroient conjoinctement dans vn Concile legitime, dont ils ne receuroient l'assignation que d'vn commun accord, sans admettre celuy que le

Sleidan, Liure 10.

» Pape pretendoit de conuoquer. Que puisque
» le Roy auoit embrassé leur doctrine, il seroit
» de leur Ligue dont il seroit declaré le Chef &
» Protecteur. Que la primauté du Pape seroit
» du tout abolie, & qu'il y auoit aliance defensi-
» ue en cas de guerre pour la Religion, laquel-
» le se feroit à frais communs. Pendant que ces Ambassadeurs passoient l'Hyuer à Wittemberg, conferans auec les Theologiens de l'Vniuersité de certains points touchant la Religion & le Diuorce, arriua la response du Roy sur les susdits articles. Elle portoit qu'il fourniroit pour le maintien de la vraye doctrine, dont il acceptoit la protection, lors qu'on en seroit entierement d'accord, demandant qu'à ces fins on luy deputast des Ambassadeurs & Theologiens pour en conferer. En l'an 1537. il publia vn escrit contre le Concile conuoqué par le Pape, de mesme qu'en 1539. ayant l'an 1538. fait brusler les Reliques de sainct Thomas de Cantorbie. Il auoit fait demolir les Monasteres, & augmenté ses finances de leurs despoüilles, mais apres il changea tout à fait de train à la persuasion d'Estienne Gardinet Euesque de Winkestre; Veu qu'ayant assemblé les Estats, il fit vn Edit appellé la loy des six articles, auquel il reduisit ce qu'il vouloit estre receu dans son Royaume pour le fait de la Religion, ayant estably des Inquisiteurs pour le faire obseruer rigoureusement; c'estoit en faueur de la presence corporelle, de la Communion sous vne espe-

Sleidan, Liure 11. & 12. Histoire des martyrs, Liure 3. fo. 11. b. 115. & 112. &c.

Sleidan, Liure 12. Monsieur de Thou, Liure 1. n. 6.

ce, des Meſſes priuees, du Celibat, des Vœux monaſtiques, & de la Confeſſion auriculaire. Pour ce ſujet, il fit executer quelques Proteſtans, & en meſme temps des Catholiques qui reconnoiſſoient l'autorité du Pape enuers lequel il eſtoit touſiours aliené. Meſme dans vn ſeul iour, il fit mourir trois Proteſtans & trois Catholiques pour les raiſons que deſſus; Il perſeuera en ſon ſchiſme durant 14. ans, & iuſqu'à ſa mort aduenuë l'an 1547. ayant teſmoigné vne grande inconſtance auſſi bien en ſa creance qu'en ſes ſix mariages. Edouard VI. ſon fils & ſucceſſeur acheua ce que ſon pere auoit commencé, ayant eſté eſleué à la Proteſtante par ſon oncle maternel le Duc de Sommerſet declaré ſon tuteur; lequel abrogea la loy des ſix articles, fit oſter les Images des Egliſes, abolit la Meſſe, & fit conſtituer priſonnier l'Eueſque de Winkeſtre, pour auoir maintenu en vn Sermon la creance Catholique, & accuſé de nullité ce changement en la Religion, pour eſtre fait pendant la minorité du Roy qui n'auoit encor que dix ans lors que ſon Pere mourut.

Sleidan, Liure 13.

Monſieur de Thou, Liure 3. n. 3. & 6. & Liure 5. n 6.

Sleidan, Liure 20.

21. Enfin nous voicy arriuez en Eſcoſſe où la Religion Proteſtante auoit deſia fait des progrez en l'an 1530. que Patrice Hamilton fut executé pour icelle, l'ayant apportée d'Allemagne; & nonobſtant que les rigueurs y fuſſent continuées iuſques en l'an 1546. ſi eſt-ce que les Proteſtans y multiplierent à grande force. Ce fut par le moyen de *I. Cnox*, lequel

Hiſtoire des martyrs Liure 2. & 3. ſur la fin.

De Beze en ſes Illuſtres.

Monſieur de Thou, Liure 3. n. 6.

pour ce sujet est appellé l'*Apostre des Escossois* pour y auoir asseuré le Caluinisme, & par mesme moyen le Puritanisme, comme ayant esté pour ce sujet quelque temps à Geneve pour y apprendre le projet de doctrine & de discipline. Il fut assisté par Gordman, & tous deux encouragez par Caluin par diuerses lettres qu'il leur escriuit és années 1555. 1559. & 1561. Les troubles suruenus entre Iacques V. Roy d'Escosse, & Henry VIII. Roy d'Angleterre son oncle maternel, qui firent mourir l'Escossois de deplaisir d'auoir perdu vne bataille l'an 1542. coopererent beaucoup à cét auancement; mais sur tout la minorité de *Marie Stuart* sa fille, & heritiere, n'ayant que huict iours lors du deceds de son Pere. Le Cardinal sainct André ayant vsé de quelques rigueurs contre les Protestans, sous la Regence du Seigneur Iacques Hamilton, ils ne manquerent d'en tirer leur raison par la voye de fait afin de les arrester, l'ayant assassiné dans son Chasteau, & pendu son corps aux fenestres l'an 1547. Ils se mirent tout d'vn temps à courir tout le pays, assistez des Anglois qui auoient ouuertement embrassé la doctrine Protestante sous le Roy Edoüard, pour lequel ils demandoient la jeune Reyne en mariage. Ce qui fut cause qu'elle fut menée en France l'an 1548. & dix ans apres mariée auec François II. Iusques alors ils tenoient leurs Assemblées secrettes sous la Regence de la Reyne Mere Marie de Guise, en presence de laquelle

Caluin en ses Epistres à Cnox.

Monsieur de Thou, Liure 3. n. 6.

Histoire des martyrs, Liure 11.

ils enleuerent la Chapse de sainct Gilles à Edimbourg Capitale du Royaume; & en vn iour de Procession solemnelle, ils se ruerent sur les Portes-Chapses, jetterent les Images des Saints dans la bouë, & renuerserent tout l'equipage de la Procession en laquelle la Reyne Mere assistoit. Ceste action leur ayant enflê le cœur pour oser de plus grandes choses, se confians en leur grand nombre, ils ne manquerent de faire vne Ligue qu'ils appellerent *Congregation*, & en suitte enuoyerent à la Regente vne Requeste aux fins d'auoir libre exercice de leur Religion. Elle fut contrainte le leur accorder pour éuiter plus grand trouble, voyant que les grands du Royaume estoient de la partie, ioint qu'ayant mandé tous les Ministres, ils firent si bien leur partie, qu'ils furent les plus forts, & donnerent vne extreme terreur à la Regente qui fut contrainte de leur tenir ce qu'elle leur auoit accordé. Mais à leur accoustumée ils ne s'arresterent pas-là, veu qu'vn iour apres que Cnox eut preschê dans la ville de Perth, ils s'allerent jetter sur vn Prestre disant la Messe, & sur les Images & Autels qu'ils mirent tout à fait en poudre. Apres ils furent par tous les Monasteres qu'ils traiterent de mesme, les saccagerent & demolirent de fond en comble. Le Conuent des Chartreux le plus beau & plus spatieux de tous fut destruit en si peu d'heures, & le debris emporté si soudain ailleurs, qu'en deux iours à peine pût-on reconnoistre aucune

Le sieur de la Place, Liure 11.
Le sieur de la Planche, pag. 265. 507.
Monsieur de Thou, Liure 21 n. 6. & 24. n. 2.
Goulard en la continuation des chroniques de Carion, Liu. 7.
La Popelin. Liure 6. fol. 172. & 191.

marque de bastiment. Ceux de Cupre ayans traité de mesme les Images des Eglises, le Curé en fut si fort irrité qu'il se tua luy-mesme. La Regente esueillée par ce desordre, & y ayant voulu remedier par son autorité, les Protestans accourus soudain de toutes parts, se trouuerent sept mil combatans qui ne demandoient qu'à venir aux mains, se voyans assistez des Principaux du Royaume. Elle fut contrainte de ceder au temps, & tout d'vne main de se rendre maistresse de Perth, dont ils furent tellement animez qu'ils allerent descharger leur furie contre les Autels, Images, & ornements sacerdotaux de Caral & de saint André, & en raserent les Monasteres. Apres que les deux armées se furent enuisagées pres de Cupre, surprise par les Protestans, ils furent reprendre Perth, mirent le feu à Scone, se rendirent maistres de Sterlin, où ils firent la guerre aux Images & Monasteres; chasserent la Messe de Limnuch, & establirent par tout des Ministres. Enfin sur la nouuelle de la mort de Henry II. l'an 1559. auquel auoit succedé François II. son fils, & Gendre de la Regente, fut faite vne Treve, portant; Qu'il y auroit liberté de conscience pour les Protestans, auec defenses de plus demolir les Eglises ny les maisons des Prestres & Religieux. Qu'ils rendroient à la Regente les coins à battre monnoye; le Palais Royal & tout l'ammeublement qui en auoit esté desplacé. Pendant la Treve, voyans arriuer des troupes

auxiliaires du coſté de France, ils ne manquerent de faire vne nouuelle Ligue, dont les principaux eſtoient Iacques Stuart frere naturel de la Reyne, Iacques Hamilton Duc de Chaſteleraud cy-deuant Regent, & le Comte d'Aran ſon fils. La Regente les voyant en armes, leur enuoya vn Herault pour ſe plaindre de leur Ligue, de la priſe des villes, de leur alliance auec les Anglois, anciens ennemis d'Eſcoſſe, & ce qu'ils tenoient vne armée dans Edimbourg. Leur reſponſe fut auſſi ciuile que tout le reſte de leurs procedures; car ils luy enuoyerent dire le 23. Octobre; Qu'attendu la mauuaiſe volonté qu'elle auoit contre leur Religion, le Royaume, & la liberté Eſcoſſoiſe, Nous (diſoient-ils) au nom de nos Roys, ſuſpendons, & vous defendons la Regence & publique adminiſtration, de quelque tiltre qu'on la nomme, laquelle vous vſurpez ſur l'autorité Royale, ne vous reconnoiſſons point pour Regente, & deſauoüons tout pouuoir que nos Roys vous ont baillé; par ce moyen elle fut degradée, par la Nobleſſe & le tiers Eſtat, de la Regence, que ſa fille & ſon beau-fils luy auoient commiſe. Pendant ces conteſtations, les gens de cheual de part & d'autre, faiſoient des courſes, les troupes Proteſtantes pour leurs deſordres ayans eſté contraintes de quitter Edimbourg, & ſe rendre à Sterlin où Cnox, taſcha de leur remettre le courage. Pour mettre leurs affaires en bon eſtats, ils enuoyerent l'année ſuiuante 1560.

demander du secours à Elizabeth Reyne d'Angleterre, laquelle leur en accorda; & cependant assiegerent Fife dont ils se rendirent les maistres, & de tout le pays Septentrional. Sur ces entrefaites la Regente mourut au commencement de Iuin, accablée de tristesse; & louée par tous les Historiens. Ceste mort auança la paix qui fut arrestée le 23. Iuillet entre le Roy de France & d'Escosse, la Reyne d'Angleterre & les Escossois qui furent les maistres, & chasserent hors de leur pays le nom de Guise & de Catholiques. En Ianuier suiuant, fut tenu vn Parlement sous leur Reyne vefue, où leur Religion fut affermie, en laquelle du depuis ils se sont maintenus, nonobstant les troubles causez par les diuers mariages de leur Princesse, & quelque Catholique qu'elle fust iusques à sa fin, que la Reyne d'Angleterre luy fit trancher la teste l'an 1585. ayant laissé son fils Iacques VI. nourry à la Protestante, lequel enfin fut heritier de ces deux Princesses, & de leurs deux Couronnes. Qui voudra maintenant considerer, sans aucune preoccupation, par ce sommaire recit, de quelle façon la Religion Protestante a esté establie en diuers Estats de la Chrestienté, il ne tiendra qu'à luy de juger si cela a esté fait auec vn esprit de douceur ou de sedition; si on le doit attribuer à zele, ou à fureur; si pour le bien & repos des Monarchies, ou au prejudice de la tranquillité publique, & au grand mespris de l'autorité des Princes; & par-

tant s'il a eſté vrayement Apoſtolique, ou pluſtoſt deſreglé, tumultueux, terrien, & portant vn prejugé odieux contre ſa propre cauſe, quand elle ſeroit auſſi bonne qu'ils ſe la perſuadent. Et ce qui encherit encor par deſſus, eſt que ces reproches ſont generaux, n'ayans eſté pratiquez en vn ſeul pays, mais par tout où ceſte Religion s'eſt inſinuée vne fois, ſans qu'aucun Eſtat ait eſté exempt de ſes beaux meſnages; ceſte generalité ne peut que fermer la bouche à ceux qui la profeſſent. Et puis quelle conformité entre l'Euangile & les tumultes & ſeditions? s'ils ſe plaignent des rigueurs de leurs Aduerſaires, où eſtoient-elles en quantité de lieux où ils ont eſté les agreſſeurs ſans ſujet? Et puis où eſtoit ceſte patience Euangelique? s'il arriuoit des tumultes & diuiſions lors que les Apoſtres preſchoient, leur doctrine n'en eſtoit que l'occaſion, mais leurs aduerſaires en eſtoient les Autheurs qui en vouloient empeſcher les progrez; iamais les anciens Chreſtiens n'ont commis des excez pour le maintien de l'Euangile; Au lieu qu'en ce dernier temps, ceux qui ſe vantoient de porter l'Euangile d'vne main, portoient de l'autre le flambeau de ſedition; ils reueroient les puiſſances ſuperieures de bouche, & ſapoient leur autorité par leurs Ligues; ils auoient la paix aux levres, & le deſordre & les factions dans le cœur; la voix de Iacob, les mains d'Eſaü. A tout rompre qu'en pouuoient dauantage les Images,

les Eglises & les Monasteres? Quel tort, quelle injure, quelle injustice leurs auoient-ils faits?

22. Ie ne m'esbahy donc point si apres que les Protestans ont tant apporté de troubles, & en la Religion & aux Estats, Dieu a permis que ce feu ait sauté au milieu d'eux, & qu'ils ayent eu entr'eux diuerses guerres intestines aussi bien pour la doctrine, les ceremonies & la police Ecclesiastique, comme ils en auoient suscité contre les Catholiques en semblables sujets. Et ce qui est vne marque bien visible du Iugement de Dieu, c'est que leurs passions entr'eux mesmes sont plus aigres que contre les Catholiques leurs ennemis communs, ayans non seulement des disputes de l'Escole, mais ayans fait schisme & subdiuision entr'eux mesmes, & dressé Autel contre Autel, sans quoy ils estoient capables de donner vn tres-grand eschec à l'Eglise Catholique: mais elle a eu autant de repos, que ses ennemis se sont donnez à eux-mesmes du trouble, sans que iamais quelque tentatiue qu'on ait souuent fait, ils soient peu tomber d'accord sur vne speciale prouidence de Dieu, laquelle doit estre admirée sans contredit par les plus grands zelateurs Protestans. Ie sçay que la passion leur a fait attribuer par plusieurs de leurs contraires diuerses sectes qui n'ont que le nom; ie ne me veux aussi amuser à vne exacte description de toutes celles qu'ils ne peuuent nier; seulement ie feray mention des principales,

aduenuës par leurs propres Auteurs. I'ay deſia fait mention de la paction arreſtée entre Luther & Carolſtad d'eſtre ennemis immortels, & d'eſcrire l'vn contre l'autre, comme auſſi que Caluin improuuoit la tyrannie de Luther en eſcriuant à Melanchton. Ie reſerue ſur la fin de ceſte matiere leur guerre ſacramentaire, comme eſtant la principale, & ayant beſoin d'vn diſcours ſeparé; Ie remarqueray pour le preſent les aigreurs, & enfin les grands deſordres cauſez l'an 1524. par Thomas Munzer & les Anabaptiſtes ſous pretexte de l'Euangile, contre leſquels Luther eſcriuit. En l'an 1531. Seruet choqua le ſacré-ſainct Myſtere de la Trinité, contre lequel Caluin exerça ſon ſtile. En l'an 1538. Iean Agricola d'Iſlebe commença la ſecte des Antinomiens, diſant; Qu'on ne doit enſeigner la penitence par la Loy, comme n'eſtant neceſſaire pour receuoir la grace Euangelique; puis qu'on eſtoit iuſtifié en croyant aux promeſſes de l'Euangile, quelque meſchante & deteſtable vie qu'on tinſt, à quoy panche la pluſpart du vulgaire des proteſtans. En l'an 1544. s'eſleuerent les libertins contre leſquels Caluin ayant eſcrit; il falut qu'il en rendiſt raiſon, par vne ſienne lettre, l'année ſuiuante à la Reyne de Nauarre. Suruint l'an 1548. la guerre Adiaphoriſtique entre les Lutheriens à cauſe de l'*Interim*, receu par les vns, & rejetté par les autres appellans, *Interim interimens*. Melanchton eſtoit le chef des premiers, & Matthias Flaccius d'Illi-

Buchol ſur l'an 1524. & ſuiuans. Sleidan.

Sleidan, Liure 12.

ric des autres, lequel s'estant retiré de Wittemberg escriuit l'année suiuante contre les Wittembergeois. Le mesme *Interim* ayant chassé de Norimberg en Prusse André Osiander, il se mit à escrire l'an 1550. Que l'homme estoit juste de la Iustice essentielle de Dieu. Amsdorf l'année suiuante esmeut la guerre contre la necessité des bonnes œuures, non gueres esloigné de l'erreur d'Agricola; car il soustint contre Georges Major, qu'elles estoient inuisibles & pernicieuses au salut, ce qui fut encor renouuellé l'an 1559. Quelques Protestans rejetterent ceste proposition comme mere des scandales & de l'Epicureïsme. Stancarus en ceste mesme année enseigna contre leur creance vulgaire que nostre Seigneur est seulement Mediateur selon sa nature humaine. L'an 1558. Georges Blandrata ayant suiuy l'erreur abominable de Seruet en faueur des Antitrinitaires, Valentin Gentil en l'an 1561. continua ses blasphemes. Flaccius de qui i'ay parlé, mit vne autre heresie sur les rangs l'an 1568. ayant soustenu en dispute à Aldemburg, que le peché estoit vne substance, & non vn accident.

23. Ce fut en ceste mesme année 1568. que les Puritains commencerent à troubler l'Angleterre, dont les Chefs furent Colman, Button, Hallingham, Benson & autres; Ils se mirent à improuuer la Liturgie, la Hierarchie, & la Discipline Angloise, comme estant fort peu differente de celle de l'Eglise Catholique. Par ce moyen ils pretendoient de faire receuoir la police

police & les ceremonies Geneuoiſes, comme plus ſimples, & ſouſtenans que leur doctrine eſtoit plus pure de ceſte façon que celle des Anglois. La Reyne Elizabeth les fit mettre en priſon, parce que leur procedure tendoit à troubler ſon Eſtat pour la multitude des Sectateurs qu'ils auoient, & notamment des Gentils-hommes qui eſperoient s'accommoder des biens Eccleſiaſtiques. Il y auoit meſme des Eueſques qui embraſſoient leur Party; & vne grande partie du menu peuple, en haine des Catholiques; leſquels ont encor pullulé de temps en temps iuſques à preſent. Lors que le Roy Edoüard paruint à la Couronne, ceſte Liturgie, & tout l'ordre exterieur de l'Egliſe Anglicane fut dreſſé par l'autorité du Duc de Sommerſet ſon Oncle & tuteur. Thomas Crammar Archeueſque de Cantorbie, & qui ſouffrit la mort pour la Religion Proteſtante, ſous la Reyne Marie, ſœur d'Edoüard, contribua à cét ouurage. Pour ce ſujet, ils enuoyerent querir à Straſbourg Martin Bucer, Pierre Martyr Vermilly, Paul Faguy, & Ochin, leſquels ils mirent dans les Vniuerſitez d'Oxfort & de Cambrige. Ce Roy ayant appellé I. Cnox d'Eſcoſſe à Londres, luy offrit pour ce ſujet vn Eueſché, mais comme il auoit eſté inſtruit à Geneve, au lieu de le receuoir, il luy dit que telle puiſſance des Eueſques eſtoit ſatanique, & la premiere & la principale cauſe de la tyrannie Eccleſiaſtique. Cependant apres le deceds de la Reyne

Monſieur de Thou, Liure 42. n. 1.

Monſieur de Thou, Liu. 3. n. 3. & 6. & Liu. 11. n. 2.

De Beze en ſes Iluſtres.

Marie ennemie des Protestans; Elizabeth sa sœur luy ayant succedé, maintint ceste Liturgie & Hierarchie, aussi-bien que Iacques VI. son successeur; lequel accusa les Puritains d'e-
" stre plus infidelles que les voleurs des mon-
" tagnes, & d'auoir persecuté & calomnié sa
" Majesté, & tasché de changer son Estat en vne
" Democratie, & gouuernement populaire.
"

Liturgie Angloise.

Ceste Liturgie contient quasi toutes les prieres qui se font à Dieu dans l'Eglise Catholique, suiuant l'ordre des festes de nostre Seigneur, de la Vierge, des Apostres & de quelques autres Saints ayans leurs vigiles & jeusnes. On n'a obmis le *Benedictus*, le *Benedicite*, le *Magnificat*, *Nunc dimittis*, *Gloria Patri*, *Te Deum*, les Symboles de Nicée, & de sainct Anthanase; le *Deus in Adiutorium*, le *Domine labia mea aperies*; la Letanie à Dieu seul auec le *Libera nos Domine*, & *Te rogamus audi nos*. Item les Collectes, Epistres, Euangiles & Prefaces pour les Dimanches & festes de toute l'année, tant de l'Aduent, de Caresme, & d'apres Pasques que d'apres la Trinité. Comme aussi il est enjoint de prendre la Cene à genoux, de dire le *Gloria in excelsis*, de faire tous les Dimanches la Cene aux Eglises Cathedrales & Collegiales. Quant au Baptesme, il est dit; Qu'en cas de necessité il sera administré aux petits enfans en la maison en quelque temps que ce soit, Que le Parrain, au nom de l'enfant, renoncera au diable & à ses œuures, *&c.* Que le Ministre plongera l'enfant dans l'eau, &

apres luy fera le ſigne de la Croix ſur le front, en diſant, Nous ſignons cét enfant du ſigne de la Croix,pour denoter que d'oreſnauãt il n'aura point honte de confeſſer la foy de CHRIST crucifié, ains combatra vaillamment ſous ſon enſeigne contre le peché, le monde & le diable, *&c.* Que l'enfant ſera confirmé par l'Eueſque, eſtant venu en aage de connoiſſance. Qu'en la benediction du Mariage, le Miniſtre baillera à l'Eſpoux vn anneau mis ſur le Liure pour le mettre au quatrieſme doigt de la main gauche de l'Eſpouſe, & puis leur joindra leurs mains, diſant *ceux que Dieu a conjoint*, &c. puis allant de la Nef à l'Autel, il dira des Pſeaumes, & apres les Communiera. En la viſitation des malades, ſi le malade trouue ſa conſcience chargée de quelque choſe d'importance, il en fera vne Confeſſion particuliere, & le Miniſtre luy en donnera l'abſolution, en laquelle il dit ſur la fin; *Et par l'autorité qu'il m'a donnée, ie t'abſous de tous tes pechez au nom du Pere, &c.* & apres luy baillera la Communion en ſa maiſon. Quant aux enterremens le Miniſtre rencontrant le corps à l'entrée du Cimetiere, chantera en s'acheminant à la foſſe, & auſſi y eſtant arriué certains paſſages de l'Eſcriture, lira quelques Chapitres, & fera les Prieres à ce deſtinées. Il y a auſſi les ceremonies pour les releuailles des femmes apres l'accouchement d'enfant; & finalement le Pſautier diſtingué en trente iours, & chaque iour en deux parties du matin & du ſoir;

&c ainsi l'on le recite douze fois l'an; outre les Collectes, Epistres, Euangiles & autres choses susdites. Tout cela se fait à Dieu en langue vulgaire, & auec les ornements sacerdotaux ordonnez par le Parlement en la seconde année du Roy Edoüard. On auoit autrefois accoustumé de faire des Prieres pour les morts lors de la celebration de la Cene, & vser du Chresme au Baptesme, & de l'Onction aux malades; ce qui a esté retranché, neantmoins lors que Caluin dedia ses Commentaires sur les Epistres Catholiques, au Roy Edoüard: il n'improuue aucunement l'ordre qu'il auoit estably; au contraire ayant escrit plusieurs Epistres à l'Archeuesque Crammer, & à diuers Euesques Anglois, c'est vn tesmoignage qu'il n'abhorroit plus leur Hierarchie. En effet tous les autres Protestans Puritains des autres Estats ont tousiours vniformément adüoüé que leur diuersité auec les Anglois n'estoit point sur les articles de foy, & semblables choses necessaires; mais seulement touchant les ceremonies & la discipline Ecclesiastique, qui sont au rang des choses indiferentes ausquelles chaque nation peut abonder en son sens, n'estant que les replis diuers de la robe de l'Espouse de IESVS-CHRIST, *circumamicta varietate*. Et cependant les Puritains Anglois s'y sont tellement arrestez en haine des Catholiques, qu'enfin ils ont fait resolution pour la subsistance, tant de leur Religion que de l'Estat, d'abolir entierement toutes ces

Caluin en son Epistre au Protecteur d'Angleterre.

ceremonies & ceſte police Eccleſiaſtique; condamnant par meſme moyen toute l'antiquité, auec leurs premiers Reformateurs, plus grands Zelateurs, & plus entendus en leur creance qu'ils ne ſont pas auiourd'huy. C'eſt ſur ce pied que les Parlementaires de noſtre temps ſe voyant l'autorité ſouueraine entre les mains, ont aboly cét ancien ordre, & eſtably le Puritaniſme à la Geneuoiſe par tout le pays où leur autorité eſt reconnuë. Pour ce ſujet *Girard Leſlé* Docteur Anglois a publié vn certain Liure intitulé la *Reprehenſion des Patriarches*, auquel il traite allegoriquement les trois Hiſtoires de la Geneſe, où il eſt dit que Abraham & Iſaac ſon fils eſtans en Egypte & en Gerar, l'apprehenſion leur fit dire que leurs femmes eſtoient leurs ſœurs. Sur la premiere contenuë au Chap. 12. il reprend Abraham, c'eſt à dire les anciens Eueſques du 4. ſiecle, d'auoir dit que Sara, c'eſt à dire l'Egliſe, fuſt leur ſœur, au lieu que c'eſtoit leur Eſpouſe, & de l'auoir laiſſée ſous la puiſſance abſoluë de Pharaon, c'eſt à dire du Pape. Sur la ſeconde couchée au Chapitre 20. il reprend Abraham, c'eſt à dire les Eueſques Anglois & premiers reformateurs, d'auoir quitté en partie la qualité de mary pour laiſſer prendre à Abimelek, c'eſt à dire aux Roys d'Angleterre, le tiltre de Chef de l'Egliſe Anglicane, & leur auoir permis de dreſſer la Liturgie, & prattiquer beaucoup de ceremonies Antichreſtiennes, comme il les appelle. Finalement ſur le Cha-

La reprehenſion des Patriarches de Girard Leſlé.

pitre 26. il reprend moins seuerement Isaac, c'est à dire tous les Ministres des Protestans, de ce qu'ils ont vsé de simulation, en disant aux gens de Gerar, c'est à dire à leurs troupeaux, que Rebecca, c'est à dire l'Eglise, estoit leur sœur, & non leur femme, c'est à dire qu'ils n'ont retenu toute la Iurisdiction Ecclesiastique sans en communiquer vne partie aux gens du lieu, c'est à dire à des personnes laïques sous le tiltre d'Anciens, & de Consistoire qui ont vne vocation terrienne principale, & l'Ecclesiastique n'est que temporelle, au lieu quelle doit estre perpetuelle. Voila le sommaire de ce chef-d'œuure estendu tout au long allegoriquement sur ces trois Chapitres en toutes les circonstances d'iceux. Mais sans m'arrester à icelles en destail, ie feray en passant seulement quelques remarques en general tres-importantes. 1. Il apperçoit d'abord sur le frontispice de ce Liure, que le tiltre en est fastueux & odieux tout à fait. Veu que *la reprehension des Patriarches*, quand elle seroit bien fondée, sent le peché de Cam, lequel ayant veu la vergogne de son pere le declara
Genes. 9. 22. 23. dehors à ses freres; lesquels au contraire cheminans les faces tournées en arriere, l'allerent couurir auec vn manteau, à cause dequoy le Pere les benit; & maudit celuy qui auoit publié son infirmité. 2. Ce sens Allegorique attribué mesme au Saint Esprit, est vn abus manifeste de l'Escriture, corrompant le sens litteral auquel consiste le but du Saint Esprit. Ia-

mais Origene n'a vſé d'vne plus grande profanation. Il y a meſme du blaſpheme de ſe joüer de la ſorte de la parole de Dieu; il eſt certain que c'eſt prendre ſon nom en vain, & meſme rendre le ſainct Eſprit partiſan des imaginations creuſes de quelques melancholiques. I'oſeray aſſeurer que ce Liure n'eſt point dans l'approbation des Miniſtres de Geneve, quant à l'explication du texte, encor qu'il le ſoit pour l'application; dautant qu'ils ont en horreur les falſificateurs de la parole de Dieu. Ayant veu que ceſte delicateſſe d'Allegorie ſe gliſſoit parmy les Miniſtres François, ils en eſcriuirent à leur Synode national tenu à Charenton en Septembre 1631. en ces termes. « Icy M^rs & freres entendons nous les effets de « voſtre ancien zele, & accouſtumé à maintenir « la pureté de la doctrine de ſalut contre toute « nouueauté de dogmes, artifices, & accommodemens de corruption & faux meſlange, « Repreſentans à vos prudences de vous garder « autant & plus des choſes diuerſes que des opoſées, des *fauſſement ſemblables* que des directement contraires. « Le leuain, la boiſſon broüillée, la ſophiſtication de vraye viande, le *metail falſifié*, les taches de la lepre parmy la chair « viue, & en ſomme le départ de la ſimplicité « de la foy enuers IESVS-CHRIST, ſont le « ſujet de tant de precautions & aduertiſſemens « du ſainct Eſprit; que nous ne pouuons defaillir à ce deuoir de jalouſie fraternelle de vous « ſupplier & exhorter de vous en garder ſoi- «

Lettre des Miniſtres & Profeſſeurs de Geneve du douziéme Aouſt 1631.

gneusement. Tout partage est mortel, & ne peut proceder que des entrailles d'vne fausse mere: aussi n'esperons-nous rien moins de vo- paternelle seuerité, sinon qu'elle mettra la coignée de la saincte Discipline à tous scandales. 3. Les mesmes raisons seruent contre l'abus que l'Auteur de ce Liure commet en la premiere page du passage de sainct Paul, *la lettre tuë, mais l'esprit viuifie*, pour la destruction du sens literal des trois Histoires susdites, & en confirmation de ses Allegories. Certes pour vn Archipuritain, il s'esloigne estrangement de la pureté de l'Escriture; se rendant partisant des libertins, lesquels selon Caluin

Caluin en son Instruction contre les libertins, ch. 9.

» ne rejettent pas l'Escriture saincte, mais feignant de les admettre, ils la tordent & tournent en Allegories à l'exemple des Priscillianistes leurs ancestres. Mais en défigurant en ceste sorte la parole de Dieu, ils ne luy portent non plus d'honneur que s'ils la rejettoient du tout; d'autant qu'ils retiennent tousiours ce principe, Que l'Escriture en son sens naturel est la lettre morte qui tuë, laquelle il faut quitter pour venir à l'esprit qui viuifie. En quoy ils se proposent deux choses: L'vne qu'on n'acquiesce point au simple & naturel sens de l'Escriture, mais qu'on s'en jouë par des interpretations allegoriques; & que d'ailleurs sans s'arrester à ce qui est escrit on s'amuse à des speculations subtiles, & qu'on vienne à rechercher des reuelations nouuelles. Encor que ceste secte soit grandement diferente de

" telle des Papistes, voire beaucoup pire & plus
" dangereuse, toutesfois l'vne & l'autre tien-
" nent ce principe commun de transformer l'Es-
" criture en Allegories, affectans vne meilleu-
" re & plus parfaite sapience que celle qui y est
" contenuë. Les vns & les autres se seruent com-
" munémẽt du pretexte de ce passage de S. Paul,
" *la lettre tuë*. Mais d'autant que s'en seruant à
" leurs fins, ils le deprauent meschamment, il
" faut faire entendre quelle est l'intention de
" sainct Paul. *La lettre*, c'est la loy sans l'efica-
" ce de la grace & separée de CHRIST auquel
" elle est opposée; *l'Esprit*, c'est l'Euangile qui
" est vne doctrine spirituelle comprenant IESVS-
" CHRIST qui viuifie la parole, & la rend fru-
" ctueuse dans nos cœurs. Voila comme nostre Puritain demeure d'accord auec Caluin son Auteur en l'exposition de ce passage, & comme Caluin son maistre le depeint de viues couleurs. 4. Il n'a peu suiure le fil de son Allegorie de Sara sans la rendre adultere, lors qu'il a voulu representer que l'ancienne Eglise auoit paillardé auec l'Antechrist, car il asseure, sans aucune preuue du texte, que Pharaon auoit joüy, & fait à son plaisir de Sara, par vne supposition inoüye & scandaleuse; faisant dire à Pharaon, parlant à Abraham de sa femme Sara; I'en ay eu ce que ie voulois, pren-là maintenant, si bon te semble; Qu'Abraham luy auoit laissé, sans dire mot, la jouïssance de sa femme; Que quant à Pharaon, il n'est point dit que Dieu l'ait engardé de pe-

Reprehension des Patriarches, pag. 148. 150. 185. & 194.

cher contre Abraham, & de toucher à Sara sa femme, ce qui est dit d'Abimelek; dont il pretend conclure; Que l'Antechrist a paillardé auec l'Eglise par idolatrie, mais non les Roys d'Angleterre, nonobstant qu'ils eussent pris le tiltre de Chef de l'Eglise, & estably vne Liturgie, des ceremonies, & vn ordre Ecclesiastique en leur Royaume, & laissé contre la parole de Dieu la domination & la mondanité des Euesques, le signe de la Croix au Baptesme, les Images, Autels, cierges, orgues, surpelis, bonnets quarrez, & mitres. 5. De plus, apres auoir repris les anciens Patriarches du vieil Testament, & les anciens Euesques de l'Eglise Primitiue, il censure tous les Ministres, sans exception, depuis la reformation Protestante en reprouuant leur ordre Ecclesiastique des Anciens, & Consistoires comme contraire au Puritanisme parfait, à cause qu'ils ont communiqué vne partie de leur puissance Ecclesiastique aux seculiers, les establissant aux charges d'Anciens, Prestres, ou Euesques Consistoriaux, lesquels selon (dit-il) la doctrine Apostolique des Sainctes Escritures, ne doiuent estre personnes Laïques enueloppées aux affaires du siecle, ains entierement dediées au Ministere & seruice de l'Eglise de Dieu. Ainsi ils ont (dit-il) partagé leur puissance pour le fait de la discipline & police Ecclesiastique auec quelques-vns du peuple, voire mesme de l'ordre militaire sans leur faire quitter leur profession. Et ce par vne simulation &

Pag.170.&c. & 209.

Pag.310.&c.

Pag.307.

complaiſance, au prejudice de leur propre droict pour ſe maintenir en leur charge plus ſeurement ou plus paiſiblement, s'eſtant gouuernez en cela par le conſeil de la chair & du ſang, contre la volonté de Dieu, attendu que les Marchands, les hommes d'eſpée ou du Palais ne doiuent eſtre enroolez parmy les Paſteurs & Eueſques de l'Egliſe de Dieu. Veu que les Anciens, ou Preſtres Conſiſtoriaux auſquels il appartient de preſider en l'Egliſe de Dieu, ne ſont pas des perſonnes priſes par emprunt, & exerçantes, comme principale, quelque autre vocation parmy le peuple; ains ce ſont perſonnes non moins dediées & attachées au S. Miniſtere qu'eſtoient jadis les vefues & les Diacres pour ſeruir aux tables des Agapes, & à autres moindres vſages; duquel ſeruice, s'ils venoient à ſe départir, ils auoient leur condemnation, entãt qu'eux, ou elles, auoient fauſſé leur premiere foy, par laquelle ils s'eſtoiẽt attachez à ceſte vocation Eccleſiaſtique. Repaſſons la mer, & reuenons en France pour voir les diſputes de nos Proteſtans François. Pag. 318. 319. 336.

24. Quoy que generalement les Proteſtans croyent que la grace ne dépend pas des ſignes des Sacrements, non plus que des Miniſtres qui les conferent, & qu'ils ſont ſeulement de neceſſité de precepte, mais non de neceſſité de moyen; ſi eſt-ce qu'ils eſtoient partagez entr'eux touchant le temps de l'adminiſtration du Bapteſme. Veu qu'en Allemagne & en Angleterre ils ont touſiours baptiſé en tout temps

en cas de necessité, mais en France ils ne vouloient baptiser que lors des Predications & dans les Temples, quelque necessité qu'il y eust. Par ceste rigueur, arriuant qu'vn grand nombre d'enfans mouroient sans receuoir ce Sacrement, quoy que les Ministres fussent presents ; & que pour ce sujet il y auoit des grands murmures contr'eux de la part des peres & des meres, voyans que par leur obstination leurs enfans mouroient priuez de la marque de l'alliance de Dieu ; enfin le Synode national tenu à sainct Maixant l'an 1609. fit article, portant ; Qu'en cas de necessité l'on pouuoit & deuoit baptiser les petits enfans, sans Predication, és iours des prieres extraordinaires. D'abord il y eut vn grand debat dans les Prouinces, & furent faits diuers escrits, tant contre cét article que pour le soustien d'iceluy. Selon que les Ministres estoient scrupuleux ou complaisans, il estoit obserué, ou rejetté. Cependant les Synodes nationaux estans ocupez à ajuster les esprits, il fut arresté que les raisons des parties seroient examinées pour y auoir égard : Les vns & les autres pour le maintien de leur creance, se seruoient de l'argument tiré de la Circoncision, de l'autorité & des exemples du nouueau Testament, de la pratique de l'ancienne Eglise, de la coustume diuerse des Protestans, & de part & d'autre l'on proposoit diuers inconueniens. Entre autres ceux qui soustenoient la negatiue contre le Synode de sainct Maixant, disoient ; Que

Recueil manuscrit des raisons, si, ou non, on doit baptiser sans Predication, ou aux prieres publiques.

ce feroit offenser le Synode national da Gap, "
tenu l'an 1603. qui auoit ordonné, Que tous les "
Pasteurs seroient soigneux de pratiquer l'arti- "
cle 4. du Chapitre 10. de la discipline qui veut "
que les Prieres publiques cessent, & qu'elles "
n'ayent lieu sinon en temps de persecution. "
(Surquoy en passant ie diray, qu'en vertu de "
cét article, plusieurs Ministres troublerent grandement leurs Eglises où les Prieres publiques estoient desia establies, lesquelles finalement l'ont emporté au prejudice de cét article, encor qu'on l'ait laissé, non sans scandale, dans la discipline en toute son estenduë.) Pour vn sixiesme inconuenient, ils adjoustoient;
Nous disons, que quand mesme il escherroit "
quelque necessité de baptiser les petits enfans "
sans predication, encores s'en faudroit-il gar- "
der pour ne donner occasion à nos Aduersaires "
de mal penser & parler de nous. Car sans dou- "
te ils diroient quant & quant que nous com- "
mençons de nous r'auiser & de nous appro- "
cher d'eux, & les Iesuites ne manqueroient "
d'en faire des discours plausibles & par escrit, "
& en leurs chaires, au grand scandale des in- "
firmes. Sur ce conflit le Synode national de Castres, tenu l'an 1628. ayant appointé ce procez en droict, enfin comme les raisons pour l'affirmatiue estoient de beaucoup plus fortes que les autres, lesquelles nous reseruons à nostre Histoire generale; celuy de Charenton, tenu l'an 1631. fit l'article suiuant, ayant mis par ce moyen le coin sur le nœud, & decidé

„ tout ce diferent. En procedant, selon l'arresté
„ du Synode national de Castres, à l'examen des
„ raisons rapportées par les Deputez des Pro-
„ uinces sur la Question; *S'il est licite & expe-*
„ *dient d'administrer le Baptesme és iours des Prieres*
„ *publiques & ordinaires sans Predication.* Apres
„ auoir oüy le resultat des deliberations desdites
„ Prouinces, *La Compagnie a declaré*, Que la
„ Predication auant ou apres le Baptesme n'est
„ de l'essence d'iceluy, ains de l'ordre dont l'E-
„ glise peut dispenser: partant laisser les Eglises
„ & Prouinces aux coustumes & vsages qu'elles
jugeront plus conuenables auec edification. Depuis cét article, les Ministres, sans aucune crainte, ont baptisé aux Prieres publiques, où auparauant ils en faisoient vn si grand scrupule, qu'il n'y alloit que de la suspension de leurs charges. Et au lieu qu'ils apprehendoient plus que la mort de s'approcher des Catholiques, à present ils ont surmonté ceste difficulté, comme ils pourroient faire plusieurs autres quand ils se voudroient despoüiller de toute passion. Quant à la Cene, ie ne me veux arrester à la diuersité qui estoit entr'eux touchant le Pain, la pluspart y employant du commun fait auec le leuain: Et nonobstant qu'ils estiment cela chose indiferente, ils en ont meu vne Controuerse volontaire & inutile, non seulement aux Catholiques, mais encor à ceux de Geneve qui auoient vsé durant plus de quatre vingts ans du pain azyme. Tellement que par le moyen d'vne lettre que le

Synode national d'Alez leur eſcriuit ſur ce ſujet en reuanche de quelques remonſtrances qu'ils luy faiſoient par lettre, ils les exhorterent & obligerent de quitter leur ancien vſage, pour ce qu'ils eſtoient en cela conformes aux Catholiques, & que parmy ceſte pureté au pain, ils ne ſe monſtroient pas entierement Puritains aux ceremonies. Ie ne m'amuſe non plus au changement qu'ils ont apporté en l'adminiſtration de la Coupe, laquelle ils faiſoient diſpenſer par les Laïques depuis leur commencement iuſques en l'an 1620. c'eſt à dire durant enuiron cent ans, que le Synode ſuſdit d'Alez enjoignit aux Miniſtres d'adminiſtrer la Coupe auſſi-bien que le pain en la Cene; & ordonna que ces mots, *tant que faire ſe pourra*, qui ſont en l'article 9. du Chapitre 10. de la diſcipline, ſeroient rayez, ce qui fut confirmé par le Synode national ſuiuant, tenu l'an 1623. à Charenton. Ie viens aux choſes eſſentielles, comme eſt la Communion qu'on pretend de faire en la Cene; y ayant eu pour ce ſujet vn grand diferent entre les Proteſtans, attendu que quelque ſpirituelle qu'ils la croyent en la maniere, ſi eſt-ce que quant à la matiere, ou à la choſe qu'ils pretendent receuoir par la foy, ils ont eſté partagez. Les vns ont creu qu'en la Cene ils ne participoient qu'à la Iuſtice de IESVS-CHRIST, & à ſes autres benefices qu'il nous a acquis par le ſacrifice de ſa mort. En effet, c'eſt la creance d'vne grande partie de leur monde, leſquels à

I. de l'Eſpine en la premiere partie de ſes Opuſcules, pag. 962.

ces fins employoient la comparaison du Soleil, qui sans bouger du Ciel nous communique çà bas en terre sa vertu. A mesmes fins, ils nient la presence du Corps de IESVS-CHRIST au Sacrement, lors qu'ils ont d'ordinaire à la bouche, que puisque nostre Seigneur a ordonné ce Sacrement en commemoration de luy; que la commemoration exclut la presence, & conclut pour l'absence. Comme si sainct Paul ne rapportoit pas ceste commemoration

1. Cor. 11.

à sa mort, lors qu'il adjouste, *car toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de ceste Coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusques à ce qu'il vienne.* Et quand elle se rapporteroit au Corps de IESVS-CHRIST, il ne s'ensuit pas qu'elle butte contre la presence d'iceluy, puisque la manne qui fut gardée tant de siecles dans la cruche d'or estoit vn Memorial d'elle-mesme comme enuoyée autrefois du Ciel, quelque presente qu'elle fust. Mais ceste creance a esté refutée au long, &

I. de l'Espine.

notamment par I. de l'Espine Angeuin qui assista au Colloque de Poissy, en ses Opuscules Theologiques, lequel conclut que le Corps & Sang de IESVS-CHRIST sont receus réellement & substantiellement en la Cene auec ses benefices, & qu'on ne peut separer l'vsufruit d'auec la proprieté de la chose: donc s'ensuit (ce que ie diray aussi en passant) qu'en vain tous generalement opposent ceste commemoration à la presence; & que puisque la commemoration n'exclut point la presence spirituelle,

ſpirituelle, elle ne peut exclure la preſence inuiſible, & ſous les eſpeces creuës par les Catholiques, puiſque la ſpiritualité & l'inuiſibilité ne ſont que des ſimples manieres de ceſte preſence, laquelle les vns & les autres croyent reelle & veritable. Ie quitte tous ces combats legers pour en repreſenter vn plus aſpre arriué de noſtre temps entre le ſieur de la Milletiere, & le ſieur Daillé l'vn des Miniſtres de Charenton, auquel s'eſt joint le ſieur du Moulin en vne ſienne Epiſtre eſcrite audit ſieur de la Milletiere l'an 1635. La Milletiere donc ſur ce point de l'Euchariſtie, ayant mis en auant certaines propoſitions; elles ſe rencontrent entierement conformes, quant aux mots, à la doctrine des Catholiques ſur ce ſacré ſainct Myſtere; mais quant au ſens, ſuiuant l'explication que le ſieur Daillé en repreſente, elles ſe rapportent à vne tierce creance grandement eſloignée de celle des Catholiques & des Proteſtans. La premiere de ces propoſitions porte; Que les fideles reçoiuent non ſeulement en leur ame, ſpirituellement le Corps & le Sang de CHRIST; mais au corps corporellement. Apres ſe joüant des mots, il entend par le Corps & Sang de CHRIST, ſa Croix & ſes ſouffrances, leſquelles il dit que les fideles doiuent porter en leurs corps corporellement; & que ceſte Communion des paſſions, c'eſt communiquer à ſon Corps & à ſon Sang. A meſme fin il rapporte le Chapitre 6. de l'Euangile ſelon ſainct Iean, à la neceſſité de la

I. Dallæi Examen Milleterianæ de Conciliandis Religionibus ſententia, pag. 7.

Pag. 32. &c.
Pag. 50. &c.

mortification que nous deuons porter en nostre chair, & à la viande des afflictions, sans laquelle nul ne peut obtenir salut & vie. Selon son explication donc, *manger la chair de*
Pag. 56. &c. *Christ & boire son Sang*, c'est *porter la Croix de Christ, & souffrir pour l'amour de luy*. Partant ces paroles, *cecy est mon Corps*, & *cecy est mon Sang*; ne signifient, selon son dire, autre chose, sinon
Pag. 7. „ *cecy est ma Croix, mon humilité & ma passion*. Il
„ adjouste en sa proposition 5. Que nostre Sei-
„ gneur en instituant le Sacrement de l'Euchari-
„ stie pour la Communion de son Corps & de
„ son Sang, changea veritablement & reelle-
„ ment le pain & le vin en sa Chair & en son
„ Sang, afin qu'en la place du pain & du vin
„ nous receussions vrayment & réellement son
Pag. 34. Corps & son Sang; c'est à dire ses souffrances, opprobres, & calamitez; & que lors que nostre Seigneur a dit, *beuuez en tous*, il l'a entendu de ceste Coupe de sa Passion, laquelle il a beuë en obeïssant auec vne entiere resigna-
Pag. 8. „ tion à la volonté de son Pere. Il dit enfin en
„ ses trois dernieres propositions, Que le Sacre-
„ ment de l'Eucharistie a aussi esté institué pour
„ estre le vray & propre sacrifice Euangelique;
„ Que le Corps & le Sang de CHRIST receus
„ par les fideles, sont aussi offerts à Dieu par l'E-
„ glise, en sacrifice perpetuel & journalier de
„ redemption & propitiation, duquel nous som-
„ mes rendus participans, & qui nous est appli-
Pag. 82. „ qué. Mais par ce sacrifice, il entend l'oblation
„ de nos corps, lesquels estans consacrez par les

afflictions ſont deuenus la Chair meſme de " CHRIST ; ou pluſtoſt ce ſont les paſſions " qu'on endure pour la cauſe de CHRIST, & " à ſon exemple leſquelles il appelle la Chair " myſtique de CHRIST & des fideles ; & qu'il " dit eſtre vn ſacrifice de redemption, entant " qu'à ſon dire elles ſont l'vnique moyen pour " acquerir le Ciel. Le ſieur Daillé donc ayant " pris à taſche de refuter toutes ces ambiguitez dont ce nouueau moyenneur ou conciliateur des deux Religions ſe joue en ce chef, a fait vn examen ou anatomie fort exacte de toutes ces propoſitions, & s'eſt jetté ſur les rangs pour combattre la Milletiere ; & non ſeulement en ce point, mais encor en celuy de la primauté de ſainct Pierre, de la Iuſtification, de l'Inuocation des Saincts, de la Priere pour les morts, de la Nature & de la Grace, & enfin de la Predeſtination eternelle. Quant à l'Arminianiſme, chacun ſçait iuſques à quel point Iacques Arminius & ſes Sectateurs auoient troublé la Religion & l'Eſtat des Proteſtans au Pays-Bas pour le ſujet des 5. points plus fameux de leur doctrine qui ſuiuent. 1. Touchant l'Election & la Reprobation. 2. Touchant la mort de IESVS-CHRIST & la redemption des hommes par icelle. 3. & 4. Touchant la corruption de l'homme, ſa conuerſion à Dieu & la maniere d'icelle. 5. Touchant la perſeuerance des Saincts. Les Arminiens s'appelloient Remonſtrans, & leurs aduerſaires Contre-Remonſtrans. Enfin

Iugement du Synode national de Dordrecht.

pour teminer ceste grande rupture arriuée pendant la Treve que les Estats generaux du Pays-Bas auoient auec le Roy d'Espagne; il fut, de leur autorité, tenu vn Synode National de toutes leurs Eglises à Dordrecht en Hollande l'an 1618. & 1619. auquel se trouuerent encor des Deputez des autres Estats de leur Confession, comme de la Grand'Bretagne, du Palatinat Electorat, de Hessen, de Suisse, de Geneve, *&c.* En ce Synode donc, furent arrestez sur chacun de ces points diuers articles, auec la rejection des opinions contraires; & par ce moyen ce schisme fut en quelque façon plustost estourdy que terminé. Nos Protestans François n'ayans peu obtenir la permission d'assister en ce Synode tenu hors la Monarchie, en ayant tenu vn National l'année suiuante 1620. dresserent vn Canon auec vn Formulaire de serment en tesmoignage d'approbation des articles de Dordrecht. Tous ces reglemens & barrieres n'empescherent point qu'il ne sautast du Pays-Bas en Frãce des estincelles de l'Arminianisme qui formerent vn grand feu de dissention entre les plus doctes Ministres & Professeurs en Theologie de Sedan, de Paris & de Saumur principalement. Il y eut des escrits publiez de part & d'autre, & enfin le Synode National tenu, par quelques années à Alençon, & au Perche, chercha les moyens de ramener les esprits de ceste contention animeuse par des Formulaires d'expressions dont les parties conuinrent, parce

que chacune les pouuoit interpreter à ſa faueur. Ie dois à la poſterité la relation des opinions du ſieur de Lalu, vn des Principaux de la Rochelle, & dont il a eſté Maire auec reputation d'auoir vn tres-bel eſprit, & capable de grandes affaires ; & apres diuers emplois qu'il auoit eus de la maiſon de Ville, il auoit eſté nommé pour aller vers le feu Roy, & accepter la paix, comme il euſt fait ſi ceux du Conſiſtoire ne l'euſſent empeſché enuers le peuple, à cauſe de ſes opinions. Au reſte il eſt eſtimé riche d'enuiron deux cens mil eſcus, grandement charitable, & tout ſon ſçauoir conſiſte à entendre quelque choſe de la Geometrie & de la langue Hebraïque, il lit perpetuellement l'Eſcriture Sainte, dont il abuſe

Relation des opinions du ſieur de Lalu.

tout à fait. Il dit qu'elle a eſté eſcrite par des hommes, & qu'il y a des contradictions, & ne laiſſe pourtant de s'en ſeruir. Il la diſtingue en parole morte, en noms, & en nombres ; & dit qu'il ne ſe faut point arreſter à la premiere, mais en ces deux derniers pour eſtre myſtiques, deſquels il faut tirer la moüelle. Pour exemple des noms, il loüe Caïn pour auoir tué Abel, parce qu'Abel veut dire vanité ; & appelle Caïn l'Eccleſiaſtique. Quant aux nombres il les met tous par allegorie & s'y amuſe notamment. Il dit que l'Eſcriture eſtant moitié eſcorce & moitié moüelle, il en faut oſter l'eſcorce, c'eſt à dire la moitié. Comme par exemple IESVS-CHRIST (dit-il) eſt demeuré mort trois iours & trois nuicts, qui font 1.

72. heures, desquelles ostant la moitié, il restera 36. concluant par là, que si on adjouste tous les nombres depuis vn iusques à 36. on trouuera le nombre de 666. mentionné en l'Apocalypse. Il a rencontré ce mesme nombre au nom de (Roy) auquel en ostant la ligne perpendiculaire qui est la premiere lettre Capitale, il restera le nombre de 201. qui estant renuersé six fois; veu que le 6. est mystique en 666. & ne le pouuant estre aussi dauantage, puis qu'on y trouue 201. 210. 021. 102. 120. 012. tous ces nombres adjoustez ensemble rendent celuy de 666. Le nombre de neuf luy est excellent sur tous, à cause qu'estant multiplié il se produit tousiours soy-mesme en y adjoustant le nombre de sa multiplication apres neuf; veu que deux fois 9. faisans 18. si on y adjouste vn, parce qu'apres neuf on a mis vne fois neuf, cela produira 19. ainsi 3. fois 9. font 27. & 2. font 29. 4. fois 9. font 36. & 3. font 39. Tout le fruit qu'il retire de ces specula-
2. tions consiste au rencontre qu'il y trouue. Il se dit inspiré, instruict & conseillé par l'Esprit; lequel il dit estre Esprit de lumiere & de tenebres, de verité & de mensonge, & qu'il est Dieu & diable aussi, & par ce moyen il se déueloppe comme il peut de ses contradictions. Il adjouste que le monde a esté abusé iusqu'à present de croire que cét Esprit qu'on a appellé diable & Sathan fust vn esprit mauuais. Quant
3. à Dieu, il dit que les hommes ne le cognoissent point, à cause qu'il est infiny, & que les

hommes ſont dits eſtre moins que rien. Et lors qu'on luy repliquoit, qu'on cognoiſſoit Dieu en partie, il diſoit qu'en Dieu il n'y auoit point de parties. Il attribuë la creation du monde aux Eſprits Elohim ; c'eſt pourquoy comme 4.
vn iour on chantoit au Temple ſainct Yuon, ces mots du Pſeaume 136. *Au grand Seigneur des Seigneur*, il dit au ſieur de Cray deputé de Prouence à l'Aſſemblée generale de la Rochelle l'an 1622. qui eſtoit aſſis aupres de luy; Voyez-vous que vous eſtes des fauſſaires ; car il y a, *La Adonei, ha Adonim, aux Seigneurs des Seigneurs*. Il dit qu'il y a deux loix de Dieu, 5.
l'vne eternelle, qui eſt le decret de Dieu que toute creature accomplit, & par ainſi tous ſont agreables à Dieu; à cauſe dequoy il tient qu'on ne doit condamner perſonne ; & que Iudas eſt loüable pour auoir accomply ceſte loy. L'autre eſt temporelle, & vne ombre; les tranſgreſſeurs de laquelle ne meritent que peines temporelles, ſuiuant la qualité de la loy. Il adjouſte, Que Dieu ſauue les hommes 6.
par deux voyes, l'vne directe & immediate par ſoy-meſme; & qu'ainſi Iudas a eſté ſauué; & l'autre mediate par IESVS-CHRIST. Qu'il y a trois aduenements de noſtre Seigneur, l'vn en Moyſe, l'autre en Iudée, & que le troiſieſme eſt maintenant en luy, qui ſe dit enuoyé pour la conuerſion des Iuifs, comme S. Paul pour les Gentils. Que generalement tous hommes ſont ſauuez par l'vne des voyes ſuſdites, & qu'autrement le peché ſeroit plus

7. puissant que la grace. Quant aux Sacremens
il s'en mocque; comme aussi des Prieres, mais
8. non de l'action de graces. Il fait les Prieres
journalieres en sa maison, mais il les appelle
Prieres d'infirmité, disant qu'il les faut faire
à cause de l'infirmité du prochain; autrement
il dit que nous sommes indignes de rien demander à Dieu, veu mesme que nous luy pourrions demander des choses qui nous seroient contraires. Mais quant à l'action de graces il l'approuue grandement, & dit qu'il faut continuellement vser de ces mots, *Seigneur ie te ren graces*. Il y auoit vn Ministre refugié à la Rochelle qu'on appelloit Monsieur le Prieur; lequel y estant mort: comme on luy dit la nouuelle, il repartit; *Que l'action de graces ne mourroit iamais, veu qu'on ne fera autre chose dans le Ciel*. Neantmoins comme il y auoit vn iour chez luy plusieurs Ministres, deputez pour l'instruire & le ramener, il se jetta par terre à la renuerse, & se mit à dire: Esprit qu'on nomme Sathan, ie t'adore & t'inuoque
9. à mon secours. Il nie l'Enfer, & confesse la Re-
10. surrection. Il establit trois sortes de sciences,
l'vne diuine, supercelestc, & non finie; l'autre celeste, humaine & finie; la troisiesme terrestre, brutale & infinie; disant qu'infini veut
11. dire compris dans le fini. Il dit qu'en confir-
mation de sa doctrine, il a fait trois miracles rationels; ayant trouué la quadrature du cercle, le double du cube, & la capacité du triangle equilateral. Surquoy ledit sieur de Cray

comme grandement vniuerſel, & ſçauant aux
Mathematiques dont ie luy dois rendre teſ-
moignage, aſſeuroit qu'ayant eſtè deputé par
pluſieurs fois par l'Aſſemblée pour taſcher de
le conuaincre & diuertir de ſes erreurs, & no-
tamment ſur ces trois miracles, par des raiſons
Mathematiques; que cela fut fait pardeuant
des Iuges nommez par le ſieur de Lalu, qui
fut conuaincu par trois fois par demonſtra-
tions comme il s'eſtoit abuſé en ceſte capacité
du triangle par ſon propre adueu. Et quant à
la quadrature du cercle, il aſſeuroit que ledit
ſieur de Lalu auoit quelque choſe d'extraor-
dinaire. Outre ces pretendus miracles, il s'eſt 12.
voulu meſler de predire, & notamment que
dans quinze iours le monde changeroit & re-
ceuroit ſa doctrine. Cela ne luy ayant reüſſi,
il a fait valoir ce qui aduint à vn ſien fils, le-
quel eſtant allé à vne bataille Naualle des Ro-
chelois, contre la volonté de ſon pere qui luy
auoit dit, Que l'Eſprit ne le vouloit point; y
fut tué. Neantmoins ayant voulu aſſeurer,
contre l'aduis des Medecins, que ſa femme ne
mourroit point de la maladie dont elle mou-
rut, il en fut extraordinairement affligé. Or
l'iſſuë de toutes ces ſubtilitez & phantaſies a
eſté heureuſe. L'Aſſemblée ny le Conſiſtoire
de la Rochelle n'ayant peu le dimouuoir de
ſes opinions, & ayant appellé de leurs delibe-
rations, & en ſuitte de celles de la Prouince
de Xaintonge, enfin le Synode National de
Charenton de l'an 1623. l'ayant receu à l'abju-

ration de ses erreurs qu'il auoit publiez, tant par escrit que de viue voix, elle fut suiuie d'vn autre qu'il fit de la creance des Protestans, s'estant rendu depuis bon Catholique, sans auoir recidiué en aucune maniere. Pour la closture de ces troubles, ie toucheray en passant celuy qui commença dés l'an 1616. & notamment en Languedoc entre la Noblesse Protestante, les plus qualifiez de leur corps; & les Ministres. C'estoit du temps que les fers de nos dernieres guerres ciuiles commençoient à s'eschauffer, & que la maladie de leur corps entroit en sa crise. Ceux-là intenterent trois chefs d'accusations contre les Ministres;

Apologetique pour les Ministres. Pag 6.

» Le premier, Que la dispensation des deniers de
» la subuention Royale ne leur appartenoit
» point, mais à la Noblesse, ou aux Anciens,
» ou au tiers Estat; Le second, Que comme des *Pag. 15.*
» Erostrates incendiaires ils vouloient allumer
» le feu aux quatre coins du Temple du Sei-
» gneur, & ne respiroient rien tant que le sang
» & le carnage, aymant mieux vne guerre ciui-
» le qu'vne heureuse paix; Le troisiesme, Qu'ils *Pag. 30.*
» ne deuoient estre admis à toutes sortes d'as-
» semblées, ny a donner leurs suffrages aux af-
» faires Politiques & d'Estat. Contre ces plaintes fut publié l'an 1616. vn Escrit intitulé Apologetique, d'vn stile fort enflé & partial où il n'y a que des fleurs, sans fruit, sentant les tragiques suittes que l'Assemblée de la Rochelle, & les cercles des Prouinces enfanterent; nonobstant lesquelles, le sieur Beraud Ministre &

Profeſſeur de Montauban ayant eu le cœur, meſmes apres la priſe de la Rochelle, & nonobſtant les defenſes faites aux Miniſtres par les Synodes Nationaux de Caſtres & de Charenton, de s'entremettre non ſeulement des affaires Politiques, mais encore des Militaires, & oſé ſouſtenir par vn Liure qu'il mit au iour, *Que les Miniſtres ont vocation de porter les armes & reſpandre le ſang*; Monſieur Galand Commiſſaire pour le Roy au Synode National, tenu à Charenton l'an 1631. y porta ſa plainte, fit lecture dudit Liure, & fit ſçauoir que Meſſieurs du Cōſeil de ſa Majeſté auoient ordonné qu'il ſeroit ſupprimé, auec defenſes à tous Imprimeurs, *&c.* & injonction audit Synode d'appoſer leurs cenſures ſur iceluy. A quoy le Synode ſe porta, ayant rigoureuſement cenſuré ledit Beraud, (& en ſa perſonne l'Auteur du ſuſdit Apologetique) pour auoir mal à propos & temerairement employé le temps à eſcrits ſcandaleux, & qui tendent à eſtablir vne doctrine deſordonnée, declarant qu'il improuue & rejette la propoſition extraicte du Liure dudit Beraud. Ceſte cenſure ſentoit le temps des herbes ameres.

25. Reſte la guerre Sacramentaire entre les Lutheriens, & les Zuingliens & Caluiniſtes la plus aigre & irrreconciliable qui ait eſté entre les Proteſtans, laquelle ie toucheray ſommairement, renuoyant le Lecteur à l'Hiſtoire Sacramentaire que Loüis Lauater de Zurik en a eſcrit au long. Dés l'an 1523. Luther eſcri-

uant contre le Roy d'Angleterre, auoit pro-
» noncé anatheme contre celuy qui diroit, Que
» le pain n'estoit point au S. Sacrement. Ayant
» aussi escrit la mesme année vn Liure aux Vau-
» dois de Boheme, où il auoit dit, Que c'estoit
» vn erreur de croire autrement, quoy qu'il n'y
» eust pas grand inconuenient. Mais d'autant
» (disoit-il) que les Papistes insistent si fort sur
» cét erreur, de leur autorité & sans l'Escritu-
» re; ie veux croire, en haine d'eux seulement,
» que le pain & le vin demeurent en l'Eucha-
» ristie auec le Corps & Sang de CHRIST.
» Que les Papistes auoient en effet le Corps de
» CHRIST, le portoient reellement, & fai-
» soient bien de l'adorer, & que les Vaudois en
» deuoient faire de mesme, telle estant sa creance & de ses Sectateurs. Zuingle l'année suiuante escriuant le 16. Nouembre à vn sien amy Matthieu Alberus Predicateur de Reuthlinguen, commença d'interpreter par figure les paroles Sacramentales; & le pria de ne dire mot de ceste nouuelle exposition. Mais au mois de Mars de l'an 1525. il la publia luy-mesme au Liure qu'il mit iour, *de la vraye & fausse Religion*; abolit dans Zurik la Messe auec ses ceremonies le iour de Pasques, & confirma sa doctrine par vne autre piece qu'il publia au mois d'Aoust de la mesme année. En suitte dequoy Oecolampade estant desia Ministre de Basle fit ceste année son premier Liure de l'Eucharistie, maintenant en iceluy la doctrine de Zuingle: *Que le pain estoit la figure, type, signe*

Consensus Orthod. præfatio, & prolegomena.
Bucholcer en son indice Chronol.

& ſymbole du Corps de Chriſt. Voila le tocqſin ſonné, & l'alarme donnée du depuis entre les Proteſtans, leſquels eſcriuirent ſur ce ſujet fort outrageuſement les vns contre les autres. Car ceux de Saxe, & notamment Iean Bugenhage, dit le Pomeran, ſe mirent en campagne, & ceux de Suaube, & entr'autres Brentius tous Partiſans de Luther publierent leur Syngramme contre ceſte creance figuratiue. Oecolampade ne fut pas muet, ains mit ſoudain au iour ſon Antiſyngramme. Luther l'an 1526. mit auſſi la plume au vent, & ayant composé vn Sermon contre les Sacramentaires, dit, Qu'il faloit entendre les paroles, *Cecy eſt mon* "
Corps, de meſme que ſi en preſentant du pain "
à quelqu'vn on luy diſoit, Prenez, cecy eſt du "
pain; ce qui eſt preſuppoſé que le corps y ſoit auant la prononciation de ces paroles. Il ne demeura pas ſans reſponſe, Zuingle & Oecolampade luy en firent vne l'année apres. Cela inuita Luther de publier l'an 1528. ſa grande Confeſſion, où il dit tout franc : Nous ſçauons que ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, ſont "
tellement claires & manifeſtes, que qui que ce "
ſoit qui les entend, ſoit Chreſtien, ſoit Payen, "
ſoit Iuif ou Turc, il faut qu'il aduoüe qu'elles parlent du Corps de CHRIST qui eſt au "
pain. Il adjouſte, Qu'il n'importe que le pain "
y demeure, ou qu'il y ſoit tranſſubſtantié; de "
meſme qu'en l'an 1541. il diſoit, Que la Tranſſubſtantiation eſtoit vne doctrine indifferente. "
Mais il s'eſchapa de paſſer plus auant, veu "

qu'au susdit Sermon contre les Sacramentaires, comme aussi en sa grande Confession, il
» escriuit; Que le Corps & Sang de IESVS-
» CHRIST en leur substance n'estoient pas seu-
» lement au Pain & au Vin de l'Eucharistie, & au
» cœur des fideles, mais aussi en toutes les crea-
» tures en l'eau, au feu, en la corde mesme dont
» les desesperez s'estranglent, & qu'en somme
» toutes choses dedans & dehors estoient rem-
» plies de CHRIST, mesme selon son humani-
» té pour quatre raisons. 1. Parce qu'il est vray
» Dieu & vray Homme en vnité de Personne.
» 2. Qu'estant à la d'extre de Dieu, ceste d'ex-
» tre est par tout. 3. Qu'il faut que la parole du
» Sacrement soit veritable. 4. Que Dieu n'a
» pas vne seule façon locale, mais plusieurs &
» diuerses d'estre en quelque lieu. Ceste Confession ne fut pas sans beaucoup de repliques qui luy furent faites par Zuingle, Oecolampade, & Bucer la mesme année. Philippes Landgraue de Hessen, voyant qu'aux Estats tenus à Spire, les Catholiques auoient profité de ceste diuision contre les Protestans; moyenna vne Conference entr'eux pour tascher de les faire tomber d'accord. Elle fut tenuë à Marpurg, vne de ses villes au commencement d'Octobre de l'an 1529. où se trouuerent pour les Saxons, Luther, Melanchton & Iuste-Ionas: Pour les Suisses, Zuingle & Oecolampade: Pour ceux de Strasbourg, Bucer & Hedio: Pour Norimberg, Osiander auec plusieurs autres hommes doctes de part

& d'autre. Luther & Zuingle concerterent durant trois iours, ſans pouuoir tomber d'accord, dont on met en auant diuerſes cauſes. Soit, parce que ces deux Chefs de party s'eſtans deſia aigris auec tant de paſſion l'vn contre l'autre, ils vinrent à ſe picquer d'honneur, aucun n'ayant voulu ceder à ſon aduerſaire, Ou que, comme il en arriue aux contentions qui ne conſiſtent qu'en mots, ceſte Queſtion, quoy que de petite importance, nourrit leur obſtination qui eſtoit grande, ou bien, comme Luther en eſcriuit apres à quelque ſien amy, parce que l'expoſition de Zuingle eſtant grandement odieuſe aux Catholiques, Luther apprehendoit, qu'apres auoir eſmeu tant de troubles en la Religon, sil euſt encor embraſſé la creance de Zuingle, cela n'en euſt eſmeu beaucoup plus, & n'euſt expoſé les Princes qui tenoient ſa doctrine à plus grande haine & à des perils extrémes. Mais quoy que c'en ſoit nous arreſtans à la cauſe premiere & vniuerſelle, il eſt aſſeuré que Dieu l'a ainſi permis pour diuers accidens qu'il a fait apres paroiſtre, & ſont ſuruenus depuis par le moyen de ceſte deſ-vnion. Neantmoins le Landgraue, par ſa prudence, ne voulant point que ces gens ſe ſeparaſſent ſans auoir arreſté quelque choſe, leur fit faire vn diſcordant accord, plaſtré des formalitez ordinaires entre gens de Lettres & Theologiens : Qu'à l'aduenir ils s'abſtiendroient reciproquement de toutes paroles d'aigreur, & ſe rendroient tous deuoirs de

Hiſtoire du Concile de Trente, Liure 1.

charité Chrestienne, en attendant que Dieu leur ouurist quelque voye de paix. Mais comme il arriue entre ceux qui ne sont reconciliez qu'en apparence, pendant que les causes de leur simulation subsistent, que le feu de leur passion ayant esté retenu pour vn temps, esclate apres auec vne plus grande vehemence, & que les apparences de paix ne seruent que de preparatifs à vne plus forte guerre; il en est aduenu de mesme aux Protestans, quelques belles promesses que leurs chefs se fussent faites, ayant depuis repris leurs premieres aygreurs auec plus d'animosité, & s'estans d'ailleurs exposez eux-mesmes à la puissance de leurs aduersaires, comme c'est chose ordinaire, lors qu'il y a subdiuision dans vn mesme party. Veu que l'année suiuante 1530. ils monstrerent leur partialité en pleins Estats de l'Empire; ayans presenté à l'Empereur, chacun separément, & à leur confusion, leurs Confessions de Foy à Augsbourg, & depuis ayans fait & dit le pis qu'ils ont peu les vns contre les autres, comme leurs escrits extremément picquans en font foy. Car d'vn costé les Zuingliens reprochent aux Lutheriens que Luther a changé par quatre diuerses fois de creance en ce sujet. Premierement, lors qu'il a estably la *Sinousie*, c'est à dire la consubstantiation ou impanation, n'ayant voulu manger la chair sans pain; mais maintenu que l'vn & l'autre estoient au Sacrement en leur substance. A ces fins il a mis en auant la comparaison du miroir, dans

Consensus Orthod. prologom.

dans lequel on void la face; de la voix, dans l'oreille; de la chaleur, au fer ardent; & de la splendeur du Soleil en la terre; quoy que ce ne soient que des accidens adherans aux substances. Secondement, sans se monstrer trop fixe en ceste opinion, il a mis la *Metousie*, ou transsubstantiation, sur l'indifference, comme j'ay remarqué cy-dessus: en confirmation dequoy escriuant l'an 1534. à vn grand Prince, au Tome 12. de ses œuures, il dit: Lors que la Messe « est celebrée, suiuant l'institution de CHRIST, « soit parmy nous autres Lutheriens, soit en la « Papauté, soit en la Grece, ou aux Indes, le « vray Corps de CHRIST, liuré pour nous en la « Croix est reellement present sous l'espece du « Pain, & tel vray Corps est manié & receu cor- « porellement, non seulement par les dignes, « mais aussi par les Impies & indignes. Et en sa « petite Confession de l'an 1544. il dit: Que le Corps de CHRIST n'est pas localement au S. Sacrement, mais deffinitiuement, c'est à di- « re qu'il y est certainement, reellement, & ve- « ritablement. Qu'en la Papauté, voire en la « vraye & ancienne Eglise il y a quinze cens ans, « on l'a ainsi tenu & enseigné. Tiercement, il a « parfois maintenu la *Pneumatousie*, ou la substance Spirituelle, ou Commmunion par la seule foy, attendu que les Theologiens de Suaube, au Syngramme qu'ils publierent l'an 1525. ayans franchement dit; Que le Corps & « le Sang de IESVS-CHRIST n'estoient receus « que par foy, non plus que le sainct Esprit, la «

remission des pechez, la justice & autres dons de Dieu; Luther y mit vne Preface, en laquelle il declara; Que sa creance estoit conforme à ce qui estoit porté par ce Liure; entendant qu'on le receust comme si luy-mesme l'auoit composé. Finalement il establit la *Pantachousie*, ou l'Vbiquité, & Toute-presence du Corps & Sang de IESVS-CHRIST en tous lieux comme i'ay dit cy-deuant. Outre ces inegalitez de Luther, les Zuingliens font d'autres sanglans reproches à ses Sectateurs: Que par leur Vbiquité & Toute-presence de la Nature humaine de IESVS-CHRIST, ils deuiennent des impies & blasphemateurs, establissans auec Nestorius & les Monophysistes, l'vnion Hypostatique en la seule energie de la Deïté; enseignans ouuertement auec Eutyches, Que les proprietez de la Deïté sont reellement espandus en sa Chair, confondans l'Incarnation de IESVS-CHRIST auec son Ascension, & celle-cy auec sa Seance à la dextre du Pere; ne tenans auec les Monothelites qu'vne seule operation de la Deïté par la chair, estans en somme deuenus impudens iusques a tel point, qu'auec l'execrable Seruet, ils attribuent à vn seul & mesme sujet deux choses repugnantes, sçauoir est d'estre circonscript & incirconscript; & auec les Marcionites ils transforment la Chair de CHRIST en vn Phantosme. Au contraire les Lutheriens accusent les Zuingliens d'estre des Sacramentaires & Anabaptistes, croyans que les Sacremens ne sont que

Beze en sa Preface sur les Opuscules de Caluin.

Consensus Orthod. præfat.

des figures vuides de verité ; de nier la Toute-puiſſance de Dieu , l'accuſer de menſonge, en niant la verité de ſa parole; corrompre par ce moyen les principaux articles de la Foy ; feindre auec Neſtorius deux CHRISTS, l'vn Tout-puiſſant, & l'autre n'ayant aucune communion auec l'infinie Majeſté, Puiſſance & Vertu de Dieu ; & frayer le chemin à l'Arianiſme & au Mahometiſme, comme n'ayans vne plus haute creance de CHRIST que Mahomet en ſon Alkoran qui l'exalte ſur toute creature, mais il nie ſa Toute-puiſſance. Pour leſquelles cauſes ils les découpent & deſcrient, tant en leurs chaires qu'en leurs eſcrits, & les anathematiſent & excommunient pour tenir vne doctrine la plus abſurde, la plus dangereuſe, & la plus impie qui ſe puiſſe trouuer, au lieu qu'eux ſe diſent fondez ſur trois fondemens ineſbranlables, l'vnion perſonnelle des deux Natures en CHRIST, ſa Toute-puiſſance, & ſa Verité. Quant aux diuerſes creances objectées à Luther, ils oppoſent le *Liber Concordiæ* publié 34. ans apres ſa mort, ſigné de pluſieurs Princes, & approuué de plus de huict mil autres ſeings, recherchez neantmoins, ſans auoir eu les ſuffrages en vne Aſſemblée legitime. Ils oppoſent encor la diuerſité ſur ce ſujet entre Zuingle & Caluin, ſurquoy il ſera bon d'ouïr ce que Caluin meſme dit touchant le ſchiſme. Que Zuingle & Oecolampade, voyans que Luther maintenoit ceſte preſence corporelle, & vſoit à ces

Buchol. an. 1580. Conſenſus Orthod. præfat.

Caluin en ſon Liu. de Cœna D. ſur la fin, publié l'an 1540.

ſins de ſimilitudes dures & rudes en effet, comme ils auoient leur eſprit par trop bandé à oppoſer l'Aſcenſion de noſtre Seigneur, par le moyen de laquelle ſa Nature humaine auoit eſté receuë dans les Cieux d'où il ne deuoit deſcendre que pour juger le monde; ils obmettoient de parler quelle eſtoit ſa preſence en la Cene, & comme on participoit à ſon Corps & à ſon Sang : ce qui cauſa que Luther creut qu'ils n'eſtabliſſoient en la Cene que les ſimples figures vuides de ſubſtance ſpirituelle; & leur reſiſta comme les tenant pour Heretiques, nonobſtãt qu'ils euſſent vne fois conferé enſemble. Il y auoit vne telle alienation d'eſprits, qu'ils ſe ſeparerent ſans auoir rien fait, & au lieu qu'ils euſſent deu conuenir en quelque façon; ils s'eſloignerent touſjours de plus en plus de tout accord, n'ayans pour objeƈt que de maintenir leur opinion, & de refuter le contraire; En quoy les vns & les autres auroient failly. Quant à Zuingle & Oecolampade, voulans auec trop d'animoſité ſouſtenir que le pain & le vin ſont appellez le Corps & le Sang de CHRIST, parce qu'ils en ſont les ſignes, ne penſerent pas d'adjouſter qu'ils eſtoient tellement ſignes, que la verité y eſtoit conjointe, partant les vns & les autres ont failly ne s'eſtans voulu entendre. Que s'ils ne ſe fuſſent ainſi picquez par vne trop grande ardeur de contention, & qu'ils n'euſſent eu des ſoupçõs ſiniſtres les vns des autres, ce diferent auroit peu eſtre accommodé. Mais

Caluin, Liure de Scandalis.

dans la ferueur de la diſpute, ceſte Controuerſe n'a peu eſtre bien expliquée. Les vns attachoient la grace du ſainct Eſprit aux elemens externes; & les autres ne laiſſoient que des figures vuides & vaines, & ſemblables aux repreſentations des theatres; mais à preſent (dit Caluin) ceſte contention n'eſt plus. En effet, ayant eſcrit de ceſte matiere apres le deceds de Zuingle & Oecolampade aduenu l'an 1531. comme i'ay dit cy-deſſus; il prit le milieu entre ces deux opinions, ayant retenu auec Zuingle les ſignes, mais joints auec la choſe ſignifiée, & auec Luther la preſence du Corps de CHRIST, & la Communion à iceluy, mais ſpirituelle. Et par ce qu'on euſt peu luy oppoſer des autres deux opinions, il tira à la ſienne les Suiſſes, dont ils paſſerent des accords mutuels l'an 1549. & 1554. & dreſſa vn Formulaire d'accord entre les Lutheriens & luy l'an 1561. pour taſcher de les attirer à ſon opinion, mais inutillement. Ainſi ces trois opinions, meſme toutes les autres qui ont eſté inuentées au ſujet du ſainct Sacrement parmy eux, & qui eſtoient extrauagantes, ſont à preſent reduites à deux, ſçauoir à celle des Vbiquitaires ou Lutheriens, & à celle des Caluiniſtes. On a fait tout ce qui s'eſt peu pour taſcher de les mettre d'accord, mais il a eſté tout à fait impoſſible. Leur diuiſion les ayant rendus contemptibles aux Eſtats d'Auſbourg de l'an 1530. comme j'ay dit, Bucer auoit eſté employé du conſentement des parties, pour

Caluin, Optima ineundæ concordiæ ratio.

Caluin, Cōſenſio mutua in re Sacramentaria.

Optima ineundæ concordiæ ratio.

Sleidan. Conſenſus Orthod. præfat. *Buchol. l'an* 1536.

tascher de trouuer quelques expressions dont elles peussent conuenir, sur tout quant à la maniere de la presence & de la communion au Corps de CHRIST: A quoy ayant trauaillé, & Melanchthon aussi, il auoit, suiuant le pouuoir à luy donné par les parties, trouué vn biais, joignant la vertu de la parole, auec celle du S. Esprit en la foy, laquelle Luther approuua d'abord l'an 1536. Mais comme nous auons touché, en sa petite & derniere Confession de Foy, faite l'an 1544. il persista en sa creance premiere, à laquelle ceux de Zurik ne manquerent de faire response l'année apres. Ceste guerre s'aigrit encor dauantage en l'an 1555. par la conference faite à Breme en la basse Saxe, dont le jugement ayant esté remis à Melanchton, & aux autres Theologiens de Wittemberg, par le Senat de Breme; ils firent vne response ambiguë, qui au lieu de guerir cette playe, l'irrita tousiours d'auantage. Ceux de Breme & de Hambourg d'vn costé mirent diuers Liures au iour pour le soustien de leur cause, ausquels ils traittoient fort mal Caluin & Iean de Laski Seigneur Polonois. Les Ministres Saxons donnoient aussi du trouble à P. Martyr Vermilly, demeurant alors à Strasbourg, apres son retour d'Angleterre, d'où il se retira à Zurik pour leur respondre auec plus de liberté. Cependant, sur la nouuelle conuocation du Concile de Trente, les Protestans d'Allemagne s'estans assemblez l'an 1561. à Naumbourg; mirent en de-

Buchol. l'an 1544. & 1555.

Monsieur de Thou, Liure 16.

Monsieur de Thou, Liure 28. n. 4.

liberation de publier vne Confeſſion de foy, dont ils fuſſent tous bien d'accord ; à cauſe que les Catholiques leur faiſoient entendre que ce n'eſtoit pas vne Confeſſion, mais vne confuſion, pour leur grande diuerſité & repugnance. Tous les plus grands de leurs Princes eſtoient en ceſte aſſemblée, où il leur fut impoſſible de conuenir d'vne certaine Confeſſion de Foy, & s'ils mettoient au iour celle qu'ils auoient preſentée à Auſbourg l'an 1530. ou celle qui auoit eſté amplifiée dix ans apres. En l'an 1564. l'Electeur Palatin & le Duc de Wirtemberg, ayans aſſemblé leurs principaux Theologiens à Mailprun, non loin de Spire, pour les faire accorder ſur le poinct de la realité, il ne leur fut iamais poſſible. Et au lieu qu'on croyoit que ceſte conference deuſt eſtre la fin de ceſte controuerſe, au contraire elle fut le commencement d'vne plus grande diuiſion, pour la publication qui fut faite des Actes. Quatre ans apres ils tinrent vne autre conference à Aldenbourg à meſmes fins, mais elle produiſit, comme les precedentes, des nouuelles querelles. Iacques André ayant pour ce ſujet voulu dreſſer, l'an 1570. vn Formulaire d'accord, fut refuté par Tilemanus Heſſutius & Matthias Flaccius Illiricus, & les Wittembergeois. Ces debats furent encor reſueillez entre les Docteurs Saxons l'an 1571. à Quedlinburg en Saxe, les Vbiquitaires tinrent à meſmes fins vne Conference l'an 1583. leſquels l'année ſuiuante furent chaſſez du Palatinat

Monſieur de Thou, Liure 36. n. 3. Bucholcer.

Monſieur de Thou, Liure 43. n. 5. & 46. n. 4. & Liure 47 n. 1.

Monſieur de Thou, Liure 1. n. 5. Bucholcer.

apres vne dispute soustenuë contr'eux à Heilberg par Iean Iacques Grynée Caluiniste. Vne des plus celebres Conferences qu'ils ayent tenuë a esté celle de Montbeliard l'an 1586. Theodore de Beze & Iacques André disputerent auec vne grande alteration, de la Cene, de la personne de CHRIST, du Baptesme, de la Predestination, des Temples, des Images, des Orgues, & de leur vsage moderé. Leur dispute n'eut autre issuë que de renoueller auec plus d'animosité les diferens qu'on croyoit comme assoupis. Ceux de l'Vniuersité de Tubinge, où André estoit Chancelier, chantans le triomphe contre de Beze publierent par tout, qu'il estoit party de la Conference la larme à l'œil, pour auoir esté conuaincu de son erreur; à quoy il ne manqua pas de respondre. Depuis les Lutheriens persecuterent grandement les Caluinistes en Saxe, par prisons & bannissemẽs l'an 1591. 92. & 93. sans qu'ils ayent peu s'accorder non plus que le feu auec l'eau.

Monsieur de Thou, Liure 95. n. 6.

Monsieur de Thou, Liure 100. n. 10. & Liure 104. n. 7. & 105. n. 1.

26. Les Protestans pour eluder tous les susdits reproches, faisans douter de la bonté de leur cause, opposent les multitudes des heresies nees auec le Christianisme durant la vie & apres le deceds des Apostres; opposent les schismes suruenus au Pontificat, opposent la diuersité d'opinions entre les Theologiens Catholiques en certains chefs : mais il y a de grandes diferences, qui font que le scandale que leur diuision apporte ne peut aucunement estre garenty, attendu que quant à la pre-

miere objection, il eſt conſtant que les Apoſtres comme les Auteurs ou Principaux inſtrumens de noſtre Foy n'ont fait aucune rupture d'importance entr'eux, & qui ait partagé l'Egliſe en façon quelconque, comme les Auteurs des Proteſtans ont fait en des choſes eſſentieles, & auec ſuitte & durée iuſques à preſent, ſans aucune apparence de reconciliation. L'exemple des anciens Heretiques ne peut eſtre allegué qu'auec fleſtriſſure & note d'infamie contre leurs confreres, auec leſquels ils les mettent en parallele. Mais à quel propos parler des ſchiſmes arriuez au ſouuerain Pontificat, puis que ce n'eſtoit point quant aux choſes de la Foy, & que depuis pluſieurs ſiecles Dieu y a mis ordre, & n'a point permis qu'ils ayent eſté renouuelez? Il eſt vray, qu'entre quelques Scholaſtiques, comme autrefois entre quelques anciens Docteurs, il y a certaines diſputes: mais elles ne paſſent pas l'Eſcole, elles ne ſont point auec les aigreurs & paſſions extremes, moins cauſent-elles aucune rupture en l'Egliſe, puis qu'ils ſont tous d'accord aux points eſſentiels, & ſe ſoûmettent tous au jugement de l'Egliſe, & de ſon Chef, lequel ils reconnoiſſent auec vne abſoluë reſignation. On ne peut donc trouuer aucune conformité qui puiſſe mettre les Proteſtans à couuert, ny colorer leurs deſordres. Les reproches que les Catholiques leur font demeurent en leur entier; de meſme que les aduantages qu'ils en tirent, & ſur tout que comme l'Egliſe Catho-

lique a veu la fin de tous ces anciens Sectaires; la diuision des Protestans cooperera à leur amoindrissement, & à son augmentation; à leur honte & à sa gloire; & par mesme moyen à la reünion des Chrestiens en vn seul & mesme troupeau dans vne mesme Eglise; en vn mesme corps, & sous vn mesme chef; & alors l'Eglise pourra dire, que les Israëlites apres vne grande dissipation se resolurent tous de reconnoistre Dauid pour leur Roy: *Voicy! ô que c'est chose bonne, & combien plaisante de voir habiter les freres ensemble: voicy la journée que le Seigneur a faite, esgayons-nous & nous réjouïssons en icelle.*

Pseaume 133. & 118, 24.

27. Pour pouuoir paruenir à vn si grand bien, & contribuer à vne Oeuure si importante; non seulement nous deuons employer nos prieres continuelles pour la Paix de Ierusalem, auec les autres moyens spirituels; mais i'ay reconnu par experience que puisque selon sainct Paul, la *Charité* est la plus grande de toutes les vertus; qu'elle doit pour au prealable remplir entierement nos cœurs, & tenir en main le timon, & la conduite d'vn si haut dessein. Sans elle toute la science, toutes les langues, toutes les aumosnes, toute la Foy, tous les miracles, & generalement tout le bien qu'on pourroit faire, tous les soins qu'on sçauroit prendre, & tous les moyens qu'on pourroit employer, sont vn rien, voire moins que rien. Elle ne consiste pas seulement aux œuures qui ne regardent que le bien des particuliers, mais embrasse la generalité de l'Eglise,

1. aux Corinth. ch. 12.

afin que tout le Nauire en corps arriue finalement au vray port de Salut. C'est l'ame qui doit faire agir tout ses membres, & leur persuader que ce qui n'en procede pas, & qui ne tend pas à ce centre, ne peut estre agreable à Dieu. C'est ainsi que les anciens Peres ont fait, & y ont enfin reüssi, ayans quitté toute aigreur, renoncé à toute passion, & esté entierement vuides de toute animosité. Ils reconnoissoient qu'en tous maux, & sur tout lors qu'il s'agit de la Religion, la Charité est le souuerain remede, & que ce qui auoit esté causé par vn esprit de contention, ne pouuoit estre guery que par vn esprit de douceur. En effet, puisque, comme nous auons veu cy-dessus, la rupture arriuée en ces derniers siecles en l'Eglise, n'est procedée que d'vn *courroux ambitieux*, & n'a esté affermie quasi en tous les Estats de la Chrestienté qu'auec tumulte & violence; ayant produit par vne necessité ineuitable des fruits de diuision & partialité; quel plus efficace remede pourroit-on employer que celuy de la Charité, de la benignité & de la moderation d'esprit. C'est en quoy sainct Augustin, qui a perpetuellement eu à agir auec les Sectaires, a excellé, ayant esté doüé d'vne douceur incomparable, sans faire scrupule de les loüer & de les appeller freres, comme nous trouuons en plusieurs endroits de ses œuures. Ie me contenteray d'en alleguer vn exemple. Saint Cyprien auoit ceste opinion que le Baptesme des Heretiques estoit

La Popelin. Liure 1.

nul, & l'auoit ainsi fait deliberer dans vn Concile de la troisiesme partie du monde en Afrique, choquant par ce moyen tout le reste de la Chrestienté qui auoit vne creance contraire. Les Donatistes employoient à leur auantage la procedure de ce sainct Docteur & martyr. Mais sainct Augustin leur dit ce qui suit, seruant à nostre dessein. *Dequoy sert à quelqu'vn d'auoir la vraye Foy, si par schisme il vient à causer vne playe mortelle à la Charité? puisque icelle estant vne fois ostée, tout ce qu'on sçauroit de Pureté est mortifiée? Attendu que pendant le schisme, tout ce qu'on n'assemble auec Iesus-Christ on le disperse? Que manquoit-il à Simon le Magicien? non le Baptesme, ny l'Euangile, ny les Sacremens. Mais parce qu'il n'eut pas la Charité, il eust (peut-estre) esté meilleur pour luy qu'il ne fust pas né.* Apres parlant de sainct Cyprien, il dit: *Encor que Dieu ne luy eust pas manifesté ceste doctrine, si ne se separa-t'il point de la Communion de ceux qui auoient vne creance differente. Plustost il faisoit des pressantes instances à ce qu'on se suportast de part & d'autre par Charité en gardant l'vnité de l'esprit par le lien de Paix. Veu mesme que s'il eust voulu entreprendre vn schisme, il eust eu vn fort grand nombre de Sectateurs qui se fussent nommez Cyprianistes, & eussent rendu son nom grandement celebre. Mais il estoit, voire il estoit vn des enfans de la Paix de l'Eglise, quoy que pour la condition humaine, il se fust glissé dans son esprit lumineux quelque petit nuage. Mais l'Apostre nous dit, Que le fruit de l'esprit c'est Chari-*

S. August. contr. les Donatist, liu. I. chap. 8.

Chap. 13.

té, joye, paix, eſprit patient, bonté, loyauté, debonnaireté. A cauſe dequoy ayant perſeueré en l'vnité Catholique, la creance qu'il auoit touchant le Bapteſme ne luy a peu nuire, puis qu'il ſe tint iuſqu'à ſa fin dans le chemin de Paix, duquel ſe ſont eſgarez ceux qui ne connoiſſent pas la voye de Paix. Il adjouſte encor. *Nous ſommes hommes, & c'eſt vne tentation humaine d'auoir quelqu'autre ſentiment qu'il ne faut. Mais lors qu'on eſt par trop fixe en ſon opinion, ou que meſmes l'on va par enuie contre d'autres qui valent mieux, iuſques à deſchirer la communion, & à commettre ſacrilege par quelque ſchiſme ou par hereſies, c'eſt vne preſomption diabolique. Mais lors qu'on n'a autre creance que celle qu'on doit auoir, c'eſt auoir attaint la perfection Angelique. Attendu donc que nous ſommes hommes, & ne ſommes encor paruenus iuſques à la perfection des Anges, gardons-nous de la preſomption des diables. A cauſe dequoy l'Apoſtre dit: Si vous auez quelque autre ſentiment Dieu le vous reuelera auſſi.* Il eſt donc bien certain, que pluſieurs ſous pretexte de zele ſe flattent en leurs paſſions qu'ils ont les vns contre les autres, ayans vn zele deſtitué de ceſte charité mutuelle qui doit eſtre entre les Chreſtiens pour ſe ſupporter, & taſcher de s'eſcouter & de s'entendre. *Liure II. chap. 5.*

28. On pourroit faire voir, que pluſieurs des plus fameux Docteurs Proteſtans ont adnoüé beaucoup de choſes en faueur de la creance des Catholiques, mais ils l'ont pluſtoſt fait par neceſſité, que par vn eſprit de

Charité, & pour la paix de l'Eglise. I'excepte Melanchton, & quelques autres desquels i'ay voulu inserer en ce lieu les Confessions pour preparer les esprits de ceux de nostre temps. Melanchton donc poussé d'vn esprit de moderation & de paix, estant requis l'an 1534. par Guillaume de Belay sieur de Langey tant celebre en l'Histoire, luy escriuit vne lettre sur le sujet des diferents de la Religion, & des moyens d'y remedier, en laquelle il luy disoit.

Melãchton en son Epistre à Monsieur de Langey du 1. Aoust 1534.

„ Que ce n'estoit pas chose impossible de pouuoir tomber d'accord, mais qu'on ne s'arrestast point aux discours du vulgaire ignorant. Que les principaux points d'entre les Protestans desiroient vniquement qu'on eust conserué autant qu'il se pourroit les façons de faire vsitées en l'Eglise, sans abolir, ny la police Ecclesiastique, ny la puissance Pontificale, ny les Ordinations à l'antique, & qu'on n'en vinst point aux armes. Que ceux-là se trompoient grandement qui croyoient que le changement en la Religion consistoit à secoüer la Monarchie du Pape, & les Ordinations anciennes, pour joüir d'vne licence barbaresque.
„ Apres il vient au destail, & traite des sept plus importants points de Controuerse. Premierement quant *à la puissance Ecclesiastique*, il dit;
„ Les Nostres aduoüent que la police Ecclesiastique est necessaire, & qu'il faut qu'il y ait des Euesques qui president sur plusieurs Eglises; & que le Pape soit sur tous les Euesques.
„ Selon mon sentiment il n'y a homme de juge-

ment qui doiue reprouuer ceſte police Canonique, pourueu qu'ils n'abuſent de leur autorité pour opprimer la vraye doctrine. Quant à leurs rentes elles leur ſont licites, puis qu'il a eſté licite aux Roys & aux Princes de les leur donner. Sur ce point donc de l'autorité du Pape & de la ſuperiorité des Eueſques, il n'y a point de difficulté. Car puis qu'il faut qu'en l'Egliſe il y ait des perſonnes qui gouuernent, qui examinent ceux qui ſont appellez aux charges, & qui jugent des cauſes Eccleſiaſtiques, & prennent garde à la doctrine que les Preſtres enſeignent; il eſt certain que ſi dauenture il n'y auoit point d'Eueſques, il en faudroit eſtablir pour ces conſiderations. Partant pourueu qu'ils prennent garde que la vraye doctrine ſoit fidellement enſeigée aux Egliſes qui leur ſont commiſes, il ne faut point refuſer de leur obeïr. Quant à la Monarchie du Pape, il me ſemble qu'elle ſeroit vtile pour faire qu'on retinſt vn conſentement de doctrine entre pluſieurs Nations. En cas donc qu'on peuſt conuenir des autres points, on pourroit facilement tomber d'accord ſur ceſtui cy touchant l'autorité Pontificale. 2. Quant aux *Traditions & les choſes indiferentes*, comme viandes, feſtes, habits ſacerdotaux, & ſemblables ceremonies, il en eſt de meſme; mais qu'on ſoit d'accord de la doctrine. Car ce point de la doctrine eſtant vne fois arreſté, ce ne ſeroit pas choſe bien ſeante que les Noſtres vinſſent à ſe ſeparer de la couſtume qui eſt

» generalement pratiquée en tout le demeurant
» de l'Eglise. Et puis qu'il faut qu'il y ait des Ce-
» remonies, & des Ordinations, ce seroit estre
» par trop rioteux que de quitter celles qui sont
» desia en vsage pour en prendre d'autres; puis-
» que mesme nous auons retenu vne partie des
» anciennes ceremonies, n'y ayant aucun incon-
» uenient de les obseruer communément auec
» les autres les choses indiferentes, pourueu
» que la vraye doctrine subsistast, par le moyen
» de laquelle les consciences seroient instruites,
» comme quoy on les pourroit garder sans su-
» perstition. 3. Touchant *la Confession*; il me
» semble qu'il est important aux Eglises de la
» retenir, attendu que soudain qu'on abolit l'v-
» sage de l'absolution; la doctrine de la remis-
» sion des pechez en est obscurcie, auec la puis-
» sance des Clefs, l'vsage de la Discipline: Ioint
» qu'en la Confession il y a vne grande com-
» modité pour instruire les hommes, & que
» d'ailleurs elle ne pourroit apporter ny peril
» ny dommage, pourueu qu'on ne blesse les
» consciences par vn superstitieux denombre-
» ment des pechez, & qu'on les enseigne d'où
» procede la remission d'iceux. Restent les ar-
» ticles principaux. 4. *La Iustification* dont la
» Controuerse a esté moderée, puis qu'on ad-
» uoué de part & d'autre que la foy importe
» pour la gloire de IESVS-CHRIST. Les Do-
» ctes conuiennent aussi de tout plein d'autres
» points inseparables de la Iustification, sçauoir
» est du peché Originel, du Franc-arbitre &
autres.

autres. Si donc le Pape ou les Roys faiſoient entrer en Conference ſur ce chef quelques gens de bien & doüez de prudence, on pourroit aiſément vuider ceſte Controuerſe : car elle contient deux articles, ſçauoir touchant la remiſſion des pechez, & les bonnes œuures ou merites de ceux qui ſont deſia reconciliez à Dieu. Quant au premier, on pourroit facilement conuenir, veu que nous aduoüons qu'en la remiſſion des pechez, il faut au prealable que la contrition, & le renouuellement de vie precedent, ſans toutefois qu'on l'attribuë à la dignité de ceſte contrition ou des œuures, mais à la ſeule miſericorde de Dieu par IESVS-CHRIST, apprehendée par foy ou fiance en luy. Cela vne fois poſé, il ſera aiſé de juger quel peut eſtre le merite des œuures. Surquoy il eſt expedient, qu'apres cela on exalte grandement la dignité des bonnes œuures comme fait l'Eſcriture ſaincte. D'ailleurs on conuient que la juſtice des bonnes œuures eſt neceſſaire, ou de la bonne conſcience, que le S. Eſprit eſt donné auec la remiſſion des pechez ; qu'il faut mortifier le vieil homme, & croiſtre en nouueauté d'eſprit : Que le S. Eſprit ne demeure point en ceux qui commettent des pechez mortels, c'eſt à dire faits contre ſa conſcience, & contre la Loy de Dieu. Que le Franc-arbitre coopere quelque choſe pour les éuiter, & que pour cela il eſt aſſiſté du ſainct Eſprit. Lors donc qu'on viendra à recueillir de ceſte façon les choſes deſquelles

„ on est d'accord, il restera apres bien peu de
„ Controuerses. 5. *De la Messe*; En tous les au-
„ tres points on pourroit s'accorder sans difficul-
„ té, mais ce nœud me semble insoluble; & ne
„ sçay quel conseil y donner, puis mesme qu'en-
„ tre les Nostres il y a des diferens touchant la
„ Cene. Premierement quant à la forme, nous
„ auons retenu celle qui estoit en vsage en nos
„ Eglises Saxoniques, où on ne sçauroit trouuer
„ gueres de diference; & voudrois qu'on en fist
„ de mesme ailleurs. Car pourquoy changer les
„ ceremonies sans necessité? il vaut bien mieux
„ fuïr toute nouueauté qui n'est point necessai-
„ re. Nous auons donc tous les iours de feste
„ vne grande Messe, en laquelle plusieurs com-
„ munient apres s'estre esprouuez & confessez.
„ En cela il n'y a point de legereté, & ne pense
„ pas qu'aucun homme de jugement y trouue à
„ redire. Nons n'auons aucunes Messes priuées;
„ au contraire, il semble que les Moynes & les
„ gens superstitieux ne souffriroient iamais qu'on
„ vinst à retrancher l'opinion de l'application de
„ la Messe. Partant en cas qu'on ne peust obte-
„ nir vn Concile, on pourroit mettre en delibe-
„ ration s'il seroit expedient de suspendre ius-
„ ques à la tenuë du Concile ceste dispute des
„ Messes priuées, sans toutefois contrainte au-
„ cune. Touchant la Communion sous les deux
„ especes, le Pape y pourroit aisément remedier
„ sans aucun prejudice; en ostant la defence,
„ & laissant l'vsage libre auec inhibitions de ne
„ se condemner les vns les autres. Tout cela est

en ſon pouuoir, puis qu'il appert que la de- "
fence n'eſt que de droict humain. On pour- "
roit par ce moyen adoucir tout plein d'autres "
Controuerſes lors qu'en ce point le Pape don- "
neroit quelque choſe au peuple. Il eſt vray "
que parce que c'eſt vne choſe externe, la di- "
uerſité d'vſage pourroit apporter quelque "
trouble; ce qui n'arriueroit ſi facilement aux "
autres Controuerſes, dont la diuerſité conſiſte "
en opinions, & non en choſes externes. "
6. Quant à *l'Inuocation des Sainćts*, s'il y faloit "
trouuer quelque moderation, l'on pourroit "
retenir les honneurs qu'on leur rendoit en "
l'ancienne Egliſe. Car il appert par ſainct Ie- "
roſme, ſainct Ambroiſe, ſainct Baſile, & "
ſainct Nazianzene qu'on celebroit la feſte des "
Saincts. Que s'il falloit retenir quelque Inter- "
ceſſion à cauſe de la couſtume receuë, bien "
que perilleuſe, les Doctes pourroient aduiſer "
s'il ſeroit point expedient de retenir en public "
la forme d'Interceſſion qui eſt aux ancien- "
nes Oraiſons de l'Egliſe, auſquelles l'Inuoca- "
tion eſt adreſſée à Dieu, non aux Saincts; & "
neantmoins il y eſt parlé de quelque Interceſ- "
ſion; ſçauoir eſt, *O Dieu! donne nous d'eſtre ay-* "
dez par les Prieres des Sainćts; puis qu'il eſt cer- "
tain que les Saincts prient au Ciel pour toute "
l'Egliſe en commun, c'eſt pourquoy les Doctes "
& gens de bien pourroient facilement s'accor- "
der touchant cét article. 7. Celuy *des Vœux* "
& du Celibat n'a non plus aucune Controuerſe "
ſubtile; puiſque cela dépend du Pape qui en "

„ peut dispenser generalement, sans qu'aucun
„ fust en necessité de demeurer dans les Mona-
„ steres; comme en effet il seroit plus à propos
„ de renuoyer ceux qui n'y sont pas propres,
„ que de les retenir. Et quant à ceux qui y vou-
„ droient demeurer, ils le pourroient en rete-
„ nant la pure doctrine, garder leurs Regles
„ & Ceremonies comme choses indiferentes &
„ sans superstition. Ie pense que S. Bernard &
„ ses semblables en vsoient ainsi, de mesme qu'à
„ present tout plein d'hommes pieux retiennent
„ sans superstition leur habit auec les autres
„ choses. Estant constant par les Liures des No-
„ stres mesmes, qu'on n'improuueroit point la
„ vie Monastique pour l'vsage de telles choses;
„ dont on ne condamne que la superstition, &
„ la confiance impie. Quant au mariage des
„ Prestres, il n'est pas necessaire d'en disputer
„ longuement, puis qu'il est euident que cela est
„ entierement au pouuoir du Pape; & qu'il se
„ pourroit trouuer des expediens pour conser-
„ uer la puissance & les reuenus, en n'admet-
„ tant aux grandes dignitez que ceux qui vi-
„ uroient en Celibat. L'autorité de l'Eglise &
„ des Pontifes est grande, laquelle doit princi-
„ palement valoir pour la concorde & le repos,
„ partant elle pourroit asseurément relascher les
„ Vœux & la tradition du Celibat. Il ne reste plus
„ aucun article, duquel les Nostres ne soient
„ d'accord auec leurs Parties, ou dont on ne
„ puisse facilement conuenir. Et selon mon ju-
„ gement, il n'y en a point de difficile que celuy

de la Meſſe. C'eſt-là le ſommaire de cét Eſcrit "
de Melanchton, duquel Monſieur de Langey ayant voulu auoir des approbations des autres plus fameux Docteurs de ce temps-là, il les obtint en la meſme année, & ſont au pied d'iceluy ſeparément. En celle de Bucer y a entr'autres choſes : Qu'en la Meſſe on exerce le "
ſouuerain ſacrifice des Croyans; Que noſtre "
Seigneur y eſt auec toute la Cour celeſte; "
Qu'il faut ſuiure en cela le Decret du Pape, "
Que quant aux viandes, feſtes, & choſes ſem- "
blables, Nous ſerons volontiers tout à tous, "
pourueu que la pure doctrine demeure, & "
que la ſuperſtition en ſoit bannie. Nous n'em- "
peſcherons point que le Pape & les autres "
Eueſques retiennent leur puiſſance & leurs "
ſeigneuries, moyennant qu'ils en vſent à l'edi- "
fication de l'Egliſe. Au reſte ie ſouſcris en tout "
& par tout à la reſponſe de Melanchton. Hedio "
apres auoir teſmoigné en ſon approbation qu'il y auoit pluſieurs doctes Allemans qui tendoient à vn accommodement, allegue l'exemple de l'Empereur Conſtantin, & celuy du Prefet de l'Empereur Valens, qui diſoit aux Preſtres de ne point troubler l'Egliſe par la ſubtilité de leurs dogmes. Adjouſte que la prouë & la pouppe de cét accord, eſt que tous mettent leur eſperance en IESVS-CHRIST. Que pour y paruenir, il falloit reduire les Controuerſes en petit nombre, renuoyant cette multitude de queſtions au temps que nous ne verrons plus Dieu comme en vn miroir obſ-

curément, mais face à face. Que suiuant le conseil de sainct Chrysostome, vn Chrestien deuoit respondre en beaucoup de choses, *Dieu le sçait*: Qu'il ne falloit parler que de ce qui sert à edification, & quitter tout ce qui engendre plus de debat que de pieté; comme sont vne infinité de questions touchant les Sacremens de Baptesme, de l'Eucharistie & de la Penitence. Qu'on pouuoit, en inuoquant Dieu, faire commemoration des Saincts; de mesme que le seruiteur d'Abraham, qui disoit: ô Seigneur Dieu de mon maistre Abraham! & comme Moyse; Seigneur souuien toy d'Abraham, d'Isaac, & de Iacob. Ie ne croy pas (dit il) qu'il y ait aucun qui trouue mauuais qu'on vse de la Confession, puisque c'est comme vne Consulte, & espece de Catechisme, approuué du consentement de plusieurs siecles, estant faite sans superstition, & sur tout si on se sert de quelque Prestre disert, & qui sçache consoler vn pecheur. Quant au Franc-arbitre, au Purgatoire, & aux choses pareilles, il seroit plus seant d'en disputer en la Sorbonne, que d'en parler sans fruit aux predications. Il y a encor les approbations de l'Escrit de Melanchton faites par Martin Frecht, d Vlme: Conrad Fincin, d'Isne: Pierre Legman, de Hailprun: Boniface Vicel, d'Ausbourg: C. Bonasius, de Meminguen; I. Hungarus de Phortzein, & de Thomas Gasner, de Lindaw. Et quoy que cét Escrit soit rare, & vne piece secrette en ce temps, si est-ce que la verité d'iceluy est con-

firmée par Caluin aux Epiſtres qu'il a eſcrites à Melanchton & à Farel le 20. Ianuier 1545. & le 21. Ianuier 1546. où il declare comme Monſieur de Langey auoit voulu ſonder & ſurprendre Melanchton. I'adjouſteray à Melanchton vn des plus fameux Proteſtans de noſtre ſiecle le ſieur Iean de Serres ſur vne piece ſecrette & preſque perduë, laquelle il mit au iour l'an 1597. & a eſté imprimée & conjointe auec celle de Melanchton l'an 1607. Elle eſt intitulée, *De fide Catholica, ſiue de principiis Religionis Chriſtianæ, communi omnium Chriſtianorum conſenſu ſemper & vbique ratis.* Autrement *Apparatus ad fidem Catholicam*; parce qu'il ne traite en cét Auant-coureur ou Preparatif que des fondemens de ſon deſſein principal, qui eſt de faire voir, Qu'aux quatre parties de la doctrine Chreſtienne, tous les Chreſtiens ſont d'accord, de tout temps & par tout, dont il conclud qu'ils ſe doiuent porter à vn accommodement, & que la verité & la charité doiuent eſtre inſeparables. Que pour paruenir à cét accord, on ne doit employer, ny les rigueurs, ny les diſputes, la verité eſtant detenuë captiue parmy les ruïnes de la Charité. Qu'à cela contribuent la neceſſité, l'oportunité & le commun deſir, ayans meſme tant de choſes communes & dont on conuient, & ſur tout vne meſme regle, qui eſt l'Eſcriture Sainctе. Que la ſource des Controuerſes, c'eſt la diuerſité des interpretations qu'on luy donne; & que pour auoir la vraye

I. de Serres en ſon Apparatus, ad fidem Catholicam.

& certaine, il faut que les parties conuiennent d'vn Iuge ou Arbitre. Qu'on ne sçauroit auoir de meilleurs ny plus propres interpretes que les Docteurs Orthodoxes de l'Eglise Chatholique, qui ont vescu auparauant toutes nos Controuerses, & qui ont esté celebres dans les Eglises d'Europe, d'Asie & d'Afrique, comme sainct Irenée, S. Athanase, S. Gregoire de Nazianze, S. Basile, S. Chrysostome, S. Ambroise, S. Augustin, S. Hierosme, & autres grands hommes venerables à tous Chrestiens sous le nom auguste de Peres. Que si les Conciles ont en outre confirmé ceste doctrine, elle doit estre approuuée sans contredit de chacun; comme en effet la verité Catholique a esté conseruée en l'Eglise auec le Baptesme par vne singuliere prouidence de Dieu. Que partant sur chaque point de doctrine, il faut qu'il apparoisse que l'Escriture l'a ainsi enseigné, que les Peres l'ont ainsi exposé; & que l'Eglise Catholique l'a ainsi consenty; & que c'est la plus authentique Regle pour connoistre la verité. Que la promesse que Dieu a fait à l'Eglise, que le sainct Esprit la conduiroit en toute verité, n'est point vaine; & qu'elle en est l'heritiere, & la colomne, l'establissement, la gardienne & interprete de la verité, dont elle a l'œconomie, la predication & le fruit. Qu'en ceste qualité elle en juge droitement en son rang & en sa maniere, & qu'on ne luy peut justement denier l'authorité de Mere. Que les Conciles comme les

Eſtats generaux de l'Egliſe ont ceſte promeſſe, là où il y en aura deux ou trois aſſemblez en mon Nom, ie ſeray au milieu d'eux. Que c'eſt vne folie qu'vn particulier s'ingere de juger des points de la Religion, veu que cela ne procede que d'vn eſprit de vanité, & non de l'eſprit de verité. Que quand nous ne voudrons eſcouter la voix de l'Egliſe, nous ne ſerons plus Chreſtiens, mais Payens ou Peagers. Que comme hors d'icelle il n'y a point de ſalut, il n'y a point auſſi de verité. Que les Principes de verité, par leſquels (comme en toutes ſciences) on peut ſouuerainement definir la vraye Religion, ſont; l'antiquité, la certitude & euidence, le conſentement vniuerſel, & la ſucceſſion perpetuelle. Qu'il eſt vray-ſemblable que la pureté de la doctrine a eſté plus ſainctement conſeruée par les Anciens qui ont eſté plus proches du ſiecle d'or, des Apoſtres. Que par ces marques on peut reconnoiſtre la vraye doctrine, & qu'elle a eſté conſeruée en vne ſeule Egliſe Mere de tous Chreſtiens, nonobſtant tous troubles. De tout ce que deſſus il conlud, Que puiſque tous les Chreſtiens tiennent pour conſtant que la Religion qui eſt ancienne & Catholique eſt la ſeule veritable; s'il fait voir, comme il pretend, que tous les Chreſtiens tiennent par vne meſme foy & vn meſme conſentement ceſte doctrine ancienne & Catholique, qu'ils ne doiuent plus à l'aduenir auoir aucun diferent pour ce ſujet. Or ſans nous arreſter à ceſte

conclusion, nous en tirerons vne autre, qui est; Que puisque, quant à la vraye interpretation de l'Escriture, il establit de si beaux & authentiques Principes, regles & fondemens dont les Catholiques conuiennent, & que ceste Controuerse est la premiere & la principale de toutes; il ne faut pas que les Protestans en appellent; puisque toutes les autres seront apres sans dificulté decidées & terminées. Et finalement puisque ces deux grands hommes, Melanchton & de Serres esclairez par de si belles lumieres, ont reconnu ces moyens pour faciliter vn accord; que par vne pareille condescendence & force de la verité: Nos Protestans doiuent se seruir de ces remedes pour paruenir à vne fin tant desirée.

29. Des Escrits, ie viens aux actions comme plus efficaces à esmouuoir; & comme des remedes plus energiques à disposer les esprits. L'Empereur Charles V. apres vne longue absence hors l'Allemagne, y estant retourné le 13. Iuin pour tenir ces celebres Estats d'Ausbourg; auant que d'en faire l'ouuerture, fut oüyr la Messe le 20. au matin en grande solemnité. Iean Electeur de Saxe, & par mesme moyen Mareschal hereditaire de l'Empire fut mandé pour y assister, & porter l'espée deuant l'Empereur en ceste qualité. Il y auoit du peril pour sa conscience, suiuant sa creance, d'aller faire sa charge dans l'Eglise, & assister à la Messe; d'autre-part s'il n'y fust point allé, il estoit en danger de perdre sa dignité, laquelle

sur son refus l'Empereur eust peu conferer à quelqu'autre, à son grand prejudice. Il auoit mené à Ausbourg ses Ministres, Melanchton, Islebe, Iuste-Ionas, & George Spalatin, ausquels ayant demandé aduis sur ceste occurrence, ils luy dirent qu'il estoit licite d'assister à la Messe en ne la considerant point comme vn Seruice diuin, mais simplement pour y faire sa charge. En confirmation dequoy ils luy allegueerent l'exemple de Naaman Connestable du Roy de Syrie, lequel par l'Indulgence du Prophete Elisée prestoit l'espaule à son Prince lors qu'il s'appuyoit sur luy pour adorer ses Dieux dans vn Temple Payen. Il assista donc à la Messe, accompagné seulement de George, Marquis de Brandebourg, les autres Princes Protestans ne l'ayant voulu suiure. Mais ceux qui approuuoient le conseil de ses Theologiens, disoient: Que par iceluy, il paroissoit qu'il est licite à chacun d'assister à vne action comme ciuile, nonobstant que d'autres la reconnoissent Religieuse; & sur tout lors que cela sert pour se maintenir en quelque dignité, ou en ses terres & Estats, ou en la faueur de quelque puissant Prince. Cét Electeur auoit tousiours esté grand Protecteur de Luther, & en outre presenta apres susdits Estats la Confession Lutherienne, surnommée du depuis, d'Ausbourg; & mourut deux ans apres en la mesme creance: Neantmoins il ne fit point de scrupule d'assister à la Messe sous la subtilité d'vne distinction de l'Escole,

Sleidan, Liure 7. Hist. du Concile de Trente, Liure 1.

quelques tiltres qu'on luy ait donnez de *bon* & de *constant*, mais ce fut par le conseil de ses Theologiens, ausquels les Ministres d'aujourd'huy n'oseroient joindre leurs suffrages, & diroient que ceste procedure seruiroit pour approuuer ce qu'ils appellent l'abomination de la desolation, pour entretenir la rupture de de l'Eglise. L'autre exemple est tiré de Philippe Landgraue de Hesse Chef des Protestans, lequel en l'an 1547. fut arresté prisonnier, apres la guerre d'Allemagne. Or quelque passionné qu'il fust pour le maintien de la doctrine de Luther, pour laquelle il n'auoit espargné ny ses biens ny sa vie; si est-ce qu'en l'an suiuant il receut l'*Interim*, & s'accommoda au temps, sans penser qu'il interessast sa conscience, il escriuit à sa femme & à ses Conseillers, qu'encor qu'il y eust certains points qu'il n'entendoit pas si clairement, & qu'on ne pourroit confirmer par les sainctes lettres, neantmoins parce qu'ils estoient fondez sur l'antiquité & l'autorité des saincts Peres, il ne vouloit pas estre plus sage qu'eux. Ayant fait entendre cela à l'Empereur par vne lettre qu'il luy enuoya, il adjousta qu'il approuuoit l'*Interim*, & le feroit receuoir à ses sujets. Que cependant il le prioit au nom de Dieu, & de tous les Saincts de quitter toute aigreur en son endroit, & de luy donner liberté. Il est vray que Sleidan en parle auec doute; mais cela est confirmé par la lettre que Bucer escriuit à Caluin le 7. Feurier de l'année 1549. Il peut estre que

Sleidan, Liure 20.

Caluin, Ep. pag. 372.

l'ennuy de ſa priſon l'auroit peu faire flechir, & luy faire eſcrire ces lettres; & que depuis il en eut du repentir; mais cét exemple ſert pour faire voir aux Proteſtans tant paſſionnez, qu'il y en a eu de plus ardans encore qu'eux qui ont bien mis de l'eau à ce feu, & qu'ils doiuent apporter en la conduite de ceſte cauſe beaucoup plus de moderation qu'ils ne font, puiſque le temps leur rend enfin neceſſaire, ce qu'ils deuroient faire volontairement.

30. Certes il faut qu'ils aduoüent qu'ils ſont pour la pluſpart portez d'vne extreme paſſion contre les Catholiques, meſmes iuſques à faire ſcrupule de les appeller de ce nom; ne ſe pouuans deſpartir de les nommer Papiſtes, qui eſt vne marque de franc Huguenot: mais ie n'en ſçache aucun qui ſe doiue comparer en zele, ny au ſieur de la Nouë, ny à la Popeliniere, ny à d'Aubigné, moins encor à Bucholcer, & à Iean de Serres, leſquels neantmoins donnent ce tiltre de Catholique à leurs Parties, ſans difficulté. La pluſpart des plus ſages & moderez de ce temps en font de meſme, ne craignans pas les cenſures de leurs Miniſtres, qui croiroient auoir fait vne grande breche à leur cauſe, d'vſer de ce mot, quand ce ne ſeroit que pour faire vne diſtinction pluſtoſt des perſonnes que des creances, & à vne fin ciuile & non ſpirituelle. Encor ſi leur paſſion ne s'arreſtoit qu'aux mots, elle ſeroit tolerable; mais celle-cy procede de celle qu'ils

tesmoignent auec excez contre la cause, & finalement contre les personnes de ceux qui ne professent leur doctrine. Il semble que leur foiblesse, comme il arriue d'ordinaire, leur engendre vne telle passion ; de laquelle les Catholiques, comme ayans le dessus du vent, sont exempts en leur endroit, les estimans plustost l'objet de pitié que de leur indignation. L'impuissance & la foiblesse causent vn courroux effrené, au lieu que les plus forts ne sont volontiers esmeus que de desdain. Et neantmoins où les Protestans sont en plus grand nombre, il est certain qu'ils sçauent mieux en vser que ne font pas les Catholiques. Si ils auoient, aussi-bien qu'ils n'ont pas, l'autorité souueraine de leur costé, ie ne pense pas qu'ils eussent la patience de laisser les choses en l'estat que les Catholiques les laissent, quoy que tous les auantages soient de leur costé. Ce qui m'estonne le plus est qu'en tous les festins, & compagnies où ils se rencontrent, en tous leurs Liures, Escrits & discours communs est qu'ils ne se peuuent contenir d'vser de paroles picquantes comme si leur cause en demeuroit meilleure; & qu'ils ne se donnent le loisir de penser que les temps ont changé tout à fait. Certes il faut que les discours des hommes soient mesurez à leurs forces, c'est pourquoy Plutarque en certains endroits reprend les Grecs de son temps, qui prenoient vn ton aussi haut lors qu'ils estoient sous la domination des Romains, que lors

qu'ils eſtoient Republiquains. Au moins deuroient-ils conſiderer que c'eſt vne grande imprudence quand on deſcouure ſa foibleſſe en meſme temps que ſa mauuaiſe volonté. Ce qui fait mieux voir qu'ils ſont animez d'vne aigreur immoderée, eſt que lors que quelqu'vn d'entr'eux a abandonné leur cauſe pour ſe rendre Catholique, s'il eſt de quelque conſideration, pour irreprochable qu'il puiſſe eſtre, encore bien qu'il n'aye & ne teſmoigne aucune paſſion contr'eux, ils ne laiſſent de le hayr, & le moleſter iuſques au dernier point, & tout autant que leur pouuoir ſe peut eſtendre. Ils le croyent pire qu'vn Iuif, qu'vn Turc, qu'vn Payen; le plus ſcelerat de parmy eux eſt vn Ange comparé auec vn conuerty; vn renieur de Dieu eſtant Proteſtant eſt vn ſainct Paul, & vn qui craint Dieu pour s'eſtre rendu Catholique eſt vn Iudas. Pluſieurs d'eux diſent, que la meilleure Religion eſt d'eſtre homme de bien; mais ils manquent apres en l'application de ceſte maxime; tenans les bons au rang des plus meſchans, & au contraire, pour la ſeule conſideration de Religion, dont les plus meſchans peuuent auoir les plus belles apparences. Si ie n'auois proteſté de ne rien dire de perſonne, ie nommerois vn homme, qui en pleine chaire, en grande aſſemblée, & vn iour ſolemnel parlant deuant moy, & de moy, s'eſchappa de dire par pluſieurs fois auec vne voix forte & vn ton aigu, pour mieux eſmouuoir ſes Auditeurs: *Tuons, tuons*

cét Amalecite qui est parmy nous. Mais ie mets cela auec toutes les autres pieces qui m'ont esté faites au pied du Crucifix, en haine du changement de Religion. On a interpreté toutes choses en mauuaise part ; les afflictions qu'ils disent estre des marques de l'amour de Dieu, ont esté en moy des matieres de reproches ; les auantages du monde m'ont esté ignominieux, au lieu qu'ils les diroient en d'autres des benedictions du Ciel ; ils ont crié *Tolle*, puis l'*Hosanna* : Que feroit-on à telles gens ? il n'y a rien de meilleur que de suiure cét excellent conseil de sainct Paul, & de surmonter le mal par le bien ; ie n'en veux pas dire dauantage, desirant que mon silence & ma modestie leur soient vn tesmoignage du respect que ie dois à la vertu de ceux qui ne sentent point le vulgaire.

31. Seulement ie prie les vns & les autres de se donner quelquefois le loisir de faire reflexion sur leur estat present presque par toute la Chrestienté, afin que cela serue à moderer cette animosité à laquelle ils se laissent trop aisément emporter, & les obliger de viure ciuilement auec leurs Patriotes. Ie n'en diray pas beaucoup, parce que tous reproches sont odieux. Ie representeray sommairement les causes que l'Assemblée de la Rochelle publia l'an 1621. pour soustenir sa procedure & ses armes contre les intentions du Roy ; par où il sera aisé à juger si ce sont des raisons de Religion ou de Party, & par mesme moyen en quels

Declaration de l'Assemblée de La Rochelle publiée l'an 1621.

quels termes ils en ſont à preſent. Ils mettoient en jeu, que leurs ennemis, & notamment les Ieſuites eſtoient paruenus à vne abſoluë puiſſance dans l'Eſtat; Que par le moyen de leur autorité, ou pluſtoſt de leur regne, ils n'auoient plus aucune faueur à la Cour, ny la liberté de poſſeder des charges prés du Roy; Que le Conſeil eſtoit composé de leurs ennemis jurez, & que leurs parties eſtoient leurs Iuges. Qu'ils eſtoient exclus d'entrer aux charges de Iuſtice, tant ſouueraine que ſubalterne. Qu'on empeſchoit en quelques lieux l'exercice de leur Religion; qu'on faiſoit des entrepriſes contre les places qui leur auoient eſté baillées pour leur ſeureté; & qu'on en deſbauchoit les Gouuerneurs. Qu'on moleſtoit quelques-vns des leur aux champs; qu'on leur auoit ou bruſlé quelques Temples, ou rauy leurs Cimetieres; ou mis leurs malades hors des Hoſpitaux, ou deterré quelques morts, ou enleué leurs enfans; & qu'apres tout, leurs plaintes leur eſtoient imputees à crime; ou n'auoient point trouué d'oreilles. A ces plaintes, ils adjouſtoient leurs demandes au cahier de l'Aſſemblée de Loudun de l'an 1620. portant, Que le Roy leur baillaſt vn nouueau Breuet pour les places de ſeureté, & vn Eſtat de celles du Dauphiné; fiſt reuoquer l'Arreſt de main-leuée des biens Eccleſiaſtiques de Bearn; & fiſt rendre Priuas entre les mains des habitans. Ils faiſoient capital l'eſtabliſſement des Eueſques, & la deſtitution des Gouuer-

N

neurs des places de leur Religion au pays de Bearn, & quelques excez y furuenus par la licence des gens de guerre. Ils faisoient valoir les menaces du vulgaire; & ne vouloient point aduoüer qu'ils estoient en possession de partager la souueraineté auec le Roy. Que sa Majesté ne pouuoit mettre cinq cens hommes sus pied, qu'ils ne la contraignissent de leur en rendre compte, sous le pretexte qu'ils prenoient que telles leuées se faisoient contr'eux. Que par deux cens places fortes & plus, qu'ils tenoient dans l'Estat, & des puissants Chefs, & vn grand nombre d'hommes qu'ils auoient faisoient la loy, & auoient autant de Roitelets que de places, lesquels se croyoient tout-puissants par la force du Party. Toute vne Prouince branloit à la moindre plainte d'vne ville, tout le Corps aux plaintes d'vne Prouince. Les Assemblées Politiques mandoient les Cercles, & les Cercles faisoient esmouuoir les Assemblées generales. Il y auoit vn commerce & vne intelligence par Deputez entre les Prouinces voisines dans les Synodes qui se tenoient tous les ans; & à ceste correspondance on employoit tous les deniers de sa Majesté destinez pour le Ministere; & peu à peu on se jettoit dans vne rebellion toute manifeste. Quant à present en l'estat auquel sont les affaires de nos Protestans, on examinera leurs plaintes, leurs demandes, & leurs procedures de ce temps-là, on en reconnoistra mieux qu'on ne faisoit alors, l'importance ou la

legereté, la juſtice ou l'excez; le droit, ou la temerité. Ces procedures animées alors du pouuoir & de la force ſembloient eſtre juſtes, comme d'ordinaire on meſure le droit par la puiſſance; aujourd'huy elles paroiſſent d'autant plus injuſtes, que leurs Auteurs ont moins de pouuoir. C'eſt à dire qu'eſtant conſiderées en elles-meſmes, elles seront jugées par eux-meſmes, auoir ſenty la rebellion & l'inſolence; & condamneront leurs folies paſſées. Ils ſeront contraints d'aduoüer que leur ruïne ou abaiſſement a eſté la reſtauration de l'Eſtat: Que ce grand Oeuure a eſlargy nos Frontieres; & que la Souueraineté a eſté toute reduite à ſon centre. Que leur ſubſiſtance eſt plus aſſeurée, dependant abſolument de la volonté du Roy, qui a intereſt de maintenir ſes ſujets, que lors qu'elle eſtoit attachée à des pierres detenuës en deſpit du Roy. Que nonobſtant leur eſtre precaire, ils ne furent iamais plus libres en l'exercice de la Religion, & en la poſſeſſion des Chambres de l'Edit, qui ſont leurs plus grands intereſts; l'vn pour la conſcience, & l'autre pour leurs affaires, ce qui les doit d'autant plus inciter à loüer Dieu, & le prier pour la Majeſté Royale, voyant qu'ils eſtoient perdus s'ils n'euſſent eſté perdus ſelon l'apparence, & que parmy leurs ruïnes ils ont trouué vne reſtauration ineſperée, & ſentant le miracle. Ce qui fait bien eſperer de la fidelité qu'ils ont teſmoignée depuis ſans varier; & qui les doit porter à equanimité enuers leurs Compatriotes.

32. Ie conjure maintenant tous les Proteſtans de conſiderer auec moy ſans preocupation quelconque, ſoit en détail, ſoit en gros, tout ce qui a eſté cy-deſſus repreſenté, & y faire toutes les reflexions neceſſaires. Ie dis donc que lors que Dieu a entrepris de reſtablir ſon Royaume ſpirituel extraordinairement, il a employè non ſeulement des puiſſantes & efficacieuſes raiſons pour y attirer les hommes outre les miracles ; mais encor (& c'eſt ce dont il s'agit à preſent) des inſtrumens doüez des dons de regeneration, qui ont eu vne intention droicte, ont employé des moyens legitimes, & ont produit des excellens effets. Il n'eſt pas beſoin de verifier ceſte propoſition par exemples, ny la confirmer par preuues, parce qu'elle eſt ſans contredit. Aux vocations ordinaires il y peut arriuer quelque exception, & meſme IESVS-CHRIST a eu vn faux Apoſtre. De plus ſainct Paul dit, qu'il s'eſjouïſſoit que IESVS-CHRIST fuſt annoncê en quelque maniere que ce fuſt, ſoit par occaſion ou en verité. Mais (comme dit Caluin ſur ce lieu) ce n'eſt pas pourtant à dire que nous deuions tenir telles gens pour Miniſtres legitimes. Ioint que les meilleures œuures deuiennent mauuaiſes par la malice des Miniſtres, & de la fin qu'ils ſe propoſent, quelque vtilité qui en puiſſe reuenir d'ailleurs. Et de vray le leuain qui enfle & aigrit n'eſtoit pas interdit ſans cauſe aux feſtes de Paſques auec l'Agneau. Apparoiſſant donc par le recit que

Philipp. ch. 1.18.

nous auons fait, & par des teſmoins tirez du ſein des Proteſtans, ou autres qui leur ſont hors de reproche, que le but & la procedure de Luther en la grande breche qu'il a faite en la Chreſtienté n'a point eſté legitime; mais pluſtoſt terrienne, charnelle, & pleine de paſſion, & de contradiction; apparoiſſant encor que les moyens tant moderez que violens, tant par eſcrit que par la force ont ſenty le monde, la ſedition, le fer & le feu; apparoiſſant enfin par les fruits que tout cela n'a produit en la Chreſtienté en general, & entre les Proteſtans en particulier que ſchiſme, que partialitez & perſecutions reciproques; qu'en peut-on conclure à l'auantage de leur cauſe? ou pluſtoſt combien grandes & fortes ſont les preſcriptions ou exceptions qu'on en peut tirer au contraire à ſon tres-grand prejudice? Quelles marques de fleſtriſſeure, combien des notes d'infamie pour la rendre ſuſpecte, contemptible & odieuſe? les Iuifs & les Payens ne pouuoient reprocher aux Apoſtres que leur pauureté & leurs ſouffrances; & c'eſtoit ce en quoy conſiſtoit leur richeſſe & leur gloire. Mais iamais, iamais on ne leur à peu reprocher aucune paſſion, violence, ambition ny contradiction; iamais les vrayes ſeditions qu'ils euſſent eux-meſmes entrepris par tumulte contre les puiſſances ſuperieures; qu'ils euſſent volé des Temples, enleué des Images, demolir des Autels, pris les armes, leué des troupes, & enleué des places? Iamais on ne

leur a peu reprocher qu'ils ayent dressé entr'eux Autel contre Autel, & qu'ils se soient picquez par injures, & rendus irreconciliables. N'y ayant donc conformité quelconque, & paroissant par ce moyen des grands maux que ce dessein a causez dans la Chrestienté, qui aura le cœur si dur qui n'en ait du regret, & qui n'ait de la volonté pour cooperer à sa reünion? Le vray emplastre doit estre composé de Charité, & d'vne saincte affection à la paix; dissons auec ceste douce liqueur d'vne condescendance Chrestienne, pour surmonter tout plein de difficultez que la trop grande dureté des esprits a fait naistre jusqu'à present; les conseils, les exemples, la connoissance d'vne trop grande passion, & de l'estat present, semblent y deuoir disposer les Protestans. C'est vne Oeuure de haute importance, & où il faut des années & des rencontres, des instrumens propres, & vrayment enuoyez de Dieu. Puis donc qu'on y paruient par degrez, à mesure que l'aigreur amoindrira, la douceur & l'affection mutuelle s'augmentera; pour nous faire deuenir vn mesme cœur, & vne mesme ame, pour estre vne mesme Eglise sous vn mesme Chef, afin de recueillir vn mesme heritage pour estre eternellement vne mesme chose auec nostre Dieu, auquel Pere, Fils & sainct Esprit, soit honneur & gloire en l'eternité des siecles. Amen.

FIN.

